



**DÉLIBÉRATION N°2017-03-03-1
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 3 mars 2017

**POINT 1 : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DES 9 DECEMBRE 2016 ET 3 FEVRIER 2017**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 et le 3 juin 2016 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 30 voix pour les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration des 9 décembre 2016 et 3 février 2017.

À Nantes, le 3 mars 2017

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX





UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU VENDREDI 9 DECEMBRE 2016

PV N°394

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE
EN ASSEMBLEE PLENIERE DU 9 DECEMBRE 2016

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes, siégeaient à ses côtés, M. Mohamed BERNOUSSI, 1^{er} Vice-président, vice-président du Conseil d'Administration, M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie universitaire, M. Frédéric BENHAMOU, Vice-président Recherche

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 22 MEMBRES

BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BERNAULT Carine	A	UFR Droit et Sciences Politiques
BONNET GIBET Valentin	étudiant S.	UFR Sciences et Techniques
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
CHAGNEAU Corentin	étudiant T.	UFR Médecine et Techniques médicales
DESMEDT Marianne	Pers. Ext.	INSERM
DRONNEAU Céline	BIATSS	ESPE Nantes
GENON Philippe	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
GRASSET Olivier	A	UFR Sciences et Techniques
GUEVEL Arnaud	A	UFR STAPS
JAOUEN Pascal	A	Polytech Nantes
LABOUX Olivier	A	Président de l'Université de Nantes
LA SELVE Patrick	étudiant T.	IUT de Nantes
LUPI Cyril	B	UFR Sciences et Techniques
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
MORERE Julie	B	IUT de Nantes
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT Pays de Loire
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique
POUZAINT Yves	B	IUT de Nantes
TONNERRE Clotilde	BIATSS	IEMN-IAE
TRICHET Valérie	B	UFR Médecine et Techniques médicales

AVAIENT DONNE PROCURATION : 9 MEMBRES

AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
BOUSQUET Emmanuelle	B	FLCE
CARBONI Pierre	A	UFR Langues
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
PARPET Noé	étudiant T.	UFR Droit et Sciences Politiques
CHENE Emmanuel	B	IEMN-IAE
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	BEELINK SARL

ETAIENT ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 4 MEMBRES

FLEURY-BAHI Ghazlane	A	UFR Psychologie
GOMEZ Léa	étudiante T.	UFR Langues
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
MIRALLIE Camille	étudiante T.	UFR Sciences pharmaceutiques

ARRIVES EN COURS : 6 MEMBRES

CARTRON Paul	étudiant T.	UFR STAPS
CHENE Emmanuel	B	IEMN-IAE
FLEURY-BAHI Ghazlane	A	UFR Psychologie
GOMEZ Léa	étudiante T.	UFR Langues
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
MIRALLIE Camille	étudiante T.	UFR Sciences pharmaceutiques

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
35	22	9	4	6

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

ANTHEAUME Nicolas	Directeur de l'IEMN-IAE
BARBU Noël	Vice-Président Développement et partenariats économiques – Affaires Financières
BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires financières
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DRUE Frédéric	Agent Comptable
EUDELIN Vincent	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
LE FICHANT Françoise	Vice-présidente Ressources Humaines et dialogue social
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services / Ressources Humaines/ Environnement au travail
VADE Corinne	Secrétaire générale adjointe – Rectorat de Nantes

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 novembre 2016

STRATÉGIE

2. Présentation du dossier d'orientation stratégique de l'Etablissement

AFFAIRES BUDGETAIRES

3. Approbation du Budget initial 2017 (après examen par la CPCA)

FORMATION

4. Présentation du guide de bonnes pratiques sur le modèle économique de la formation continue (après examen par la CPCA)

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

5. Approbation de la modification des statuts de l'IEMN-IAE
6. Approbation de la modification des statuts de l'Université Permanente
7. Approbation de l'adhésion de l'Université de Nantes au réseau Recherche et Sport en Pays de la Loire

AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES

8. Approbation de la procédure de simplification des prêts entre bibliothèques
9. Approbation de tarifs, dons et subventions (après examen par la CPCA)
10. Approbation du règlement d'attribution de prix dans le cadre des journées scientifiques de l'Ecole doctorale Biologie Santé
11. Rendu compte de remises gracieuses et d'admissions en non valeurs

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

12. Elections des représentants élus du Conseil d'Administration de l'Université au Conseil de service du Service Universitaire des Langues

RESSOURCES HUMAINES

13. Bilan du recrutement des enseignants-chercheurs

14. Questions diverses

LE PRESIDENT ouvre la séance à 8 heures. Il informe les membres du Conseil d'Administration des changements concernant les représentants étudiants au Conseil d'Administration : **M. Thibault ILLIONNET**, titulaire, est remplacé par **M. Patrick LA SELVE**, étudiant à l'IUT de Nantes. **Mme Margaux VAGUERE**, suppléante, est remplacée par **Mme Solène RIOM**, étudiante à l'IUT de Nantes.

POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2016

En l'absence de remarques, **LE PRESIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour le procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 novembre 2016.

POINT 2 - PRESENTATION DU DOSSIER D'ORIENTATION STRATEGIQUE DE L'ETABLISSEMENT

LE PRESIDENT souligne qu'il s'agit d'un moment important. C'est un bon outil de partage, de connaissance de l'Etablissement, de stratégie de cet Etablissement.

M. BERNOUSSI indique que jusqu'à présent, pendant le quinquennal 2012-2016, il y avait un document, le contrat quinquennal, qui était signé entre l'Université et la tutelle. Il leur a semblé important d'associer à ce quinquennal un Document d'Orientation Stratégique (DOS). **M. BERNOUSSI** présente le calendrier défini par le Ministère au moment où avaient commencé l'autoévaluation et l'évaluation HCERES. Le Ministère a peu respecté les délais.

La contractualisation 2017-2021 s'inscrit dans un double cadre. Il y a d'abord un contrat de site porté par la COMUE UBL. Il y a là aussi un peu de retard, car ce qui devait se passer en septembre se passe en réalité en novembre. La COMUE UBL a voté une première version de son contrat quinquennal au Conseil d'Administration du 24 octobre. En parallèle de cette démarche-là, il y a la partie spécifique de chaque Etablissement. C'est dans ce cadre-là que s'inscrit le contrat quinquennal de l'Université.

Une évaluation par le comité d'évaluation du HCERES a eu lieu au mois de mai. Ils ont rencontré un certain nombre de collègues. Le rapport définitif devait être communiqué début septembre. Ce rapport définitif n'a à ce jour pas été communiqué et devrait probablement être envoyé fin décembre.

Une discussion sur la future stratégie aura lieu au mois de février. Le DOS est un document de travail, un document de discussion. Ce document vise à répondre à deux grands objectifs :

- avoir un vrai projet stratégique de l'Etablissement qui dépasse la simple partie contractuelle ;
- servir à constituer un document de base pour la contractualisation à venir.

Le document est constitué de quatre parties. La première partie concerne la vision de l'Université de demain. C'est ce qui a été débattu le 18 octobre dernier. Il s'agit de présenter ce que l'on veut faire de l'Université dans les cinq ans, en rappelant un certain nombre de valeurs. Dans la deuxième partie, il y a d'abord d'un bilan sur ce qui s'est passé de 2012 à 2016. En 2012, l'Université de Nantes était en très grande difficulté budgétaire. Grâce à l'effort collectif, ces difficultés budgétaires ont été surmontées et de nouveaux projets sont lancés.

En complément de ce bilan, il y a une autoévaluation et une évaluation. L'autoévaluation, c'est la démarche que **LE PRESIDENT** a souhaité dès octobre 2014 et qui a associé 500 collègues. Elle a conduit au rapport d'autoévaluation qui a servi de base à l'évaluation du HCERES. On constate dans ces évaluations ce que l'Etablissement a dégagé comme axe de progrès. Il est important de montrer que l'Université est en mouvement, qu'elle progresse et qu'elle se fixe des objectifs.

La dernière partie concerne le projet stratégique porté par **LE PRESIDENT** qui s'articule autour de trois axes et de trente mesures : une Université forte et reconnue, une Université agile et innovante, une Université engagée et humaniste, et ce afin de construire un nouveau modèle d'Université.

Ce document est présenté pour débat aux instances. La contractualisation définitive devrait avoir lieu en juin-juillet 2017 si le calendrier du Ministère est respecté.

M. GRASSET demande s'il y a une explication au retard de l'évaluation du HCERES.

M. BERNOUSSI répond qu'il n'y en n'a pas.

LE PRESIDENT souligne qu'il s'agit d'un document composite qui reprend des éléments de campagne, des éléments d'engagement, des éléments de l'Etablissement issus de l'autoévaluation, des éléments prospectifs. Il s'agit d'une synthèse de tous ces éléments.

Mme OBLE remarque qu'il est écrit en introduction que pour les étudiants, les opportunités de se former dans de bonnes conditions n'ont jamais été aussi nombreuses, la connaissance jamais aussi accessible et les compétences jamais aussi faciles à acquérir. Selon elle, il ne faut pas confondre l'accès à l'information et la connaissance et le savoir. Ce n'est pas parce que tout est sur Internet que l'on a le savoir et la connaissance. Elle n'est pas tout à fait certaine que les compétences seront faciles à acquérir. Il y a une complexification de plus en plus importante des situations de travail et des métiers et une augmentation de la technicité.

Sur le nouveau modèle universitaire, il y a selon **Mme OBLE** des choses très intéressantes. Dans la réalité, les inégalités sont de plus en plus importantes, on se dirige de plus en plus vers une société duale et effectivement la résorption des inégalités passera aussi par l'accès à l'enseignement supérieur. Sélectionner des étudiants ou attirer les meilleurs étudiants et former le plus de jeunes possibles, ce n'est pas tout à fait la même logique.

Sur l'orientation, l'insertion, la formation et la pédagogie innovante, elle considère que ce qui est le plus intéressant, c'est d'anticiper les besoins de demain et pas forcément de tout territorialiser.

Il est évoqué la rationalisation de l'offre de formation sur un périmètre territorial élargi pour les Masters. Elle demande si c'est le territoire Pays-de-la-Loire ou si c'est le territoire de la COMUE Bretagne Pays de la Loire.

Concernant la formation modulaire qui est évoquée, c'est un concept qui est de plus en plus utilisé aujourd'hui, cela correspond à la logique Compte Personnel de Formation (CPF). **Mme OBLE** pense que cela peut très bien marcher pour les salariés mais elle est plus dubitative sur le recrutement. Sur les fonctions cadre notamment, le diplôme est toujours requis.

Sur l'orientation, il est évoqué la promotion d'une orientation prescriptive et incitative. Sur l'orientation incitative, elle est d'accord. Sur l'orientation prescriptive, elle est plus interrogative. Selon elle, on ne peut pas d'un côté dire aux jeunes qu'ils doivent être acteurs de leur formation et de leur projet professionnel et de l'autre côté choisir pour eux leur formation. Il est précisé dans le document qu'il y aura de nombreuses réorientations en première année de Licence du fait de capacités d'accueil ne permettant pas de satisfaire tous les candidats pour les formations concernées même lorsqu'il s'agit de leur premier choix.

Sur les docteurs, il est prévu un nouveau dispositif startup post-doc visant à accompagner pendant douze mois un doctorant en fin de thèse dans sa création de startup. **Mme OBLE** voudrait savoir pourquoi le dispositif est limité à la création de start-up. Elle considère qu'il serait intéressant d'accompagner dans le projet professionnel. Cela peut également concerner la création d'entreprises, pas uniquement de start-ups.

En conclusion, il est évoqué la création d'une nouvelle Université regroupant toutes les filières de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'Université serait tête de pont ou chef de file avec une délégation de nouvelles compétences au niveau polaire, notamment en matière de gestion du personnel. Cela pose un certain nombre de questions. Est-ce que dans ces pôles seront intégrés des organismes de recherche ? De quelle nature est le rapprochement de l'Université avec les écoles ? Est-ce une absorption ? Quelle est l'autonomie des écoles ? Quel est l'impact sur les personnels ? Quel est le calendrier ? Quelle est l'articulation avec l'UBL ? Elle ajoute qu'il n'y a pas beaucoup d'éléments sur les conventions ou alliances stratégiques avec les écoles, le CHU ou l'IRT Jules Verne.

Concernant la mise en place d'un Congrès où il faudra débattre des grandes orientations et des évolutions de l'Université, elle est un peu étonnée car elle pensait que c'était le rôle du Conseil d'Administration.

LE PRESIDENT remercie **Mme OBLE** pour toutes ces questions. Il lui répond qu'elle met exactement le point sur la difficulté de pouvoir concilier certains inconciliables a priori. Il lui indique qu'elle reprend tous les points du programme U2020 qui a été la campagne du début d'année. Il est d'accord pour échanger si **Mme OBLE** le souhaite sur ces points de campagne qui sont posés. Le mandat s'appuie sur ces 30 mesures. Concernant les dernières questions, celles-ci ont fait l'objet du débat spécifique du Conseil d'Administration du 18 octobre où une réponse a été apportée à l'ensemble de ces questions. Il lui propose de prendre un moment avec elle pour reprendre ces éléments. **LE PRESIDENT** ne souhaite pas refaire le débat après avoir passé ensemble trois heures sur ces points-là. Tous ces points ont été débattus. Il considère que **Mme OBLE** met le doigt sur les motivations qui ont poussé au final à la logique de ce DOS et aux propositions qui sont faites.

M. CHAGNEAU s'interroge sur l'implication des étudiants dans les nouvelles méthodes pédagogiques, sur le fait de pouvoir évoluer vers un modèle où l'on essaie d'adapter au mieux les compétences acquises durant le cursus aux exigences du monde professionnel. Sur les Conseils de perfectionnement, il souhaite savoir où l'on en est de la généralisation de ces Conseils et s'il y a déjà un bilan qui a été fait sur les Conseils qui sont déjà mis en place. La diversité des profils étudiants augmente. Certains ne peuvent pas suivre leurs études de façon décente.

Concernant les régimes spécifiques d'étude, il demande s'il y a un travail qui a déjà été amorcé ou qui va être amorcé pendant le quinquennal pour ces étudiants-là.

LE PRESIDENT répond, concernant la diversification des étudiants, que ceux-ci sont parfois salariés. 25 % des étudiants ont un recours subi au travail pour payer notamment leurs études. Il y a également des salariés étudiants. L'Université n'est pas la meilleure là-dessus, notamment sur le deuxième volet. C'est cette diversification qui impose d'une manière très positive de revoir le mode d'enseignement, c'est-à-dire la même chose pour tous, avec un message du sachant à l'apprenant. C'est ça qu'il faut revoir, c'est ça la nouvelle pédagogie. C'est cette adaptation à ces différents publics avec des différences de niveau, des différences d'âge, des différences de culture. Il ne peut pas y avoir un message uniforme.

M. AVERTY ajoute que pour les Conseils de perfectionnement, il n'a pas de chiffres à donner mais globalement ils sont présents dans beaucoup d'UFR. Il y en a dans toutes les formations et dans le cadre de la nouvelle offre de formation, c'est prévu pour l'ensemble des diplômes. Logiquement, le périmètre du Conseil de perfectionnement est la mention. Il peut y avoir des cas où il y a un regroupement de mentions parce qu'il y a une certaine cohérence. **M. AVERTY** va essayer de cadrer un peu plus le travail de la CFVU sur la représentation au sein de ces Conseils de perfectionnement mais les étudiants sont de toute façon automatiquement impliqués. Il y a encore quelques formations où on en est aux balbutiements.

M. POUZAINT voulait en préambule rappeler que les problématiques qui ont été posées par sa collègue **Diane OBLE** sont des points de discussion importants qui apportent un éclairage qui vient de l'extérieur de l'Etablissement. C'est pour cela qu'un certain nombre de points qu'elle a posé mériterait d'être pris en compte pour abonder le projet de l'Université. Ce document est un document qui est l'agglomération à la fois du programme au moment des élections et d'un certain nombre de réflexions du projet de nouvelle Université de Nantes. **M. POUZAINT** pense qu'il serait intéressant que ce projet soit présenté de manière formelle au vote du Conseil d'Administration afin que ça lui donne plus de force, notamment dans le contexte peut être un peu plus mouvementé de l'année 2017, où de nouvelles orientations concernant l'enseignement supérieur pourraient être prises, le cas échéant avec des remises en cause. Il considère que ce serait une bonne chose que l'Université soit en ordre de marche par rapport au contexte à venir. De manière formelle, il propose que les administrateurs puissent être consultés et que cela engage l'Université sur les années à venir. Selon lui, ce document n'est pas simplement la ligne de conduite pour l'année à venir.

LE PRESIDENT répond que cela demande réflexion, notamment sur la manière dont le Ministère dans le cadre d'une négociation peut se saisir d'un vote du Conseil d'Administration.

M. POUZAINT ajoute que le vote n'est pas seulement en direction de l'extérieur, il est aussi en direction des collègues de l'intérieur. Il s'agit d'agglomérer l'ensemble des Composantes. La transversalité et le travail entre toutes les Composantes vont être des éléments clés pour pouvoir avancer. En même temps, il faut être capable de questionner avec un regard extérieur le projet pour savoir s'il est bien en phase avec les besoins notamment du territoire, des milieux socio-économiques et des étudiants.

Mme MORERE souligne qu'il y a des mots forts dans ce document. Il y en a deux qui ont retenu son attention et qu'il fallait oser selon elle prononcer : fierté et envie, la fierté d'appartenir à l'Université de Nantes, sentiment d'appartenance que l'on apprend à créer et l'envie d'avancer avec l'équipe actuelle pour œuvrer pour l'Université de demain.

Elle a une question qui concerne le tutorat étudiant. C'est une pratique qui est largement étendue dans les universités anglophones, aux Etats-Unis notamment, sous la forme de métiers que l'on appelle académique mentoring. Il s'agit d'accompagner les étudiants dans leurs parcours académiques mais aussi pour les autres étudiants d'être un vrai relais de la vie universitaire. Elle se demande s'il y avait réellement un budget alloué pour le tutorat étudiant qui marche bien en PACES. Elle demande s'il y a un plan prévu pour développer cet engagement des étudiants mais aussi cet accompagnement des étudiants.

LE PRESIDENT remercie **Mme MORERE** pour cette question pour les étudiants. Sur les 30 engagements, il y a cet engagement d'accompagnement du tutorat. L'exemple de la PACES est intéressant puisqu'ils sont plus d'une centaine. Ce n'est pas chiffré précisément mais cet engagement sera respecté. Il y a des réflexions en cours sur des travaux qui pourraient être faits par les étudiants, sans que ce soit des travaux réalisés à la place de personnels. C'est un axe du contrat qui pourra être négocié.

LE PRESIDENT propose, pour donner de la force effectivement à ce DOS qui est un document de synthèse de bonne qualité parce qu'il est l'émanation d'un mandat mais également l'émanation du travail de l'Etablissement, de le mettre au vote en l'état de manière à lui donner une signification plus forte dans le cadre de la lisibilité à l'intérieur de l'Etablissement, de la contractualisation et des négociations avec la tutelle.

LE PRESIDENT indique que **M. CARBONI** donne procuration à **M. POUZAINT**, **Mme JOLLIET** à **M.**

GUEVEL, Mme BOUSQUET à Mme MORERE, M. AFFILE à Mme LESTIEN, Mme SAMI à Mme BARON, Mme HOUEL à M. LABOUX, M. TOSTIVINT à Mme TONNERRE, M. PARPET à Mme OBLE, M. CHENE à M. LUPI.

Le Conseil d'Administration approuve avec 25 voix pour et 9 abstentions le Dossier d'Orientation Stratégique de l'Etablissement.

POINT 3 - APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2017 (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

LE PRESIDENT souligne qu'il s'agit d'un acte politique aujourd'hui plus qu'auparavant. Ce budget est une construction, un dialogue et un vote. Depuis une dizaine d'années, les établissements ont des difficultés. Les établissements à fort dynamisme ne sont pas accompagnés. Les choix stratégiques opérés par l'Etablissement sont d'autant plus importants dans ces conditions.

Quels sont les contextes et les enjeux de ce budget ? Tout d'abord, la situation de 2012 était une situation de quasi faillite et l'axe principal était de garder la maîtrise de l'avenir et d'avoir un Etablissement en bonne santé financière. C'est pour cette raison qu'un plan de retour à l'équilibre budgétaire a été mis en place. L'Etablissement a fait un effort considérable que **LE PRESIDENT** salue, qui est connu, qui est reconnu. Il souligne qu'ils n'ont pas joué l'austérité et la politique du siphon. L'austérité appelant l'austérité, ils n'ont pas joué le recroquevillement. Ils ont joué la relance de l'Etablissement, le développement de l'Etablissement de manière à ce que pour ce mandat l'Etablissement puisse se développer et afin d'affirmer l'identité, l'ambition de cette Université. Pour cette raison 30 engagements ont été pris. Ces engagements seront respectés et tenus.

Le budget qui va être présenté est un budget qui a trois caractéristiques.

La première, c'est un mot que **LE PRESIDENT** a beaucoup employé depuis 2012, c'est la philosophie qui a été la sienne et celle de son équipe depuis 2012, c'est la responsabilité, garder la maîtrise de l'avenir. Si le budget est en déficit, s'il n'est pas voté, c'est la tutelle, le Recteur d'Académie, Chancelier des Universités, qui prend la main sur le budget et sur l'organisation et l'orientation politique. Ils ont voulu absolument garder cette maîtrise.

Deuxièmement, c'est la cohérence entre les engagements et les faits. C'est une démarche politique. Il faut que la politique démontre ici peut être plus qu'ailleurs cette cohérence.

Enfin, c'est l'ambition qui est traduite dans le DOS tel qu'il a été approuvé massivement à l'instant. Ce sont des politiques volontaristes vers un nouveau modèle d'Université, une nouvelle Université à Nantes. L'Université prend ses responsabilités, l'Etat doit prendre les siennes. L'engagement n°7 concerne le bras de fer avec l'Etat. Il ne s'agit pas d'une discussion, le mot a été bien choisi en début d'année au regard de la rugosité et des frictions qui ne sont pas toujours naturellement créatives avec la tutelle.

Jusqu'au bout il a fallu batailler avec la tutelle. C'est pour cette raison que les documents ont été communiqués tardivement. A titre d'exemple, le Recteur, et c'est bien normal, a besoin des éléments 15 jours avant ce Conseil d'Administration. Le Rectorat n'a pas eu ces éléments 15 jours avant. Il les a eus au dernier moment. L'aspect temporel est un élément très fort de négociation, pour faire pression sur les uns ou sur les autres. Il s'agit de présenter aujourd'hui le résultat de ces négociations. Il y a eu presque toutes les semaines des échanges avec la tutelle, que ce soit avec les services, la DGESIP notamment, que ce soit avec le Cabinet, que ce soit en tête en tête avec le Secrétaire d'Etat Thierry Mandon.

Il y a d'abord quelque chose qui est mécanique, c'est la compensation de la pression démographique. Il s'agit d'un rebasement, c'est-à-dire un élément qui structurellement rentre dans l'Etablissement. Cette compensation de pression démographique a été calculée malheureusement sur les deux dernières années. C'est un choix. **LE PRESIDENT** ne le trouve pas judicieux parce que selon lui, l'important ce sont les tendances, ce ne sont pas les chiffres court-termistes. La dotation s'élève à 1 530 000 €.

Les mesures présentées ci-après ont été négociées pas à pas. Il s'agit d'un moyen pour la tutelle d'habiller et de justifier l'aide.

6 postes sont créés. Ce sont les 6 postes qui rentrent dans l'enveloppe des postes dits Fioraso, 1 000 postes par an pour tenter de corriger des inégalités entre établissements. L'Université a eu 15 postes la première année, 13 la deuxième année. Ils ont bataillé pour en avoir 6 ensuite et l'Université de Nantes ne devait plus en avoir du tout. Elle en a finalement 6. En années pleine, cela représente 400 000 euros. Dans la mesure où il

s'agit d'un rebaselement, l'Université va garder ces postes, en tout cas le montant correspondant à ces postes sur la durée. Cela vient dans le socle de l'Université.

Les autres éléments sont des éléments qui ne sont absolument pas naturels. Le premier, c'est la loi TEPA. Il s'agit de la défiscalisation des heures complémentaires. Cela date de 2012. C'est une mesure que personne n'attendait. C'est un moyen pour la tutelle d'habiller l'aide et de la justifier par rapport à l'Etablissement. C'est une dotation unique de 460 000 € pour 2017.

L'Université va recevoir également 320 000 euros pour la sécurisation Vigipirate. Il s'agit de quelque chose qui n'était pas acquis malgré les déclarations.

Enfin, un soutien est apporté au projet de nouvelle Université à Nantes. C'est une première tranche, il devrait y en avoir une deuxième. La somme de ces deux tranches a été faite. Elle correspond au maximum de ce qui a été donné aujourd'hui aux établissements qui se sont engagés dans des réorganisations, des restructurations. Il s'agit notamment des grandes fusions Nancy-Metz, Aix-Marseille ou Bordeaux.

Ces mesures représentent un total de 3 210 000 euros. Ce n'est pas suffisant eu égard au problème structurel de l'Etablissement. La sous-dotation structurelle est beaucoup plus importante. Elle n'est pas niée par la tutelle qui n'a pas le courage politique d'accompagner des établissements comme l'Université de Nantes.

Concernant la pression démographique, c'est comme si l'on regardait des éléments climatiques à l'aune des dix dernières années. Les tendances se font sur beaucoup plus d'années. Le fait d'avoir calculé sur deux ans n'est pas la meilleure solution. Il y a depuis dix ans une augmentation de 16,8% du nombre d'étudiants. Le Rectorat donne les chiffres d'une augmentation de 19,5 % entre 2015 et 2025. **LE PRESIDENT** pense que c'était ces tendances sur un temps beaucoup plus long qu'il aurait été beaucoup plus judicieux de prendre en compte pour accompagner les établissements de manière plus juste. Le dynamisme de l'Etablissement est remarquable, que ce soit l'attractivité des étudiants ou le dynamisme de la recherche. Le travail qui est présenté aujourd'hui au sein de l'Etablissement de cette nouvelle Université à Nantes, c'est à l'horizon 2019 un travail qui doit être compris et accompagné par l'Etat. Ces négociations sont des négociations qui sont fortes, qui sont importantes. C'est une première étape, une première victoire, mais ce n'est qu'une première étape. La deuxième étape, c'est la négociation du contrat quinquennal et cette négociation du contrat quinquennal, la porte d'entrée, c'est le DOS qui vient d'être approuvé, d'où son importance. **LE PRESIDENT** remercie les membres du Conseil d'Administration de l'avoir soutenu largement. Il voudrait souligner également que cette démarche, ce bras de fer avec la tutelle, est le moyen aussi de fédérer les énergies sur le territoire. Le travail fait avec Nantes métropole, avec la CARENE, est un travail tout à fait remarquable de complicité pour défendre le territoire. L'Université ce n'est pas que l'Université, c'est l'Université sur son territoire. Ce territoire va se développer aussi par l'Université. Ce travail est un travail exemplaire.

LE PRESIDENT propose aux membres du Conseil d'Administration de voir dans quelle mesure ce souffle, ce petit ballon d'oxygène, va permettre d'accompagner le développement de l'Etablissement. Il présente les principales mesures concernant le budget 2017. Elles ne sont pas surprenantes parce que ce sont celles qu'il met en avant depuis 2012 et qui sont renforcées à l'occasion de ce début d'année :

- 1- Relancer l'emploi dans le cadre d'une maîtrise de cet emploi ;
- 2- Rééquilibrer certaines dotations entre Pôles et Composantes ;
- 3- Favoriser le développement de la recherche et de la formation ;
- 4- Intensifier la dynamique d'investissement sur le plan immobilier.

Ces quatre points correspondent à 11 mesures du programme U2020, 11 mesures sur lesquelles **LE PRESIDENT** a été élu, sur lesquelles il a un mandat. Ce sont des mesures qui peuvent être discutées, qui peuvent paraître insuffisantes mais elles sont de nature à accompagner le développement de l'Etablissement. C'est ce qu'il souhaite véritablement.

LE PRESIDENT a réalisé 40 prises de paroles au sein de l'Etablissement entre octobre et décembre. Il a senti que la direction qu'il propose est une direction qui est comprise, une direction qui est accompagnée. Au total, il aura rencontré près de 1000 collègues à travers l'Etablissement. Cela lui paraît indispensable de confronter les axes politiques, le mandat, la politique telle qu'elle est posée avec le terrain. C'est un enrichissement et probablement un privilège de pouvoir avoir cette vision globale de l'Etablissement telle qu'il l'a aujourd'hui.

Concernant l'emploi, le nombre de personnels BIATSS sur la masse salariale Etat augmente à hauteur de 13 emplois. Cela permet le renforcement de la couverture de l'absentéisme et l'amélioration des conditions de travail. Les services supports de proximité à l'échelle des Pôles sont renforcés de 8 emplois (100 000 euros).

En termes de lutte contre la précarité, il s'agit d'accompagner la revalorisation des carrières des personnels contractuels dans le cadre de la Charte des contractuels qui a été approuvée dans cette instance.

Afin d'accompagner le développement de l'Etablissement, lutter contre la précarité au niveau des Pôles et des Composantes, un rééquilibrage entre les pôles et les Composantes sera engagé. Certains Pôles connaissent une forte pression. **LE PRESIDENT** prend la décision politique de redéployer 12 postes dans les prochaines révisions des effectifs au cours des deux prochaines années, pour accompagner ce développement, ces fortes pressions démographiques. Il pense notamment au Pôle Sciences Humaines et Sociales, au pôle Droit Economie Gestion.

L'enveloppe des heures d'enseignement va être consolidée à hauteur de 7,8 millions d'euros. Ceci est une mesure chiffrée à 300 000 euros qui est de nature à accompagner l'offre de formation qui se fait aussi par la participation des partenaires extérieurs qui viennent confronter leur expérience avec les étudiants. C'est notamment un engagement d'ouverture de l'Etablissement et d'accompagnement de cette offre de formation.

Afin d'accompagner le développement de la recherche, le nombre de bourses de thèses sera augmenté à hauteur de 5 nouveaux doctorants par an, sur 3 ans. Des mesures avaient dû être prises en 2012. C'est désormais corrigé.

Concernant la pédagogie, un Directeur de Service Universitaire de la Pédagogie va être recruté. Des mesures sur l'accompagnement au développement et à l'innovation pédagogique sont prises.

La dispense des frais d'inscription pour les ATV, telle que cela a été débattu au Conseil d'Administration il y a très peu de temps et qui a été soutenue à l'unanimité, est pérennisée. Il en est de même de la mesure visant à dispenser de droits universitaires les doctorants qui, pour des raisons qui ne relèvent pas de leur responsabilité, voient leur thèses décalées de septembre jusqu'à décembre de l'année universitaire suivante. Tout ceci est chiffré à hauteur de 100 000 euros.

Les enveloppes de soutien aux RFI (Recherche Formation Innovation) et Connect Talent tels qu'ils sont promus encore au niveau régional sont reconduites à hauteur de 300 000 euros.

Un peu comme en économie, c'est la confiance qui permet d'investir sur des projets de réaménagement indispensables. Seront accompagnés, le Campus de la Lombarderie, l'IUT de Saint-Nazaire, l'UFR STAPS, l'UFR Droit, l'UMR 956, le bâtiment vert de la Faculté de Médecine.

Les mesures présentées correspondent aux engagements. Il est important de valoriser les mesures qui correspondent à l'accompagnement du développement de l'Etablissement, directement en droite ligne du DOS tel qu'il a été présenté. **LE PRESIDENT** incite les membres du Conseil d'Administration à relire ces mesures. Il insiste sur le fait qu'il y a eu des engagements et qu'ils sont tenus. Une remarque avait été faite et il remercie celles et ceux qui l'avaient faite, au moment de l'élection dans cette salle : « vous avez tenu vos engagements, on va tenir nos engagements ». Il pense que la politique c'est aussi ça et que l'avenir des politiques, ce n'est pas que la trahison des promesses, c'est le respect des engagements.

LE PRESIDENT indique qu'il voulait prendre le temps d'échanger avec les membres du Conseil d'Administration sur ces éléments. Il demandera de soutenir au final ce budget 2017, pour les raisons notamment qu'il vient d'expliquer.

M. BARBU indique qu'il s'agit d'un budget qui est plus agréable à présenter que ce que l'on aurait pu imaginer il y a quelques semaines. La construction du budget est un long processus politique qui part de discussions entre l'équipe du Président et les Composantes dès le printemps 2016 avec les conférences budgétaires, dans le cadre des CPOM, des groupes de travail. Il y a un temps fort en juillet 2016 avec le débat d'orientation budgétaire, qui montre les grandes directions en fonction des axes politiques fixés par **LE PRESIDENT**. Il y a eu des échanges, des allers-retours entre les différentes Composantes, les Laboratoires de recherche, l'ensemble des services de l'Université pour consolider les budgets. La consolidation du budget s'est vraiment faite dans les derniers jours en fonction des discussions qui étaient en cours.

Au niveau du contexte national, il s'agit d'une année tout à fait particulière puisque c'est une année de fin de mandat national, avec des mesures qui avaient été annoncées, en particulier le relèvement du point d'indice pour les fonctionnaires en deux fois, 0,6% au 1^{er} juillet 2016 et 0,6% au 1^{er} février 2017. Le budget global de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est en augmentation de 852 millions d'euros, sur 24 milliards d'euros. Ce n'est pas anodin, cela représente 3,5%. C'est assez inhabituel vu l'état des budgets nationaux. 100

millions d'euros de dotations spécifiques étaient prévus pour accompagner les augmentations d'effectifs. L'Etat a pris la décision de ne pas augmenter les droits d'inscription pour la deuxième année consécutive.

Le plan de retour à l'équilibre budgétaire est presque du passé. Il n'avait plus aucun effet déjà en fin d'année 2016. La situation budgétaire mérite toujours la vigilance. Le fait de s'ouvrir à l'extérieur, d'avoir des projets et en même temps de tenir en particulier la masse salariale qui augmente toujours en raison du GVT, est un exercice qui n'est pas facile. Des augmentations tiennent aux décisions de l'Etat (ex salaire des fonctionnaires) et l'Université doit les supporter chaque année. Le GVT cette année représente plus de deux millions d'euros.

Les résultats sont souvent dus à des événements exceptionnels, ce sera le cas aussi en 2016. Il y a eu la vente du terrain sur la Lombarderie. C'est une recette qui vient doper le résultat de 2016 de 1,3 million d'euros. Il n'y a pas d'éléments de cette nature pour 2017.

Il s'agit d'un budget d'ouverture vers l'extérieur et non pas d'économies et de repli sur soi. On devrait arriver à un résultat d'exploitation de fonctionnement de 1,4 million d'euros, une CAF de 5,3 millions d'euros qui est toujours un peu inférieure à ce qu'il faudrait pour assumer l'ensemble du renouvellement des équipements et de la maintenance des bâtiments. Cependant, la capacité d'autofinancement est entièrement mise au service de l'investissement dans l'Etablissement, de la relance de projets et non pas de la hausse du fonds de roulement. Ce dernier restera inférieur à la norme en vigueur. Si l'on enlève la partie fléchée, cela représente 12 millions d'euros. La volonté est de suivre des projets et non pas de thésauriser.

Quelques points d'interrogation subsistent, puisque nous sommes dans les derniers mois de l'année Il y a beaucoup de mouvements financiers en ce moment dans l'Etablissement. En fin d'année, ce sont des mois avec beaucoup de dépenses, avec beaucoup de mouvements sur la recherche liés à la mise en place et à la régularisation des contrats de recherche. Il est difficile d'avoir une idée précise sur le résultat en fin d'année.

Si l'on regarde le budget initial 2017, on voit des fortes augmentations. Il y a une forte augmentation de la masse salariale. Il y a beaucoup de mesures qui seront prises cette année. Les chiffres sont toujours fortement colorés par la dotation aux amortissements qui est extrêmement importante. Il s'agit de la constatation de l'usure et de la nécessité d'avoir des fonds de côté pour renouveler les bâtiments et le matériel qui s'use chaque année. La dotation aux amortissements pollue un peu les chiffres du fonctionnement. Le budget d'investissement a presque doublé entre 2016 et 2017 pour atteindre 34 millions d'euros.

Il y a un développement fort des ressources propres de l'Etablissement. Il a commencé il y a plusieurs années, mais il se poursuit avec des résultats positifs. Si l'on regarde la progression des recettes de la formation payante, 12,3 millions d'euros sont prévus au budget initial 2017, alors que ce montant atteignait 6 millions d'euros en 2011, juste avant l'arrivée de l'équipe du Président et 10 millions d'euros en 2015. Il y a donc une progression assez remarquable. Si l'on se base sur ce prévisionnel, l'augmentation sera de plus de 20% en deux ans, ce qui place l'Université de Nantes dans les toutes premières universités françaises sur le plan du chiffre d'affaires des formations payantes. Il y a une volonté forte de poursuivre ce mouvement, de continuer le travail de réseau engagé avec la Direction d'Appui à la Formation Continue qui a la responsabilité d'aller chercher les besoins des entreprises à l'extérieur, mobiliser les troupes en interne, les enseignants, les enseignants-chercheurs pour proposer des formations fidèles aux attentes des acteurs économiques et puis également insuffler de la cohérence, des pratiques communes au sein de l'Etablissement dans les différents pôles de formation continue. C'est un travail qui se poursuit. Il s'agit d'avoir des règles communes de calcul de coût pour arriver à une harmonisation des tarifs.

M. BARBU rappelle la maturité du dispositif Fil' innov et ses ingénieurs filières qui sont là pour favoriser les partenariats économiques et la mise en relation entre les entreprises et l'Université. Il parle volontiers de continuum entre la demande d'une entreprise et puis à l'autre bout les enseignants-chercheurs dans les Composantes, dans les services de formation continue, dans les Laboratoires de recherche, en passant par Capacités et ses cellules, qui sont là pour valoriser la recherche faite dans les laboratoires de l'Université de Nantes et la Fondation de l'Université. Il y a un dispositif ici qui permet de réguler les flux d'informations et les flux de demandes entre l'extérieur et l'intérieur. Sur la filiale Capacités, les réglages se poursuivent pour qu'elle soit toujours plus agressive sur le marché. C'est une entreprise qui est là aussi pour proposer les services de l'Université, pour ressourcer l'Etablissement. La filiale a des résultats qui sont indéniables. Cela se fera avec le maintien de la contribution raisonnée à hauteur de 10% sur les ressources propres.

La GBCP est une réforme importante entrée en vigueur au début de l'année 2016. Cela se passe plutôt bien dans l'Etablissement. L'Université de Nantes est un des premiers établissements à avoir mis en place cette réforme. Les projets pluriannuels sont maintenant suivis. Le budget est mieux maîtrisé. Il y a 157 millions d'euros de projets sur 3 ou 4 ans. C'est vraiment une avancée en interne puisque cela permet d'avoir la

maîtrise sur ces flux qui auparavant étaient observés au titre d'une année et qui maintenant sont observés sur une pluriannuité, tant sur les projets d'investissement lourds, que sur les contrats de recherche ou sur les contrats de formation.

Concernant les ressources de l'année en 2017, elles s'élèvent à 335 millions d'euros. **M. BARBU** rappelle que l'Université est toujours très dépendante des subventions pour charge de service public. L'autonomie est une autonomie relative puisque 80% des ressources hors investissement proviennent de l'Etat. Si l'on fait la somme entre la subvention pour charge de service public et les subventions de fonctionnement des collectivités, de l'ANR et de l'Etat, cela représente plus de 90%. La marge de manœuvre joue sur 10% des ressources.

Il y a une progression assez remarquable de la subvention pour charge de service public sur l'enveloppe personnel, de 4,8 millions d'euros. Il s'agit d'une progression attendue sur certains plans et puis négociée sur d'autres plans. Sur l'enveloppe fonctionnement, il y a une progression de 1,3 millions d'euros. En totalité, cela représente 6,1 millions d'euros en plus, c'est ce qui assure l'équilibre annuel du budget.

Il y a une hausse sensible de l'enveloppe sur des éléments décidés par l'Etat. Il y a 1,8 million pour l'augmentation du point d'indice à l'échelle de l'Etablissement, 400 000 euros pour le plan PPCR et puis des éléments qui étaient moins attendus, la progression de l'enveloppe masse salariale de 1,5 million d'euros. Il y a un renforcement des budgets annuels mais cela n'assure pas l'équilibre structurel de l'Etablissement. Il y a des enveloppes de fonctionnement qui sont parfois remises en causes, des baisses d'une année sur l'autre ou des retenues. L'enveloppe masse salariale réduit le déficit sur masse salariale et donne une garantie sur la durée. C'est donc une très bonne nouvelle à mettre sur le même plan que les 6 nouveaux postes en 2017. C'est un rehaussement de la masse salariale d'un peu moins de 400 000 euros. En année pleine, cela représente 800 000 euros. Il y a enfin 1,3 million d'euros sur les mesures ponctuelles sur 2017.

Concernant les autres ressources, la formation payante représente 12,3 millions d'euros, les droits universitaires sont stagnants, 6 millions d'euros. Concernant la taxe d'apprentissage, elle représente environ 4 millions d'euros pour le CFA interuniversitaire et 2 millions d'euros pour l'Etablissement.

Les recettes fléchées sur les investissements expliquent que le budget d'investissement soit en forte hausse :

- projet de restructuration du Nouveau Tertre : 13,2 millions d'euros fléchés sur ce projet cette année.
- quartier de la création sur financement Nantes Métropole : 7 millions d'euros,
- réhabilitation de la planétologie : 3 millions d'euros,

Ces projets représentent l'essentiel du budget de 30 millions d'euros.

L'Université est soutenue par des crédits très divers, les financements de l'Etat, de Nantes métropole, du CPER qui même s'ils sont insuffisants restent un soutien fort aux investissements, de la Région, et de la CARENE qui est présente sur des projets qui sont situés principalement sur la ville de Saint-Nazaire.

Il y a une évolution des dépenses sans surprise dominée par l'évolution de la masse salariale : 6 millions d'euros pour l'année 2017. Il y a également une évolution du budget de fonctionnement. La progression du budget de fonctionnement devrait être d'un peu moins de 4 millions d'euros pour l'année 2017. Il y a également une augmentation du budget d'investissement.

Concernant la masse salariale, les nouveaux encaissements non prévus sont une bonne nouvelle qui couvrent en partie un déficit structurel qui pèse sur les comptes de l'Université depuis de nombreuses années, depuis le passage au RCE. En 2016, le déficit prévisionnel était de 4,2 millions d'euros. Il aurait été très important si l'Université n'avait pas bénéficié de cet appui exceptionnel. Il devrait être de 5,1 millions d'euros en 2017, c'est-à-dire en augmentation de 900 000 euros, ce qui est supportable cette fois-ci. C'est vraiment une bouffée d'oxygène qui est vraiment la bienvenue. La masse salariale progresse par le GVT qui représente 2,3 millions d'euros. Ce n'est pas anodin. C'est toujours un chiffre attendu avec beaucoup d'inquiétude. Le GVT est à supporter par l'Etablissement. L'Etat refuse de s'engager sur la couverture du GVT à long terme.

Il y a des augmentations subies et une augmentation volontaire pour accompagner l'Etablissement dans les projets qui sont les siens.

Le plafond d'emploi augmenterait pour la première fois depuis plusieurs années, de 31 ETPT, 17 sur plafond d'emploi Etat et 14 sur plafond ressources propres. Le budget d'heures d'enseignement est acté. Il est décidé de l'augmenter à 7,8 millions d'euros contre 7,5 millions d'euros sur le dernier exercice clos connu, 2015. Il y a une volonté d'accompagner tout en maintenant les discussions pour garder une offre de formation soutenable.

Il y a également un choix stratégique assumé par **LE PRESIDENT** dans le cadre du programme U2020 qui est celui de soutenir la recherche, avec cette décision de rehausser les contrats doctorants de 5 par an pour arriver à une quinzaine de contrats sur les trois années à venir, pour un coût total d'environ 500 000 euros. C'est un

geste très fort.

Le patrimoine, l'immobilier et la logistique prennent représentent 31% du budget de fonctionnement. Maintenir en état le patrimoine immobilier et assurer la logistique constituent une partie importante du budget. Derrière, il y a la recherche qui coûte en budget de fonctionnement, en particulier les espaces dédiés à la recherche. Il y a ensuite la formation (22%) et le pilotage (14%). La documentation représente 4% du budget mais désormais il y a une retenue sur la dotation à l'origine avant d'être versée par l'Etat pour financer les bouquets en ligne. Il y a une augmentation des surfaces en année pleine. La recherche progresse. Les résultats sont visibles de l'extérieur, sont remarquables, mais cela signifie aussi qu'il y a des espaces supplémentaires dédiés à la recherche, notamment l'IRS 2, le LINA en année pleine en 2017, l'IRS campus. Cela signifie 11 000 m², ce qui coûte de l'argent. C'est environ 50 à 60 euros du m². Si ce sont des espaces techniques, c'est beaucoup plus cher que ça. 11 000 m², cela représente une augmentation de 600 000 euros à 1 million d'euros en plus sur le fonctionnement. Le maintien des mesures Vigipirate coûte un million d'euros globalement. Ce sont des mesures qui coûtent cher à l'Etablissement.

L'Etablissement continue d'accompagner le personnel le plus fragile qui a les salaires les moins élevés dans l'Etablissement par des mesures qui s'enchaînent année après année et qui n'ont jamais été stoppées depuis 2012 : augmentation des aides pour les enfants du personnel, révision des tarifs d'aide, nouvelle aide pour le périscolaire des enfants du personnel à revenu modeste.

Dans le même temps, il y a une augmentation du budget de la formation du personnel. Là encore, c'est une augmentation qui est visible sur plusieurs années.

Le fonctionnement, c'est aussi la poursuite des mesures de simplification de gestion, la prise en charge de certaines dépenses qui ne sont peut-être pas très significatives en termes de montant mais très encombrantes dans les Composantes. Année après année, un regard très attentif est porté sur ces dépenses qui demandent du travail et qui sont plus faciles à gérer sans doute en central. L'optimisation des achats est poursuivie dans le cadre de la nouvelle cellule de la commande publique qui est renforcée en central.

Concernant les dépenses d'investissement, c'est le patrimoine immobilier, la maintenance, qui représentent le plus fort montant avec 30 millions d'euros. Il y a également des dépenses qui concernent l'informatique, le multimédia dans le cadre des CPER et des équipements pédagogiques et scientifiques.

Le budget, c'est aussi un appui des services à la simplification administrative principalement et au mieux dépenser. Il est intéressant d'allouer des budgets sur les grands axes politiques mais ce qu'il y a de très intéressant aussi au sein de l'Etablissement, c'est d'éviter les gaspillages, fixer des priorités pour simplifier, pour fluidifier les relations dans l'Etablissement. Il s'agit notamment de la dématérialisation des recettes. C'est l'action qui est en cours après la dématérialisation des dépenses. Il s'agit également de la généralisation du paiement des inscriptions en ligne. Lorsque toutes les personnes extérieures paieront en ligne, beaucoup de temps et beaucoup de postes auront été économisés. C'est notamment le cas pour les inscriptions des primo-entrants mais aussi pour les inscriptions au SUAPS par exemple. Beaucoup de petites dépenses sont souvent à gérer manuellement.

Le déploiement de l'audit interne aura pour objet de repérer les endroits où il y a des dysfonctionnements dans l'Etablissement pour éviter ces dysfonctionnements et faciliter les relations entre les services. Le dialogue de gestion est renforcé par la structure polaire, par les rencontres patrimoniales numériques de proximité qui vont renforcer les rencontres RH et financières qui existent, le suivi des schémas directeurs immobiliers et numériques et puis la programmation des charges d'entretien et de maintenance des bâtiments qui sera renforcé dans cette exercice 2017. Il y a parfois du mécontentement sur ces éléments-là dans les Composantes et il faut l'entendre.

Il faut retenir de ce budget principalement ce qu'en a dit **LE PRESIDENT** précédemment. Il est le résultat de beaucoup de négociations, des négociations difficiles, ardues, longues, qui ont abouties à des résultats concrets puisque la subvention pour charge de service public couvre les revalorisations de salaires décidées par l'Etat et les mesures qui ont été décidées par l'Etablissement. L'équilibre budgétaire sera assuré en 2017. Il faut être vigilant sur la masse salariale qui représente toujours 85% des dépenses hors investissement, sur l'offre de formation, sur les dépenses de fonctionnement, mais la capacité d'autofinancement existe encore en 2017. Elle sera entièrement dirigée vers de l'investissement, vers le soutien aux projets. Parallèlement à cela, le travail de développement des ressources propres est un objectif qui se poursuit.

LE PRESIDENT remercie **M. BARBU** pour cette présentation.

M. GUEVEL remercie également **M. BARBU** pour cet exposé très informatif et très clair. Il souhaite

s'exprimer au nom de la majorité. La majorité après mûre réflexion qui témoigne de quelques hésitations approuvera ce budget initial 2017 en soulignant dans un premier temps que **LE PRESIDENT** a mené ce bras de fer comme attendu envers le Ministère de tutelle pour négocier ce complément de budget à la dotation initiale. L'effort budgétaire consenti par le Ministère de tutelle atteint 3,2 millions d'euros. Il était demandé 4 millions d'euros. Il y a donc une certaine convergence vers l'objectif même si cela reste insuffisant. Cette année 2017 est une année importante parce que va se jouer dans les mois à venir le succès ou l'échec de l'I-Site. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de capter ou non une aide de 10 millions d'euros. Sur le plan politique, l'année 2017 va être marquée par l'alternance ou non, mais dans tous les cas une nouvelle politique va se mettre en œuvre et qui d'après ce que l'on peut lire, ce que l'on peut craindre quelque part, va certainement renforcer encore le poids de cette classification entre universités qui se dessine progressivement et qui est renforcé notamment par les PIA successifs. Ne pas voter le budget cette année, tout bien peser et à cet instant, serait certainement contreproductif par rapport au processus I-Site. Pour autant, ils resteront vigilants sur la nécessité de négocier un budget qui soit à la hauteur des ambitions contenues dans le contrat d'Etablissement. Les futures négociations, notamment celles qui auront lieu en 2017, seront d'une importance capitale pour l'avenir et pour la capacité de l'Etablissement à mettre en œuvre le projet. Ils soutiennent et ils accompagneront les mesures qui ont été exposées en début de prise de parole par **LE PRESIDENT** parce qu'elles leur semblent tout à fait en phase avec les attentes des personnels, des étudiants, les nécessités immobilières sur le terrain. Elles leur semblent aussi soutenir des valeurs de solidarité, de partage et de proximité avec les étudiants, les personnels qui sont intéressantes. Pour toutes ces raisons, ils approuveront le budget tel qu'il leur a été présenté.

LE PRESIDENT remercie **M. GUEVEL** pour cette explication de vote argumentée.

M. POUZAINT souligne qu'a été dit dans l'introduction que le vote d'un budget était un acte politique. La minorité du Conseil d'Administration qu'il représente en partie a une analyse politique et leur vote sera un vote politique. Selon lui, c'est toujours difficile de commenter un budget car c'est d'une très grande complexité. Il faut essayer de dégager des lignes de force par rapport à ce que le Conseil d'Administration peut mettre en avant. Ils notent avec satisfaction que la négociation et le bras de fer avec le Ministère ont permis non seulement d'avancer mais aussi de rehausser le niveau de discussion pour l'année prochaine puisqu'il y a des mesures récurrentes. C'est une excellente nouvelle qui permet en partie de combler les problèmes du passage aux compétences élargies. Il y a effectivement un certain nombre de points favorables. L'ensemble des personnels de l'Université a bien saisi que l'on était à une période charnière où il fallait jouer groupé, compte tenu d'un certain nombre d'éléments de contexte extérieur et puis de demandes de collectivités, du tissu socio-économique, de l'ensemble des partenaires, de façon à avoir position forte qui soit affirmée. Ce n'est sûrement pas dans la période actuelle qu'il faut avoir une position qui serait faible, sans projet, sans dynamique, sans ouverture.

L'I-Site, ils ont eu l'occasion de multiples reprises de le rappeler ici, est une démarche qui est empreinte d'incertitudes et qui ne correspond en aucun cas à une vision politique de l'aménagement du territoire.

Pour travailler, il faut travailler collectif avec tous les acteurs et notamment les collectivités. Si, il a eu l'occasion de le rappeler, avec Nantes Métropole et la CARENE, ça se passe dans de bonnes conditions, ils ont des informations qui les inquiètent par rapport à la politique du Conseil Régional. Nous sommes dans une période électorale et l'on peut avoir tendance à apaiser les inquiétudes. Ce que l'on constate et il souhaiterait être démenti par des faits, c'est que la vision portée par l'équipe actuelle au niveau du Conseil Régional sur les politiques de recherche, de formation et d'innovation, est largement absente ou pas suffisamment forte. C'est une inquiétude. Il ne faudrait pas que ce qui est gagné sur l'I-Site soit perdu au niveau des financements directs et indirects du Conseil Régional. C'est pour eux un point très important. Ce n'est pas uniquement l'argent qui leur importe, c'est aussi le soutien politique dans toutes les actions au jour le jour et dans toutes les Composantes. 90% du budget de l'Université, c'est l'Etat et les collectivités territoriales, 85% du budget, c'est l'Etat. Ils notent l'effort de tous les services de l'Etablissement, de la Présidence, des Composantes pour pouvoir améliorer la situation, mais leur vote sera politique. Ils voteront contre le budget, pas contre l'équipe. Par ce vote, ils souhaitent donner un signal d'alarme à l'Etat, au futur responsable qu'il soit de n'importe quelle majorité. Les responsables politiquent partent et les personnels et les étudiants demeurent. Il s'agit également d'un signal vis-à-vis du Conseil Régional parce qu'il leur semble important qu'il accompagne les efforts de l'Université pour pouvoir répondre aux défis qui sont les siens.

LE PRESIDENT remercie **M. POUZAINT** pour cette explication de vote argumentée.

Mme MORERE a une question pour éclaircir la part de budget qui est allouée à la diffusion des savoirs et qui est fléchée sur l'Université Permanente. Dans le DOS, il y a un point sur *audit et orientation pour la politique de diffusion de la culture scientifique*. Elle se demande si c'est le même budget.

M. BRANCHEREAU répond que dans la présentation du budget, il y a les destinations LOLF. C'est ce qui est voté à l'échelon national. Il est nécessaire de mettre cette destination pour ce que l'on appelle

l'Université du temps libre, terme générique et qui correspond à l'Université permanente au sein de l'Université. En ce qui concerne la diffusion des savoirs scientifiques, c'est un autre objet, c'est de la culture scientifique et technique qui elle fait l'objet d'un budget à part au niveau de l'Etablissement piloté par la Direction de la recherche. Ce sont deux choses différentes.

Mme BARON considère qu'on ne peut qu'être satisfait de l'amélioration entre ce qui a été présenté par rapport à ce qui a été discuté en CPCA. Un grand pas a été franchi mais malgré cela elle a été interpellée par la page où sont présentés les résultats. Depuis 4 ou 5 ans, il y a une érosion du résultat. Le résultat qui est prévu, 1,4 million d'euros, est à l'échelle du budget un montant relativement dérisoire qui peut varier. Par exemple, la documentation électronique est très sensible à l'évolution du dollar que l'on peut anticiper assez négative dans les mois à venir. Elle souligne que **LE PRESIDENT** évoque souvent la différence de dotation par étudiant entre l'Université de Nantes et des Etablissements comparables. Elle lui demande s'il peut parler de cette évolution en tenant compte de ce qui est dit aujourd'hui.

LE PRESIDENT répond que c'est effectivement l'argument qu'il met en avant, entre autres. Sa dernière réunion au Ministère a eu lieu jeudi dernier. Ils se sont bataillés sur ce point. Il était accompagné par Monsieur le Recteur qui a confirmé les évolutions démographiques. La réponse du Ministère est de dire que l'on ne peut pas trop bouger le modèle SYMPA qui est le modèle d'allocation des moyens. Ce n'est pas satisfaisant. **LE PRESIDENT** a dit que si c'était la seule réponse qu'il avait, il quittait la salle. Ce modèle corrige très peu. Le Ministère se dit qu'il a corrigé sur la mandature par l'octroi des postes. Par exemple, Angers qui a une dotation par étudiant qui est l'une des plus faibles de France a eu le maximum, tous les ans 36 postes. C'est très bien. Pour autant, avec cette technique, il va falloir très longtemps pour arriver à un équilibre, des décennies. On est selon **LE PRESIDENT** en pleine schizophrénie entre des dotations que l'on a du mal à faire bouger, et puis de l'autre côté un système ultra compétitif. On confie à un jury international des milliards d'euros d'argent public sans aucun contrôle de la tutelle. Le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) n'est pas le Ministère de tutelle. Cela a encore été rappelé hier dans une instance à laquelle il a participé par un représentant du Ministère dans le domaine des sciences humaines et sociales. Le Ministère fonctionne avec les vapeurs d'essence, selon son expression. Il a bien rappelé que le Ministère, ce n'était pas le CGI. **LE PRESIDENT** aimerait que l'Etat soit plus régulateur du service public, pas uniquement en termes d'aménagement du territoire, mais aussi de correction de ces inégalités qui sont aujourd'hui criantes. C'est le rôle par nature de service public. La réponse de ce point de vue-là tant aujourd'hui que sur les années à venir n'est pas satisfaisante.

M. CHAGNEAU remercie **M. BARBU** pour la présentation de ce budget. Depuis plusieurs années, l'Université perçoit une dotation qui est de plus en plus inadaptée à la situation actuelle. Le nombre d'étudiants croît d'année en année. On annonce près de 100 000 jeunes en plus en 2025 dans la région et l'Université de Nantes concentre 70% des étudiants de la région. Face à cette situation, l'Université a dû prendre des mesures préjudiciables dans les années passées avec des fermetures de filières. Il y a certains sacrifices qui ont dû être faits pour redresser la situation financière. Le plan de retour à l'équilibre budgétaire et les décisions qui ont été prises ont permis d'éviter de passer sous la tutelle liberticide du Rectorat. Aujourd'hui, l'objectif de l'Université, ce n'est pas de maintenir une situation financière saine, l'objectif de l'Université est politique, c'est d'être acteur d'une transformation sociale, être acteur de cette transformation en luttant contre les déterminismes quels qu'ils soient, construire une Université qui soit ouverte, assurer l'accès aux savoirs pour tous et s'engager dans la transition pédagogique active. Ils soutiennent l'évolution des méthodes d'évaluation afin que les compétences que l'on acquiert à l'Université soient reconnues et sollicitées par le monde professionnel. L'objectif est également de dynamiser la recherche, à l'international, dans la région. Il y a plein de choses qui sont très prometteuses pour l'avenir et qui doivent être encouragées. Récemment, on a beaucoup parlé de l'intestin artificiel qui a été créé à Nantes. Il convient également d'asseoir la place de la vie étudiante dans la politique de l'Etablissement et surtout que l'Université puisse remplir pleinement son rôle, sa responsabilité sociale et sociétale en construisant des étudiants qui soient des citoyens désireux d'être acteurs de la société. Ce ne sont pas juste des étudiants qui vont avoir un travail et qui vont s'engager dans la vie professionnelle. C'est un projet que l'on doit tous porter. C'est celui d'être innovant dans la politique de formation, renforcer le rayonnement et surtout faire de l'Université un lieu de développement personnel, culturel, citoyen. La communauté universitaire doit être unie autour de ce projet. La mise sous tutelle n'est pas une option envisageable car ce serait toxique. Des efforts ont déjà été faits. Ce serait toxique aussi pour les étudiants qui font déjà face à des difficultés chroniques. Il n'est pas nécessaire de réaliser des coupes budgétaires aléatoires en plus. Face aux négociations, **M. CHAGNEAU** indique qu'ils sont satisfaits de voir que le travail accompli porte un peu ses fruits, que le Ministère de tutelle commence un peu à reconnaître les efforts qui ont été faits pendant quatre ans. Il souligne la volonté de transformation qui va être engendrée avec les 500 000 euros obtenues pour cette nouvelle Université de Nantes même s'ils auraient aimé plus. Néanmoins, la dotation exceptionnelle obtenue, bien qu'une partie soit structurelle, n'est pas la panacée et ne répond pas à tous les maux qui affectent l'Université : la pression démographique étudiante, les conditions d'étude en général pour les étudiants, les

conditions de travail pour les personnels au sens large, l'évolution de la masse salariale. Le bras de fer doit être poursuivi. Il faut qu'il y ait un effort significatif qui permette de remonter la pente sur laquelle on glisse d'année en année doucement mais sûrement. Il faut que cette tendance soit inversée, que l'on change de paradigme. Si ce budget passe, la pression ne doit pas être relâchée sur le gouvernement et surtout sur les gouvernements qui vont suivre pour surmonter les obstacles et tendre vers un modèle universitaire garant d'excellence avec une offre de formation et de recherche reconnue, un modèle universitaire garant de démocratie et de justice sociale. L'année 2017 sera une année charnière parce qu'il y a une conjoncture au niveau national, les élections présidentielles, une conjoncture territoriale, la Région qui n'aide pas l'Université, et une conjoncture interne qu'il faut arriver à redresser. On tend de plus en plus vers un classement des Universités. Il ne faut pas stagner, être dans la posture conservatrice. Il faut avancer, au risque de subir le cas échéant dans les années à venir. S'il y a une alternance, l'Université la subira. Si la Région continue à faire la sourde oreille par rapport aux objectifs de l'Université, l'Université subira l'avenir. **M. CHAGNEAU** pense qu'aujourd'hui on ne doit pas subir l'avenir mais l'on doit construire cet avenir, c'est pour ça qu'ils voteront pour ce budget. C'est un vote d'encouragement et pas de satisfaction pleine et entière.

LE PRESIDENT remercie **M. CHAGNEAU** pour cette explication de vote.

Mme OBLE se félicite qu'il y ait des créations de poste. Elle regrette que ce soit uniquement sur des BIATSS et pas sur les enseignants et les enseignants-chercheurs. Elle continue à tirer la sonnette d'alarme sur l'insertion des docteurs, notamment en Pays de la Loire.

Elle ne trouve pas choquant que l'autonomie soit relative. Il y a une mission de service public sur la formation initiale qui relève de l'Etat.

Sur les programmes RFI, il lui semblait que ces programmes étaient en évaluation. Dans les orientations budgétaires de la Région, il y a déjà une diminution des programmes RFI. Elle rejoint donc l'inquiétude sur la vision de la Région sur les programmes de recherche.

Concernant le projet annuel de performance, elle aurait trouvé judicieux sur l'évaluation, au-delà même de l'évaluation des étudiants, de faire un questionnaire par exemple à destination des jeunes diplômés qui viennent de s'insérer dans le monde professionnel pour voir si les compétences ou les connaissances qu'ils ont acquises lors de leur formation sont utilisées dans l'emploi qu'ils occupent. Cela permettrait de continuer à avoir des rapports avec les jeunes diplômés et également peut-être de mieux valoriser la formation universitaire.

Sur la recherche, il y a toujours le même problème d'un sous-investissement en recherche et développement du secteur privé dans la région.

Sur le projet Fil'innov et sur l'ouverture à l'international, notamment sur le volet de la francophonie et des docteurs Erasmus, elle trouve extrêmement dommageable que l'Université s'investisse dans ce projet-là et que dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et Internationalisation, il y ait une ligne à ce sujet ainsi que sur Capacités qui concerne uniquement les start-ups. Beaucoup de choses sont faites. Il y a un problème de communication. Ce n'est pas visible là où ça devrait être visible. Sur l'innovation et l'internationalisation, on est au cœur du schéma.

Mme OBLE veut savoir de quoi on parle lorsqu'il est évoqué le développement des ressources propres au-delà de la formation continue et que soit explicité ce qui est entendu par : « développer les métiers d'appui à la recherche ».

M. BERNOUSSI répond qu'il y a des enquêtes d'insertion dans lesquelles est demandé à chaque étudiant inséré s'il est satisfait ou non de sa formation et quel est le lien entre la formation qu'il a eu à l'Université, donc les compétences qu'il a acquises, et l'emploi qu'il a trouvé.

M. BARBU indique que la formation continue est un axe majeur puisque c'est le cœur de métier. Il s'agit juste de valoriser ce que l'on sait bien faire en ressourçant l'Etablissement.

Il rappelle l'importance de ce dispositif Fil'innov qui permet de cibler là où il y a de la valeur qui est perçue par les entreprises et qui peut être transformée. C'est un double ressourcement. C'est un ressourcement en euros dans les Laboratoires, mais ce dispositif est un ressourcement également en connaissances, en encouragement de la recherche. Lorsqu'il y a une demande d'une entreprise sur un approfondissement d'une innovation chez elle, cela passe par Capacités la plupart du temps et arrive en retour dans les Laboratoires parce que la cellule Capacités va dire au Laboratoire : « là-dessus vous pouvez nous aider parce que l'on a un petit frein, un blocage dans l'entreprise. Nous on sait vendre l'innovation qui existe déjà mais est-ce que l'état de vos recherches peut faire avancer les choses ? ». C'est ce dispositif Fil'innov qui fait ce continuum, ce lien ininterrompu entre le chercheur dans le Laboratoire et le besoin directement en entreprise.

Mme TRICHET félicite l'équipe présidentielle pour les choix budgétaires qui montrent concrètement la réalisation d'engagements politiques forts de l'Université de Nantes tels qu'ils avaient été dessinés et sur lesquels ils ont été élus. Elle est assez satisfaite. On voit apparaître des choix du Conseil d'Administration qui sont budgétisés et elle trouve que ce sont des choses sur lesquelles ils doivent communiquer auprès des

étudiants, du personnel. Au niveau de la recherche aussi, auprès des UMR, il faut rappeler que l'Université apporte un vrai soutien, notamment pour l'entretien des locaux qui accueillent les équipes et les espaces dédiés à la recherche. Il y a un défaut de communication. Il y a vraiment des choses à valoriser, des choix du passé et des engagements pour le futur. C'est un moment important pour se sentir heureux de travailler dans cet espace qu'est l'Université. Il y a des progrès au niveau des relations avec les UMR qui se ressentent sur le terrain. Les crédits qui peuvent être reportés d'une année sur l'autre, cela commence vraiment à se sentir et à se dire. Il en est de même de la qualité et du renforcement qui a été fait au niveau administratif pour gérer les contrats d'embauche et les contrats en général. L'Université est maintenant vraiment professionnalisée. Ce sont des gros progrès qui rassurent. Par rapport à la formation, il faut encore veiller avec le Vice-Président Formation à ce que les diplômés soient dans les normes européennes et que les compétences soient inscrites. On ne doit pas seulement avoir des ECTS validés. On a des compétences qui doivent être validées, qui doivent être formalisées pour pouvoir aider les étudiants effectivement à se présenter sur le marché de l'emploi. Pour les doctorants, il y a un réel progrès. Les derniers doctorants qui sortent des Laboratoires sans partir à l'étranger en post-doc arrivent à s'insérer non pas dans la recherche publique, nos pas en académique, mais dans des entreprises. Des compétences comme la gestion de projets sont vraiment mises en avant. Ce qui est également important, c'est la gestion des situations complexes. Ils ont une capacité à vivre dans un environnement qui est complexe et une capacité à gérer également le travail en équipe avec une grande diversité. Tous les étudiants ne sont pas capables de démontrer ces compétences, ils doivent être aidés.

M. BROCHARD remercie pour cette présentation. Il salue comme l'ensemble des administrateurs la négociation que **LE PRESIDENT** a faite et les résultats, même si effectivement le compte n'y est pas au final. Il salue le choix du **PRESIDENT** concernant l'affectation de 13 postes BIATSS, notamment pour des emplois réservés au renforcement sur les services de proximité qui en ont besoin. Ils partagent aussi malgré tout les inquiétudes sur la politique du Conseil Régional et son engagement en matière de recherche et d'enseignement supérieur. Ils partagent aussi les inquiétudes sur la future élection présidentielle et les conséquences qu'il pourrait y avoir sur l'Université et sur le budget à venir. Ils voteront ce budget car une mise sous tutelle auprès du Recteur ne leur paraît pas quelque chose qui mettrait les personnels dans une situation très appréciable comme cela a déjà pu être vu il y a quelques années où le budget n'avait pas été voté. Cela avait engendré des conséquences au niveau des services et des personnels très importantes. Ils ne pensent pas qu'une mise sous tutelle serait très intéressante et voteront donc favorablement. Il s'agit d'un vote d'encouragement et pas de satisfaction pour reprendre la formule utilisée par le représentant étudiant.

Mme LESTIEN indique que Nantes Métropole et la CARENE voteront ce budget. Il traduit pour eux le travail fait en interne par l'équipe présidentielle et ils tenaient à en féliciter **LE PRESIDENT** même si ils savent que cela a été difficile. En ce qui concerne le travail en externe, les propos qui ont été tenus ce matin, les propos forts en parlant de bras de fer, montrent la volonté du **PRESIDENT** de défendre son Université et les étudiants. **Mme LESTIEN** tenait à dire que la CARENE soutient tout ce qui est fait tout en précisant que ce n'est pas une compétence obligatoire de l'agglomération. C'est bien une volonté politique exprimée par les élus de prendre cette compétence pour accompagner les étudiants et les habitants du territoire, ce qui lui semble important à préciser car les collectivités aujourd'hui ont des baisses énormes de la dotation de l'Etat, l'Université n'est pas la seule. On voit bien aujourd'hui dans les propos tenus que l'on peut avoir des craintes en ce qui concerne les collectivités qui ont cette compétence et qui ne s'engagent pas en ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche. Par ailleurs, l'année prochaine est une année présidentielle. On peut penser qu'il risque d'y avoir des changements, d'une façon ou d'une autre. Il faut peut-être avoir des craintes en ce qui concerne l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

M. CHENE redit l'importance de la responsabilité et souligne le respect des engagements qui ont été pris. C'est important. Il y a eu beaucoup de discussions entre eux pour savoir ce qu'ils faisaient réellement. Il pense que c'est important que ce soit dit et redit par rapport à ce budget en déficit. L'équipe présidentielle, notamment **LE PRESIDENT**, a été se battre pour arriver à avoir ce subside même si ce n'est pas satisfaisant. Il s'inscrit dans cette veine qui a été dite de voter ce budget. Pour reprendre un élément qui a été souligné par **M. BARBU** concernant la valorisation de la recherche, c'est effectivement un axe, pas le seul, mais un axe qui est extrêmement important aujourd'hui. C'est plus de 5,1 millions d'euros de chiffre d'affaires mais au-delà des chiffres et puis des retombées sur l'Université, ce sont aussi des retombées financières indirectes importantes. Ces entreprises, ces collectivités comprennent enfin un peu mieux ce que fait l'Université, ce qu'elle peut leur apporter. Il aimerait que l'on puisse aussi avoir un avis de la part de la Région qui est quand même un acteur important et qui brille par une absence assez singulière depuis un moment.

Concernant les marques, il est assez singulièrement interpellé en ce moment de voir comment une confusion est organisée entre le terme de Master et de Mastère des écoles privées. Il ne sait pas qui est garant du respect de ces marques, mais il lui semble extrêmement important qu'il n'y ait pas de confusion. Les Mastères coûtent des dizaines de milliers d'euros. Des pères et mères de famille avec qui il discute ne font pas la différence entre un Mastère et un Master. Dernièrement, il a assisté à la remise de diplôme d'une école et où on a abusé du

terme Master. Il ne sait pas qui est garant de ça mais il considère que c'est aussi notre marque, le respect de ce que nous faisons, le respect de l'intégrité de ce que nous faisons en tant qu'enseignants-chercheurs fonctionnaires.

LE PRESIDENT remercie **M. CHENE** pour cette prise de position. C'est la règle du jeu au moment d'un budget d'avoir des prises de position, des explications de vote. Il corrige en disant que ce n'est pas un budget en déficit.

Mme DRONNEAU salue tous les efforts faits par la communauté universitaire et en particulier par **LE PRESIDENT** par rapport à la discussion auprès du Ministère. Elle reste très vigilante et très inquiète par rapport à tout ce qui a été exprimé. Elle partage ces inquiétudes, en particulier vis-à-vis des partenaires, la Région, le Ministère, l'Etat, et vis-à-vis du contexte politique. Elle votera donc pour afin d'apporter son soutien.

LE PRESIDENT propose aux membres du Conseil d'Administration de passer au vote sur le budget 2017.

Le Conseil d'Administration approuve avec 28 voix pour 7 voix contre le budget initial 2017.

LE PRESIDENT remercie les membres du Conseil d'Administration pour la qualité des interventions. Ce n'est pas un jugement. Il veut dire par là qu'il a entendu des encouragements, pas une satisfaction. Il a entendu le fait qui fallait avancer, que le projet de nouvelle Université était un élément qui permettait d'avancer, de maîtriser l'avenir. Il indique qu'il continuera à défendre l'Etablissement coûte que coûte dans toutes les situations qui vont se présenter. C'est son rôle premier.

POINT 4 - PRESENTATION DU GUIDE DE BONNES PRATIQUES SUR LE MODELE ECONOMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

M. BARBU indique qu'il s'agit d'un travail qui était absolument nécessaire. La genèse du projet, c'est une volonté affirmée déjà dans le plan de retour à l'équilibre budgétaire de ne pas contraindre toujours l'Etablissement sur le plan des dépenses mais aussi d'aller de l'avant, d'augmenter les ressources propres, de donner des marges de liberté. Les recettes de formation continue ont fait une progression remarquable entre 2011 et 2015, de 3,6 millions d'euros, ce qui positionne l'Université de Nantes à une place remarquable par rapport à l'ensemble des universités françaises. L'Université se place en cinquième position sur le critère du chiffre d'affaires de la formation continue et pour garder cette place, pour poursuivre le développement, il faut avancer toujours et en particulier adopter un modèle économique plus simple, plus vertueux, qui passe par le fait de mieux calculer, d'avoir un référentiel commun sur le coût complet des actions de formation continue et puis d'homogénéiser les pratiques et les outils pour parler tous de la même chose.

Le principal obstacle au développement de la formation continue, c'est la dévalorisation du travail réalisé. Il faut bien faire la part des choses entre la mission de formation initiale qui est d'accueillir tous les étudiants par une formation ouverte au plus grand nombre gratuite et puis une autre mission qui est celle d'offrir des formations professionnelles qui ont de la valeur aux entreprises. La reconnaissance de la valeur est très liée au prix. Si les formations sont dévalorisées, si elles sont vendues à vil prix, pour l'extérieur ce sont des formations qui n'ont pas de valeur.

Par conséquent, un groupe de travail a été constitué sous l'égide du Directeur Général des Services. Un travail collaboratif associant l'équipe de direction, les Vice-Présidents, beaucoup de personnels des Composantes également a donné lieu à un guide de bonnes pratiques et des annexes qui avaient pour objectif de donner des repères.

Il y a un document extrêmement important qui est une fiche d'analyse de rentabilité en coût complet. Il remercie la cellule d'aide au pilotage pour ce travail. C'est selon lui un travail très professionnel, très approfondi, de très grande qualité. Il était beaucoup attendu. Il s'agit d'un travail sur-mesure et adapté, personnalisé à l'ensemble des Composantes. C'est un gros travail qui porte sur un ensemble d'actions. Toutes les actions sont couvertes avec quatre fiches différentes sur les formations au titre d'un diplôme universitaire, au titre d'un diplôme national qui serait en alternance par exemple. C'est un travail aussi qui permet de calculer le coût des actions courtes de formation, l'intra-organisation. Un directeur des ressources humaines s'adresse à la Direction d'Appui à la Formation Continue et une réponse est apportée en faisant du sur-mesure. C'est un peu différent des actions courtes en inter-organisation, où c'est plutôt la Direction d'Appui à la Formation Continue et la communauté universitaire qui identifient un besoin et qui fabriquent sur mesure un programme de formation qui répond au besoin du marché et qui est ouvert à plusieurs entreprises en même temps. La formation se passe généralement dans les murs de l'Université. Ce sont des travaux très professionnels qui doivent être vendus à un prix conforme au prix du marché. On est sur un marché ouvert et il s'agit, sur le plan juridique, de ne pas être attaqué pour concurrence déloyale.

Il y aura un kit personnalisé qui a été fait, qui s'adresse à toutes les Composantes et qui demandera un travail plutôt minime, puisque quelques cases seront à remplir par chacune des Composantes. Il permettra de calculer un indicateur précieux, le coût complet de chacune des formations, en tenant compte du personnel vraiment affecté à ces actions. Il s'agit de valoriser au coût réel ce qu'a coûté une formation. Ces fiches ont été largement partagées. Elles ont été testées déjà auprès de certaines Composantes (IEMN-IAE, Lettres). Le travail sera présenté dans les Composantes.

Ce mois-ci, un courrier sera envoyé à l'ensemble des Directeurs de composante avec une présentation de la démarche, une diffusion du guide et de ses annexes. Cela a déjà été présenté aux services. Une phase de test est mise en place en 2017. Les services pourront faire des retours, faire part de leurs réflexions, des remarques ou des corrections qui sont souhaitées. Cette phase sera nécessairement accompagnée parce que c'est un travail très technique, très approfondi. Les différents acteurs de l'Université bénéficieront d'un accompagnement. Il y aura ensuite un retour d'avril à septembre des recommandations par groupe de travail pour actualiser ces fiches. Cet outil doit devenir l'outil de référence pour le calcul des coûts et cet outil servira en interne à discuter des tarifs au regard du coût réel et ainsi à harmoniser l'ensemble des tarifs au sein de l'Etablissement. Il y a des pratiques qui sont très différentes d'une Composante à l'autre, d'un service à l'autre et on assiste encore à des concurrences intra-universitaires, des concurrences entre plusieurs services.

Mme OBLE indique les chiffres du Carif-Oref, concernant le CPF en Pays de la Loire. Il y a eu 27 484 dossiers de financement qui ont été validés depuis janvier 2015, date de mise en place du CPF, 70% pour les demandeurs d'emploi et à peine 30% pour les salariés. La durée moyenne de formation est de 640 heures pour les demandeurs d'emploi et de 93 heures pour les salariés, hors programmes régionaux. Pour les salariés, elle présume que ce sont principalement des cadres il y a les mêmes demandes de financement sur les mêmes formations, c'est-à-dire le TOEIC, le BULATS et le TOSA. Pour le Fongecif, il y a -5% de demande de CIF CDI et moins de 10% de CIF CDD. Pour le CNAM, 80 dossiers de financement de formation CPF pour les salariés ont été déposés et financés depuis le 1^{er} janvier 2015. Il y a une très grande méconnaissance du dispositif CPF pour les salariés. De même, il y a une très grande méconnaissance des entreprises, notamment des chefs d'entreprise des TPE, PME. Apparemment, il y a à peine un tiers des salariés qui ont ouvert leur compte sur www.moncompteformation.gouv.fr. Sur le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP), il y a des organismes qui ont été habilités : le Fongecif, l'APEC, les missions locales, Cap'emploi, Pôle emploi et les OPCA CIF.

Sur la formation continue, elle voudrait savoir quel est le pourcentage des stagiaires demandeurs d'emplois et des stagiaires salariés. Il est mis que la formation continue est financée. Or, elle n'est pas tout le temps financée. Sur l'indicateur de performance formation continue, le nombre d'heures en formation continue et le nombre de stagiaires baissent. Sur la VAE, les chiffres restent stables et les recettes augmentent. C'est donc en réalité le coût de la formation qui a été augmenté si elle comprend bien. Elle demande où est-ce que l'on peut trouver les enquêtes évoquées.

Concernant l'attaque pour concurrence déloyale, elle donne des exemples. Ils financent à Pôle emploi des bilans de compétences à 800 euros. Tous les centres de formation se sont basés sur 800 euros. Ils font donc des bilans de compétence à 800 euros. Sur les Aides Individuelles à la Formation (AIF) moins de 200 heures, ils ont un plafond qu'ils ne dépassent pas. Tous les centres de formation se sont alignés sur le plafond. C'était vrai également sur la portabilité du DIF. Ils étaient à moins de 1500 euros, tous les centres de formations se sont alignés là-dessus. Par exemple, elle a des formations en informatique par l'ENIG pour les demandeurs d'emploi. Ils font un prix préférentiel à 50% du prix. Le coût se fixe par rapport au statut des personnes.

Sur les formations Licence Master Doctorat, si elle comprend bien, les stagiaires et les étudiants sont mélangés. Par conséquent, le coût de la formation n'est pas plus élevé s'il y a que des étudiants ou s'il y a un mélange de stagiaires et d'étudiants.

Sur les certificats langues, elle a regardé par exemple sur l'outil de référencement des formations. On y trouve tous les centres de formation. Elle n'a trouvé qu'un référencement. C'est l'IUT de Saint-Nazaire et c'est uniquement sur le BULATS ou le TOEIC. L'Université de Nantes n'est donc pas non plus référencée sur la formation continue.

Sur les MOOC et les formations à distance, eux aussi cela leur pose problème. Il n'y a pas de reconnaissance dans le recrutement puisque dans la plupart des certificats, il est noté que l'organisme ne peut pas certifier que la personne qui a obtenu la certification est bien la personne qui a suivi la formation. Evidemment, les organismes se protègent. Sur les formations à distance, ils ont un problème. Ils ne peuvent pas obtenir, y compris de l'Université les attestations d'entrée en stage puisque par définition c'est à distance. Ils ne peuvent pas

s'assurer que la personne qui paye la formation est bien la personne qui suit la formation, ce qui leur pose problème.

Sur le développement center du SUIO, elle est un peu sceptique puisqu'effectivement l'Université n'est pas habilitée CEP donc elle ne voit pas qu'elle est la plus-value de suivre les salariés par rapport au Fongecif et l'APEC ou même par rapport à Pôle emploi ou aux missions locales.

M. BARBU indique qu'il n'a pas les moyens de répondre à toutes ces questions. Il est d'accord sur le constat. Ils sont tout à fait conscients que la place de l'Université de Nantes sur ce que l'on peut appeler le marché de la formation continue est extrêmement faible. Sur le plan national, les universités pèsent pour un peu moins de 1% dans le marché global de la formation continue, ce qui est quand même dramatique alors qu'elles sont les acteurs majeurs de la formation sur les territoires. C'est le cas pour l'Université de Nantes, elle est l'acteur majeur de la formation sur le territoire. Elle est très peu présente sur ce marché global malgré le fait qu'elle soit en cinquième position. Il y a donc un travail énorme à faire, une place à reprendre. Cette place ne se méritera que par le biais de ce type d'actions. Un prix faible n'a pas de valeur. Cela commence donc aussi par la valorisation, par le fait d'afficher des tarifs qui montrent la valeur de ce que l'Université peut offrir.

Au sujet de la remarque concernant le fait que dans une même formation il pourrait y avoir des étudiants en formation initiale et des étudiants en formation continue, **M. BARBU** considère que le prix peut être différent et qu'il faut l'assumer. Le prix pour la formation continue sera élevé, il faut l'assumer. Il s'agit juste d'une question de valeur. Ce n'est pas du tout la même chose et la mission de formation initiale n'est pas la même que la mission de formation continue. Il faut savoir l'assumer.

Concernant la certification, c'est en cours. C'est un dossier lourd porté par la DAFIC qui avance. Tout le monde est au même plan. Certifier des formations nationalement est une procédure longue. Les nouvelles sont très rassurantes. Le Directeur de la formation continue se charge de ce dossier et avance très vite.

Mme OBLE indique qu'au niveau de la Région, à force de répéter qu'il fallait un financement du niveau 1, la Région est en train de réfléchir à la possibilité de leur accorder la possibilité de faire des demandes de financement dérogatoires sur du niveau 1. Il faudra donc se rapprocher pour voir quels dossiers ou quels types de formation peuvent être montés, l'objectif n'étant pas que ce soit forcément les centres de formations privées. Elle s'est battue pour que ce soit l'Université.

M. POUZAINT souligne qu'il y a en France une faiblesse rédhibitoire des entreprises, des administrations, des associations par rapport à la formation tout au long de la vie. Il pense que c'est à ce niveau-là qu'il faut placer la question. 1% du budget de la formation continue est capté par les Universités. On voit la marge de progression. Il faut se mettre en ordre de marche. Les frais fixes sont en grande partie couverts. Si l'on gagne un ou deux millions d'euros par an sur la formation continue, cela permettra d'irriguer le fonctionnement.

M. POUZAINT est totalement d'accord avec ce qui a été proposé mais il y a une faiblesse rédhibitoire dans la proposition qui est faite. Il manque une réflexion globale qui est sous-tendue par les questions de sa collègue **Diane OBLE**. Il manque une réflexion globale afin d'être en capacité d'attaquer tous les marchés. Il faut attaquer tous les marchés parce qu'il n'y a pas d'autres solutions. Il propose qu'il y ait un groupe de travail d'administrateurs, parce que c'est pour lui un défi et il en est conscient parce qu'il est dans une Composante où la formation continue, ce n'est pas uniquement un pourvoyeur d'argent, c'est aussi un moyen de faire évoluer la formation initiale. C'est un point très important. Ce qui est extrêmement positif dans la démarche, c'est qu'elle va permettre d'accompagner les collègues et en même temps de faire passer un message. Ce n'est pas uniquement l'accompagnement technique qui est nécessaire, mais c'est aussi de faire passer un message en disant que la formation continue est importante pour l'Université parce que l'Université est un acteur majeur de la formation tout au long de la vie.

M. POUZAINT a constaté avec satisfaction la valorisation des heures d'enseignement des collègues. Un Professeur d'Université, c'est 150 euros par heure environ en coût complet environné. Il n'est pas acceptable que certains Composantes comme la Faculté de médecine valorisent des heures d'enseignement à 10 euros parce que soi-disant, cela se fait en plus du service des collègues. Il faut valoriser au vrai coût. C'est un point extrêmement important.

Il propose qu'il y ait un groupe de travail au niveau de la CPCA ou du CA pour qu'une réflexion globale soit menée parce que c'est là-dessus que seront engrangés au fur et mesure des années les améliorations. Dans cette réflexion, l'emploi doit être intégré parce que pour gérer des contrats, il faut des BIATSS qui soient payés sur ressources Etat ou sur ressources propres. Cela serait plus logique qu'ils soient payés sur ressources propres. Cela permet d'appuyer les équipes en local dans les Composantes qui vont se lancer.

Concernant les enseignants, il faut peut-être envisager, s'il n'est pas possible de faire financer des postes de fonctionnaire sur le budget Etat, de les prendre sur Budget propre. Il n'y a pas d'impossibilité.

Il faut qu'il y ait une méthode ouverte, c'est-à-dire que toutes les Composantes qui font beaucoup de formation continue et notamment les trois IUT soient dans la boucle. Il ne dit pas qu'ils ne l'ont pas été mais il dit que c'est

important qu'ils soient mis dans la boucle. La réflexion ne sera pertinente et elle dépassera la réflexion de l'épicier, seulement si l'on se place dans une démarche globale, où l'Université sera encore plus un acteur incontournable.

LE PRESIDENT répond que cette réflexion globale est engagée. Il concède que la communication sur cette réflexion globale n'est pas suffisante. Il a par ailleurs la satisfaction d'entendre une proposition de participation de la minorité à ce groupe de travail. Cette dernière pourra participer à la réflexion. C'est une réflexion qui a été portée devant la CPCA dernièrement. Il n'y a pas eu d'écho spontané extraordinaire. C'est rattrapé aujourd'hui et c'est tant mieux.

Sur la capacité à innover et évoluer, il y a cette année un titulaire sur ressources propres à l'IEM-IAE. Ils se sont donné cette capacité à évoluer.

M. BARBU remercie **M. POUZAIN** pour cette intervention. Il revient sur le coût d'un enseignant-chercheur. Oui effectivement, un enseignant-chercheur coûte 150 euros de l'heure, hors salaire dédié à la recherche. La moitié de son salaire dédié à la recherche a été retranché. Quand on parle de coût de la formation, il faut être conscient déjà de ce coût du personnel.

Il insiste sur le fait que la formation continue irrigue la formation initiale. Il faut en être persuadé. Les recettes de formation continue viennent en renforcement des budgets des Départements et en retour sur ces Départements, ce sont des enveloppes qui viennent renforcer leur budget dédié à la formation initiale. C'est donc au bénéfice vraiment de tous et d'abord de l'étudiant, ce qui est au cœur des préoccupations.

Beaucoup d'acteurs participent au travail dans les différentes commissions déjà mais **M. BARBU** indique être lui aussi preneur d'un élargissement.

Mme TRICHET souligne que pour l'UFR de Médecine, qui effectivement propose énormément de DU, il y a des particularités. Effectivement, un objectif à long terme est d'homogénéiser. La formation continue sur le Pôle santé s'organise, mais il va falloir également prendre en compte des particularités. Une des particularités, c'est qu'effectivement les organisateurs de ces DU n'ont pas l'habitude de compter leurs heures d'enseignement. Ils sont dérogatoires de ce point de vue-là, donc ils appliquent le même réflexe au niveau de l'organisation de ces DU. Cela peut se discuter bien sûr. Ils sont également très concernés par les étudiants en médecine qui sont des futurs internes qui n'ont pas un salaire si élevé que ça et qui vont financer eux-mêmes leur DU qui leur permet d'acquérir des spécialisations auxquelles ils tiennent. Ils sont assez inquiets sur l'augmentation des coûts. Il faudra donc penser à des tarifs négociés, préférentiels.

Mme MORERE rebondit sur la remarque qui a été faite sur les certifications et les langues par **Mme OBLE**. En effet, ils travaillent en travail en lien avec la DAFIC sur une offre modulaire en langue qui répondrait aux besoins des entreprises et des salariés avec une certification à la clé pour que cela puisse être inscrit au CPF. C'est en cours de développement et la réflexion est largement lancée déjà. Par ailleurs, **Mme MORERE** précise que la majorité est aussi disponible pour participer à une réflexion globale élargie.

LE PRESIDENT souligne que cela va dans le bon sens. L'offre de formation continue a beaucoup évolué. Elle est beaucoup plus à la carte, beaucoup en formations courtes, beaucoup plus en adéquation avec la demande. C'est une évolution très favorable. Il retient cette idée de continuer à phosporer tous ensemble sur cette vision globale.

POINT 5 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'IEMN-IAE

M. BERNOUSSI indique que ce point est fortement lié à ce qui vient d'être débattu. L'IEMN-IAE est l'une des composantes de l'Université les plus actives en termes de formation continue. Un poste sur ressources propres a d'ailleurs été créé. Elle est sur un domaine où la concurrence est importante, d'où la nécessité d'asseoir une image de marque. C'est un travail qui a commencé au sein de la Composante depuis un peu plus d'un an avec l'accompagnement d'une agence de communication qui a fait tout le travail d'audit nécessaire. Un certain nombre de recommandations ont été faites. Une des recommandations importantes est de changer le nom qui est un peu trop complexe et de travailler sur un positionnement particulier de l'IEMN-IAE en associant la complémentarité de l'économie et de la gestion comme facteur de différenciation. De ce fait, il y a eu toute une série de consultations internes des collègues et des étudiants.

Les modifications proposées sont au nombre de trois :

- un changement de nom : IAE NANTES – Institut d'économie et de management.
- une structuration en 4 pôles au lieu de 5.
- Ces pôles ne s'appelleraient plus « pôle » pour qu'il n'y ait plus la confusion avec les Pôles au niveau de l'Université mais s'appelleraient département comme c'est le cas dans plusieurs Composantes.

Le vote du Conseil d'Administration de l'Institut a eu lieu jeudi 6 décembre. Le Conseil d'Administration de l'Institut a approuvé cette modification avec 23 voix pour et 5 voix contre.

LE PRESIDENT indique qu'il a reçu hier soir un courrier de six collègues de l'IEMN-IAE qui lui demandent de ne pas soutenir ce vote du Conseil d'Administration qui est un vote par nature démocratique pour différentes raisons qu'il va résumer :

- manque de lisibilité si IAE Nantes est mis ainsi en avant ;
- un déficit démocratique parce qu'il y a eu des votes antérieurs, même s'il est rappelé que la majorité écrasante au Conseil d'Administration a validé cette intitulé ;
- l'économie n'est plus visible au sein de l'Établissement dans ces conditions et l'aspect management n'était pas forcément lié à des idées de recherche. Il y a une dynamique des 32 IAE mais la recherche en économie n'est pas portée d'une manière très claire. Ils s'interrogent sur la place de l'économie au sein du Conseil d'Administration.

Les collègues lui demandent solennellement de ne pas confirmer le vote du Conseil d'Administration. **LE PRESIDENT** se dit enclin à soutenir la démarche démocratique d'une instance élue au sein d'une Composante qui sans ambiguïté a soutenu ces évolutions.

M. POUZAINT indique que son intervention ne va pas se placer en choisissant une bonne solution en phase d'une mauvaise parce qu'ils ne se voient pas comme des experts. Ils ne connaissent pas suffisamment les tenants et aboutissants. Par contre, ils vont prendre le point de vue du fonctionnement de la Composante en interne. De ce point de vue-là, ils ont pu avoir un certain nombre d'informations. Ils ont reçu un courrier, ont eu des contacts avec des collègues qui étaient pour, d'autres qui étaient contre. Ils ont pu juger qu'il y avait quand même des difficultés au sein de la Composante suite au lancement de ce nom-là. Quand on a des difficultés dans une Composante, même quand un Conseil a voté, le Tribunal Administratif peut passer derrière pour casser le vote. Il ne faut pas prendre le vote du Conseil d'Administration comme quelque chose qui n'est pas démocratique. Ce n'est sûrement pas sa position. Il faut en tant que Conseil d'Administration être en capacité de prendre un peu de recul. Si l'on veut faire un peu d'histoire, il y a eu une fusion entre l'IEMN et l'IAE qui a été décidée. Cette fusion a fait consensus. Il y a plusieurs années des collègues de différentes spécialités se sont réunis et ont souhaité travailler ensemble. Cette fusion est un succès. Le travail de changement de nom fait partie d'une réflexion qui a été lancée, qui a été menée par une agence de communication. Le Conseil d'Administration de l'Institut lors de sa séance du 3 mai a choisi à la majorité (13 sur 23) le nouveau nom IAE Nantes par rapport à d'autres possibilités. Ensuite, un vote du personnel a montré qu'il y avait des discussions, 47 pour ce nom, 45 pour un autre nom, 2 nuls. Les étudiants ont été consultés et ils se sont prononcés à 75% pour ce nom IAE de Nantes. Il y a eu un Conseil d'Administration le 4 octobre, le 6 décembre. Le changement de nom de la Composante permet d'être identifié comme une marque et cette marque ne sera efficace en externe que si elle vécue correctement en interne et si le fonctionnement interne est consolidé.

Il y a des questions et **M. POUZAINT** ne souhaite pas trancher aujourd'hui entre les tenants de telle ou telle option. Il ne se voit pas voter contre la proposition qui est faite et il ne se voit pas voter pour. Il ne se voit pas non plus s'abstenir. Il est favorable à ce que la Présidence de l'Université et les administrateurs mènent une mission de conciliation pour remettre tout le monde autour de la table. Il a déjà fait cette proposition dans la structure où il est administrateur, à la Fédération d'Éducation Populaire, et à plusieurs occasions cela a amené de bons résultats. Au bout du compte, la solution de départ a été validée. Il faut remettre tout le monde autour de la table pour être en capacité de mener les défis puisqu'au niveau de l'IEMN-IAE, on est sur un marché qui est majoritairement porté par les écoles de commerce avec une notion de service public qui est absente. Il ne faut pas se pénaliser. Il faut être consensuel, il n'y a pas urgence à décider. Même pour APB, les personnes vont s'inscrire dans des formations portées par l'Université de Nantes qui est une marque suffisamment puissante. **M. POUZAINT** pense qu'il serait sage de surseoir à cette décision et de revenir vers les acteurs en leur demandant de se remettre autour de la table. C'est du travail collectif que va sortir l'efficacité ultérieure. Dans le contexte actuel, on n'a pas besoin de crise. Il faut que tout le monde travaille ensemble et se mette autour de la table.

LE PRESIDENT remercie **M. POUZAINT** pour cette intervention. S'il reprend un peu l'histoire, le nom IEMN-IAE est finalement le résultat d'une fusion mais le nom ne le traduit absolument pas. La traduction finalement c'est l'apposition, ce n'est pas la fusion. C'est pour cette raison que l'on a aujourd'hui ces débats. Si le nom à l'époque avait été tout autre, il n'y aurait pas eu de problème. C'est justement parce qu'il y a cette cicatrice de nom que l'on a ces débats aujourd'hui. Il est passé au Conseil d'Administration de l'IEMN-IAE mardi soir, concernant un autre sujet. Parmi les signataires, il y a des administrateurs qui lui ont verbalisé le fait qu'ils n'étaient pas d'accord, qu'ils ont voté contre, mais que dans la mesure où cela faisait vraiment longtemps qu'ils en débattaient, ils souhaitaient tourner la page. Ce sont les mêmes qui lui ont dit cela que ceux qui signent. Il pense qu'il y a besoin de savoir terminer un débat qui a duré très longtemps et c'est ce qu'il a entendu. **LE PRESIDENT** pense qu'à partir du moment où l'on a l'intitulé IAE et également économie et management, on a un équilibre.

M. CHENE ajoute qu'effectivement c'est un sujet extrêmement sensible au sein de l'IEMN-IAE. Il est d'accord avec **LE PRESIDENT** sur le fait qu'aujourd'hui ce trait d'union entre IEMN et IAE n'est pas tout à fait un trait d'union. C'est justement là l'occasion de pouvoir trouver une autre bannière pour se réunir et travailler ensemble. Les collègues économistes ne se retrouvent pas suffisamment dans ce nom. Dans le vote des étudiants, le terme IAE Nantes est très clairement plébiscité. Ils ont tout à fait bien saisi l'importance d'une marque et d'une marque forte pour valoriser leur parcours. **M CHENE** pense qu'il est important d'entendre les collègues, de se réunir et d'être dans le consensus mais il y a eu énormément d'échanges là-dessus. La marque IAE, sur notre territoire, mais aussi en France et à l'international, c'est une marque extrêmement forte et visible. Il croit que 70% des étudiants ont voté justement pour le terme IAE parce que pour eux c'est évident, en dehors des batailles intestines. Il ne voudrait pas non plus rouvrir toutes les discussions et les problèmes qu'il peut y avoir entre collègues économistes et gestionnaires.

M. LUPI se place en membre extérieur. Ce qui lui pose problème, c'est que si demain il y avait une décision du Conseil de gestion des Sciences qui approuve majoritairement une décision et que le Conseil d'Administration derrière invalide cette décision, sa position en tant qu'enseignants-chercheur en Sciences serait de dire que finalement ce n'est qu'une chambre d'enregistrement qui ne sert à rien. En tant qu'administrateur, il s'interroge sur une prise de décision aujourd'hui qui désavouerait le Conseil d'Administration de l'IEMN-IAE.

Mme OBLE indique qu'elle est totalement extérieure, qu'elle n'était pas du tout au courant des courriers, des revendications. Sur le changement de nom IAE Nantes - institut d'économie et de management, elle trouve que c'est plus clair. IEMN était difficile à prononcer. Par contre, elle est plus dubitative sur la dénomination des 4 pôles ou départements. Pour elle, Sciences Economiques, c'est beaucoup plus large et beaucoup plus transdisciplinaire qu'une licence en Economie Gestion.

Mme TONNERRE souhaite intervenir parce qu'elle connaît bien cette Composante et elle pense qu'il ne faut pas refaire l'histoire. La fusion IAE et Faculté de Sciences Economiques qui s'est faite en 2007-2008 a été assez douloureuse pour certains collègues. Personne n'était vraiment content du nom de la Composante. Le terme IAE était déjà utilisé par beaucoup. On a là un processus démocratique de consultation qui s'est effectué dans la durée depuis le printemps dernier. Même si c'est difficile pour certains collègues, elle pense qu'il est important que l'Etablissement soutienne un vote de Composante. Pour elle, le pire serait de ne rien faire aujourd'hui.

M. CHAGNEAU souligne qu'il y a effectivement une démarche démocratique qui a été respectée dans le sens où le Conseil de gestion a accepté la dénomination. Il y a une démarche de démocratie envers les étudiants et les personnels qui a été effectuée. Concernant les étudiants, 73% ont adopté la proposition qui a été soumise. Ils ont une association au niveau de la Composante qu'ils ont contacté et qui ne leur a pas fait de notification particulière. Ils voteront donc pour cette proposition dans le respect du vote des étudiants.

M. GRASSET insiste sur le fait que ce nom d'IAE Nantes est celui qui a été recommandé suite à tout le travail qui a été fait de bilan, de benchmark. Le vote des étudiants est sans équivoque. Il y a clairement matière à discuter sur le vote des autres personnels, 47% contre 45%, particulièrement édifiant sur la difficulté qu'il y a eu à trouver un nom. Il est d'accord sur le fait qu'il faut respecter l'opinion des étudiants qui est sans équivoque. Ce qui l'interpelle le plus et ce qui est assez classique, c'est que les noms sont des choses extrêmement complexes qui peuvent donner lieu à des débats sans fin. Il est assez surpris qu'il n'y ait aucune discussion sur la nouvelle structuration en 4 pôles au lieu de 5, qui il imagine doit être assez complexe. Sur le nom, il n'y a aucun état d'âme à avoir vu le constat et le travail qui ont été faits.

M CHENE souhaite saluer tout le travail interne démocratique porté par **M. ANTHEAUME**.

LE PRESIDENT souligne que cela s'appelle le courage politique.

LE PRESIDENT indique que **M. CARBONI** donne procuration à **M. POUZAINT**, **Mme JOLLIET** à **M. GUEVEL**, **Mme BOUSQUET** à **Mme MORERE**, **Mme SAMI** à **Mme BARON**, **Mme HOUEL** à **M. LABOU**, **M. TOSTIVINT** à **Mme TONNERRE**, **M. PARPET** à **Mme OBLE**, **M. GENON** à **M. LUPI**, **Mme LESTIEN** à **M. JAOUEN**.

Le Conseil d'Administration approuve avec 27 voix pour et 8 abstentions la modification des statuts de l'IEMN-IAE.

POINT 6 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'UNIVERSITE PERMANENTE

M. BERNOUSSI indique que l'Université Permanente n'est pas une Composante de l'Université. Il s'agit d'un service commun qui comporte à peu près 8 270 étudiants dont la grande majorité est à Nantes, 6 500, avec une offre de formation qui est plutôt en termes de modules de conférences. Les statuts actuels datent de 2009. Ils commençaient un peu à vieillir, notamment sur un point important, le Conseil d'orientation qui était un Conseil très lourd et difficile à réunir, donc difficile à rendre opérationnel et actif. Il est donc proposé de modifier la composition du Conseil d'orientation. Pour le rendre plus agile et plus facile à réunir, il y a une réduction des membres de droit. Il n'y a désormais plus que 2 membres de droit. En revanche, la représentation des étudiants a augmenté parce qu'ils étaient présents aux séances du Conseil. La représentation des collectivités territoriales a également évolué. Il y en avait quatre et elles étaient représentées au plus haut niveau, c'est-à-dire le Maire de Nantes, le Président de la Communauté Urbaine. Ils ne venaient pas. Désormais, il est proposé d'avoir des représentants des collectivités territoriales et de réduire leur nombre. Concernant le personnel de l'Université permanente, rien n'a été modifié. Des personnalités extérieures ont été rajoutées. Toutes ces modifications ont été validées à l'unanimité par le dernier Conseil d'orientation qui s'est réuni au mois d'avril 2016.

M. CHAGNEAU a une question sur les inscriptions à l'Université Permanente. Il demande comment cela se passe concrètement, si tous les étudiants de l'Université de Nantes sont de fait inscrits ou s'il y a une inscription supplémentaire à faire.

M. BERNOUSSI répond que l'Université permanente n'offre pas de formation certifiante. Aucun diplôme n'est délivré. Les étudiants ne sont pas inscrits mais peuvent s'inscrire puisqu'elle est ouverte à tout le monde, que l'on soit salarié ou pas. On s'inscrit à un cycle de formation mais les étudiants en formation initiale ne sont pas inscrits d'office.

M. GUEVEL demande par curiosité pourquoi avoir réduit d'un siège et pourquoi ne pas avoir aligné le nombre de sièges concernant les étudiants et les personnels. Mais pour une fois que les étudiants ont un collège majoritaire, il considère que l'on peut laisser ainsi.

M. BERNOUSSI répond que c'était le choix de l'Université Permanente, qu'ils ont respecté puisque les étudiants sont très engagés et très présents.

M. CHENE souligne l'image de marque très forte, très dynamique de l'Université Permanente. Il trouve cela très intéressant. C'est un vrai rayonnement de l'Université sur le territoire et il faut vraiment le saluer.

LE PRESIDENT souligne que c'est bien de rappeler que l'Université Permanente a un rôle sur le territoire et pas uniquement sur la Ville. Cela représente un peu plus de 8 000 étudiants, ce qui est considérable. C'est une vraie présence.

M. LUPI témoigne pour dire qu'il a assisté à une conférence de l'Université permanente il y a à peine un mois. Il y avait un mélange d'étudiants de l'Université permanente et d'étudiants en formation initiale. C'était extrêmement appréciable selon lui. Il pense qu'il faut développer ces activités-là.

M. CHAGNEAU considère qu'il y a un rôle d'éducation populaire dans cette Université Permanente. Le fait de pouvoir assister à des conférences sur des sujets de société est très intéressant. Par contre, il trouve qu'il n'y a pas assez de communication envers les étudiants en formation initiale.

LE PRESIDENT répond qu'il y a beaucoup de communication extérieure mais il prend note du fait qu'il n'y ait pas assez de communication envers les étudiants en formation initiale.

Mme TRICHET souligne qu'il y a un problème d'accès à ces conférences. C'est vite plein, même l'amphithéâtre Kernéis. Il y a déjà suffisamment de publicité pour remplir.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la modification des statuts de l'Université Permanente.

POINT 7 - APPROBATION DE L'ADHESION DE L'UNIVERSITE DE NANTES AU RESEAU RECHERCHE ET SPORT EN PAYS DE LA LOIRE

M. BERNOUSSI indique qu'il s'agit d'une demande qui émane de l'UFR STAPS qui souhaite adhérer à cette association Recherche et Sport en Pays de la Loire. Le but est de réunir les membres de ce réseau et d'associer à la fois la recherche et la pratique. Le Conseil d'Administration de l'UFR STAPS a voté à l'unanimité pour l'adhésion le 17 novembre. Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer en faveur de cette adhésion.

LE PRESIDENT indique que **M. OLERON** a donné procuration à **Mme TRICHET**.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 32 voix pour l'adhésion de l'Université de Nantes au Réseau Recherche et Sport en Pays-de-la-Loire

POINT 8. APPROBATION DE LA PROCEDURE DE SIMPLIFICATION DES PRETS ENTRE BIBLIOTHEQUES

Absence d'enregistrement pendant quelques minutes

Mme MORERE demande si l'on sait ce qui se fait ailleurs, dans d'autres Universités. Il lui semble que le prêt entre bibliothèques est gratuit dans d'autres universités.

M. BERNOUSSI répond qu'il est gratuit dans certaines universités. Parfois, c'est une somme modique qui est demandée. Il précise, pour répondre aux inquiétudes de ceux qui se demandent si la gratuité ne va multiplier de façon exponentielle les prêts, que cette mesure est proposée pour un an. Un bilan sera fait ensuite.

Mme BARON souligne que le service du prêt entre bibliothèques est un service qui est quelquefois perçu comme obsolète par exemple en Sciences, mais en Lettres et Sciences Humaines, les usagers et les enseignants-chercheurs y sont très attachés. Il leur permet d'avoir accès à des documents que l'Université n'a pas. C'est important qu'effectivement les documents soient accessibles le plus possible et que l'on simplifie le travail de tout le monde.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 34 voix pour la procédure de simplification des prêts entre bibliothèques.

POINT 9 - APPROBATION DE TARIFS, DONNS ET SUBVENTIONS (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

En l'absence de remarque, **LE PRESIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 32 voix pour et 2 voix contre les tarifs.

POINT 10 - APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE PRIX DANS LE CADRE DES JOURNEES SCIENTIFIQUES DE L'ECOLE DOCTORALE BIOLOGIE SANTE

M. BERNOUSSI indique que les journées scientifiques de l'école doctorale biologie santé vont avoir lieu les 15 et 16 décembre prochain. Il y a un concours sur les 5 meilleures communications. Chaque étudiant parmi les 5 va recevoir un prix. Afin qu'ils puissent recevoir ce prix, il est demandé au Conseil d'Administration de valider le règlement.

M. GRASSET demande comment va fonctionner ce genre de choses dans les nouvelles écoles doctorales, si c'est quelque chose qui passera au niveau de l'UBL.

LE PRESIDENT répond qu'ils vont pousser pour que ce soit au niveau du site afin de ne pas remonter ce genre de choses au Conseil d'Administration de l'UBL. Il faut mettre en avant la subsidiarité, sauf si c'est porté par tous les sites.

POINT 11 - RENDU COMPTE DE REMISES GRACIEUSES ET D'ADMISSIONS EN NON VALEURS

M. BERNOUSSI indique que les remises gracieuses correspondent à des conventions de formation où

les étudiants n'ont pas pu payer. **LE PRESIDENT** a donc accordée une remise gracieuse.

POINT 12. ELECTIONS DES REPRESENTANTS ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE AU CONSEIL DE SERVICE DU SERVICE UNIVERSITAIRE DES LANGUES

M. BERNOUSSI s'excuse d'avoir rajouté ce point en urgence. Il avait été voté au moment de l'IRFFLE, la constitution d'un service commun qui est le Service Universitaire des Langues. Il y a dans ce service un Conseil de service, comme tout à l'heure pour l'Université Permanente. Dans ce Conseil de service siègent deux enseignants, qui sont élus au sein du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes et par ce Conseil d'Administration. Dans la mesure où le corps électoral était réduit au Conseil d'Administration, ce point a été rajouté en urgence à l'ordre du jour.

Mme MORERE souhaite dire un mot de ce service et de ses enjeux. Elle tient tout d'abord à remercier le Premier Vice-Président et Vincent Eudeline d'avoir accepté de rajouter ce point à l'ordre du jour de manière assez tardive. A cette heure, aucune candidature n'a été reçue mais l'appel est assez récent. Pour rappel, le Service Universitaire des Langues est en lien fort avec les axes stratégiques de développement de l'Etablissement : développement de la mobilité sortante pour les étudiants et les personnels, de la mobilité entrante également pour l'accueil des étudiants étrangers, progression des doubles diplômes et des formations à l'international, actions de recherche menées dans une démarche concertée d'internationalisation de la recherche. Il y a un volet important aussi qui concerne la formation tout long de la vie à destination des entreprises du territoire avec la constitution de learning expeditions. Il serait vraiment intéressant qu'il y ait deux représentants des enseignants et deux représentants des étudiants élus au sein de ce service. Elle pense que c'est un service qui fait preuve d'ouverture linguistique et culturelle et qui est un véritable levier pour pouvoir se positionner en porteur de projets interdisciplinaires, transversaux. Les langues sont le fil rouge de nombreuses formations et d'actions de recherche. Les projets sont bénéfiques pour l'ensemble de l'Etablissement. Elle lance donc un appel à candidature. Elle en profite parce qu'elle est également administratrice provisoire de ce service. La constitution de ce Conseil est importante dans un délai assez court puisque c'est une fois que le Conseil de service sera constitué que l'équipe de direction pourra être stabilisée.

LE PRESIDENT demande combien de fois ce Conseil se réunit par an.

Mme MORERE répond qu'il se réunira deux fois par an minimum. Elle promet que ça ne sera pas beaucoup plus. La durée du mandat court durant la durée du mandat au sein du Conseil d'Administration. Siègent le Président ou son représentant, le ou la Directeur(rice) du Service Universitaire des Langues ou l'un des adjoints, quatre représentants élus au Conseil d'Administration, le ou la Directeur(rice) du CROUS, un représentant de l'académie chargé de la gestion des bourses aux étudiants étrangers et deux personnalités extérieures désignées en raison de leur compétence par **LE PRESIDENT** de l'Université sur proposition des membres du Conseil de service. Il y a un Conseil de service qui s'occupe plutôt de l'administration politique du service et un Conseil d'orientation qui se préoccupera plutôt de l'aspect pédagogique du Service Universitaire des Langues.

LE PRESIDENT demande s'il y a des candidatures.

- **M. CYRIL LUPI et Mme CARINE BERNAULT** sont candidats pour représenter les enseignants au Conseil de service du Service Universitaire des Langues.

Nombre de présents ou de représentés : 34 ;
Abstention : 0 ;
Nombre de suffrages exprimés : 34 ;
34 voix pour M. CYRIL LUPI ;
34 voix pour Mme CARINE BERNAULT.

- **M. PATRICK LA SELVE et Mme CAMILLE MIRALLIE** sont candidats pour représenter les étudiants au Conseil de service du Service Universitaire des Langues.

Nombre de présents ou de représentés : 34 ;
Abstention : 0 ;
Nombre de suffrages exprimés : 34 ;
34 voix pour M. PATRICK LA SELVE ;
34 voix pour Mme CAMILLE MIRALLIE.

LE PRESIDENT remercie les personnes élues pour leur engagement.

POINT 13 - BILAN DU RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

M. BERNOUSSI présente le bilan global de la procédure de recrutement des enseignants-chercheurs. Le nombre de candidats par poste est en moyenne de 35. Il y a deux domaines où il y a beaucoup de pression au niveau des Maîtres de Conférences. Au niveau Droit Economie Gestion, il y pratiquement 60 candidats par poste. Il y a des domaines où il y a moins de pression. C'est le cas pour Sciences et Techniques où il y a une trentaine de candidats par poste. On constate la même chose au niveau des Professeurs mais à un degré moindre.

Il y a 50 candidatures de femmes et 50 candidatures d'hommes. Au niveau du recrutement, 60% des personnes recrutées sont des femmes. En revanche, au niveau de Professeurs, on constate l'inverse. 60% des personnes recrutées sont des hommes. C'est un des engagements du **PRESIDENT** de corriger ces écarts.

On parle d'endorecrutement quand est recruté quelqu'un qui a soutenu sa thèse à l'Université de Nantes. La notion d'endorecrutement doit être nuancée parce que certains soutiennent une thèse à Nantes et partent deux ou trois ans ailleurs avant de revenir. Il ne s'agit plus réellement d'endorecrutement. Pour l'instant, ce qui est pris en compte, c'est soutenir la thèse à l'Université de Nantes. Au niveau des Maîtres de Conférences, il y a environ 25% de Maîtres de Conférences locaux et 75% de candidatures extérieures. Au niveau des Professeurs, il y a 60% de locaux et 40 % d'extérieurs. Au niveau des Maîtres de conférences, l'Université de Nantes est assez proche de la moyenne nationale. Au niveau des Professeurs, elle est assez loin de la moyenne nationale. Il y a 44% d'endorecrutement au niveau national contre 60% à l'Université de Nantes. Un rapport de l'IGAENR souligne que pour les Professeurs, l'endorecrutement peut tout à fait se justifier. Cela constitue plutôt de l'investissement de garder quelqu'un qui s'est investi à l'Université de Nantes, qui a développé des thèmes de recherche.

M. GUEVEL souligne qu'il est surprenant qu'entre 2012 et 2016 les chiffres aient complètement évolué. On n'était qu'à 40% de locaux en 2012.

LE PRESIDENT considère qu'il faut relativiser ces chiffres au regard du nombre. Ce ne sont pas de gros effectifs.

Mme DRONNEAU demande si le contexte démographique ne joue pas pour l'accès aux postes de Professeur.

M. BERNOUSSI répond qu'il y a eu aussi une politique de l'Université. Il y a beaucoup de collègues brillants qui risquaient de partir. La Présidence a accompagné plusieurs fois des transformations. Lors de la révision des effectifs, toutes les transformations sont pratiquement accordées. Beaucoup de transformations concernent le passage d'un poste de Maître de Conférences à un poste de Professeur. Effectivement, dans certains endroits, il y a des collègues brillants qui méritent d'être recrutés et l'Université fait des efforts.

LE PRESIDENT croit qu'à partir du moment où il y a des écarts de cette nature et que ne se dégage pas de tendance, qu'on ne peut pas conclure.

M. BENHAMOU pense que sur un benchmark international, en particulier sur de grandes universités partout dans le monde, il y a une tendance assez forte : quasiment pas d'endorecrutement sur l'équivalent des Maîtres de Conférences et un endorecrutement important concernant le recrutement des assistants professeurs en Professeur, au moins 50%. Cela s'explique assez facilement, notamment en termes de déplacement des personnes. Si ça se passe bien, les jeunes qui ont été recrutés ont la possibilité de rester dans l'Université.

Mme OBLE a le sentiment qu'est attaché à l'endorecrutement quelque chose de négatif. Elle ne trouve pas que ce soit forcément négatif.

M. BERNOUSSI répond que ce n'est pas nécessairement négatif, effectivement.

POINT 14 - QUESTIONS DIVERSES

Mme BARON a une question concernant les contractuels. Des personnels dans les services s'inquiètent de la fin des contrats pour les collègues soumis à la Charte des contractuels. Ils soulignent une

tension nette entre les collègues qui voient leur contrat être prolongés et ceux qui n'ont pas d'espoir possible. Au-delà du drame humain que représentent ces départs, ils ne voient pas l'intérêt de ces contrats de deux ans pour l'organisation des services. Ils sont coûteux en temps de recrutement, de formation. Ils notent aujourd'hui des pertes de compétences avec ceux qui vont partir et qui ont fait leur preuve et qui n'ont souvent pas de grande possibilité d'avoir le concours. Elle demande si les coûts cachés des recrutements, des contrats à réaliser, de la formation ont été chiffrés. Le coût de l'ambiance difficile dans les équipes et des tensions dues à la fragilité des équipes n'est pas chiffrable.

M. BERNOUSSI rappelle que l'objectif de la Charte des contractuels étant de rendre les choses très claires. Il y a un temps de début, un temps de fin. C'était plutôt une clarification. La formation correspond à un soutien de l'Université qui a été mis en place.

LE PRESIDENT considère qu'au niveau drame humain, le pire c'était l'incertitude totale, de faire croire un certain nombre de choses qui n'étaient pas tenues. C'est ce qu'ils ont connu en arrivant en août 2012. C'était une situation humaine qu'il ne fallait pas reproduire. C'est l'objectif de la Charte. Il y a un début et une fin. Au moins, c'est dit. Par ailleurs, l'accompagnement aux concours est un succès.

M. BIAIS précise que les services appliquent la Charte qui a fait l'objet d'une négociation. Elle fait l'objet d'une évaluation annuelle. Elle a d'ailleurs été réalisée il y a quelques jours en présence des partenaires sociaux. Il y a des points positifs et des points de vigilance. Il faut s'attacher à trouver des solutions pour les points de vigilance mais effectivement il pense que l'on peut dire que les règles sont claires, elles sont communiquées aux agents. On peut y déroger dans certaines conditions, mais il n'y a pas de cynisme contrairement à ce qui se passait avant. Des collègues étaient en poste pendant cinq ans et demi et on les remerciait au dernier moment. On essaie désormais de repérer les profils que l'on souhaite conserver pour les orienter vers notamment des processus de titularisation. Pour ceux qui sont sur une période limitée, la réalité des choses leur est dite. Ce ne sont pas des licenciements, ce sont des fins de contrat conformément à la réglementation. En appui des courriers de recrutement, les règles du jeu sont bien précisées. **M. BIAIS** pense qu'il ne faut pas laisser s'instaurer l'idée que l'on licencierait. Personne n'est licencié.

Me BARON ajoute que ce qui a été aussi difficile, c'est qu'il a été signifié à certains collègues après leur embauche en 2014 que leur contrat finirait en 2017 du fait de cette période transitoire.

Mme TEXIER précise que tous les personnels recrutés avant le 1^{er} septembre 2015 ne sont pas soumis à la Charte de gestion des personnels contractuels. La Charte de gestion des contractuels, notamment pour ce qui concerne les durées de contrat, est appliquée dès lors que la personne a été informée des règles de durée au moment où elle est entrée à l'Université.

Mme BARON indique qu'ils sont au niveau des bibliothèques actuellement environ 120 personnels. 10 personnels qui étaient là depuis à peu près 10 ans vont voir leur contrat finir en 2017. Cela pose des problèmes en interne de ressenti très difficile.

LE PRESIDENT répond qu'il l'entend. Il n'y a en tout cas pas de rétroactivité de l'application de la Charte.

M. POUZAIN souligne que la situation de précarité ne peut pas être résorbée facilement du jour au lendemain. Des collègues de catégorie C sont contractuels sur des tâches très techniques et ont souvent une qualification très forte. Du strict point de vue du fonctionnement des Composantes, quand ces personnes sont sur des tâches financières, de formation continue, cela pose des difficultés de tuilage quand il y a des contrats qui s'arrêtent. Il doit y avoir une réflexion des Composantes par rapport aux tâches qui sont effectuées par ces collègues contractuels qui pour certains sont très compétents. L'arrêt de contrat pose des difficultés de tuilage et de réalisation des fonctions.

Mme OBLE demande concernant l'I-Site, si l'on est toujours sur la deuxième phase et s'il n'y a pas eu un nouveau dépôt.

LE PRESIDENT répond qu'il y a eu un dépôt de dossier très technique où il est répondu aux questions du jury. L'audition aura lieu le 20 février. C'est la date importante qu'il faut retenir.

Mme OBLE demande s'il y aura à nouveau une présentation avant l'audition.

LE PRESIDENT répond qu'il n'y en aura pas dans la mesure où c'est très compétitif. Il en parle dans l'Etablissement mais l'important c'est la vision. C'est simplement un accélérateur. Le dossier est très technique.

Mme OBLE demande s'il y aura à nouveau une présentation avant l'audition.

LE PRÉSIDENT répond qu'il n'y en aura pas dans la mesure où c'est très compétitif. Il en parle dans l'Etablissement mais l'important c'est la vision. C'est simplement un accélérateur. Le dossier est très technique.

LE PRÉSIDENT lève la séance à 11H00.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Olivier LABOUX





UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU VENDREDI 3 FEVRIER 2017

PV N°395

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE
EN ASSEMBLEE PLENIERE DU 3 FEVRIER 2017

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes, siégeaient à ses côtés, M. Mohamed BERNOUSSI, 1^{er} Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration, M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie Universitaire et M. Frédéric BENHAMOU, Vice-président Recherche et Innovation

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 32 MEMBRES

AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BERNAULT Carine	Ens. A	UFR Droit et Sciences Politiques
BOUSQUET Emmanuelle	Ens. B	FLCE
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
CARBONI Pierre	Ens. A	UFR Langues
CARTRON Paul	étudiant T.	UFR STAPS
CHAGNEAU Corentin	étudiant T.	UFR Médecine et Techniques médicales
CHENE Emmanuel	Ens. B	IAE Nantes - Institut d'Economie et de Management
DRONNEAU Céline	BIATSS	ESPE Nantes
FLEURY-BAHI Ghazlane	Ens. A	UFR Psychologie
GOMEZ Léa	étudiante T.	UFR Langues
GRASSET Olivier	Ens. A	UFR Sciences et Techniques
GUEVEL Arnaud	Ens. A	UFR STAPS
LA SELVE Patrick	étudiant T.	IUT de Nantes
JAOUEN Pascal	Ens. A	Polytech Nantes
JOLLIET Pascale	Ens. A	UFR Médecine et Techniques médicales
LABOUX Olivier	Ens. A	Président de l'Université de Nantes
LELIDEC Annabel	Pers. Ext.	INSERM
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
LUPI Cyril	Ens. B	UFR Sciences et Techniques
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
MIRALLIE Camille	étudiante T.	UFR Sciences pharmaceutiques
MORERE Julie	Ens. B	IUT de Nantes
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT Pays de Loire
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique
PARPET Noé	étudiant S.	UFR Droit et Sciences Politiques
SAMI Taklit	Ens. B	UFR Sciences et Techniques
ONNERRE Clotilde	BIATSS	IAE Nantes - Institut d'Economie et de Management
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	BEELINK SARL
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR Médecine et Techniques médicales

AVAIENT DONNE PROCURATION : 3 MEMBRES

GENON Philippe	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
POUZAIN Yves	Ens. B	IUT de Nantes

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
35	32	3	0	0

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

BARBU Noël	Vice-Président Développement et partenariats économiques – Affaires financières
BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
EUDELIN Vincent	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
EVAIN Michel	Doyen de l'UFR Sciences et Techniques
FATTAL Paul	Vice-Président Qualité et Développement durable
FURET Thierry	Rectorat de Nantes - DESUP
GUILLEN Ronald	Directeur de l'IUT de Saint Nazaire
LAHMAR Jalil	Directeur de l'IUT de la Roche/Yon
LE GALL René	Directeur de Polytech'Nantes
RAIMBAULT Alice	UFR Médecine et Techniques médicales – étudiante suppléante
SCHLAEPPI Laurianne	Directrice Générale Adjointe des Services Plan – Investissements – Ressources Matérielles
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services Affaires Institutionnelles - Ressources Humaines – Environnement au Travail
TRICHET Frankie	Vice-Président Ressources numériques

ORDRE DU JOUR

Point unique - Approbation de la feuille de route relative à la création d'une nouvelle Université à Nantes

POINT UNIQUE - APPROBATION DE LA FEUILLE DE ROUTE RELATIVE A LA CREATION D'UNE NOUVELLE UNIVERSITE A NANTES

LE PRESIDENT ouvre la séance à 8 heures.

Mme SAMI indique qu'ils ont envoyé un mail la veille pour demander au **PRESIDENT** de reporter ce Conseil d'Administration dans la mesure où les personnels de l'Université n'ont pas eu la feuille de route et n'ont pas pu discuter et débattre de ce qui allait se faire. Elle réitère la demande au nom de la liste Ensemble.

LE PRESIDENT souligne qu'il a compris que leur souhait est qu'il n'y ait pas de vote plutôt mais pas que le Conseil d'Administration ne se tienne pas.

Mme SAMI répond que l'essentiel est de pouvoir en débattre sans voter ou que le Conseil d'Administration soit reporté. Elle n'est pas opposée à ce que l'on puisse en débattre mais souhaite par contre qu'il n'y ait pas de vote. Ce qui les gêne, c'est qu'il y ait un vote, donc une prise de position, à partir du moment où les personnes qu'ils représentent n'ont pas eu cette feuille de route et n'ont pas pu se prononcer ni en débattre. C'est ça le fond de la question.

Mme DRONNEAU indique qu'ils souhaitent le report parce qu'il n'y a pas eu débat et de consultation de la communauté universitaire, première concernée. C'est l'une des principales motivations de cette demande de report.

M. BROCHARD indique que le SNPTES demande également le report.

Mme DRONNEAU souligne qu'il y a des représentants de la communauté qui ne sont pas élus mais qui auraient souhaité s'exprimer en début de Conseil d'Administration. Elle demande au **PRESIDENT** s'il les autoriserait à le faire très rapidement.

Mme SAMI soutient également cette demande.

LE PRESIDENT répond qu'il est favorable à ce qu'une ou deux personnes puissent s'exprimer, donner leur point de vue sans bloquer le Conseil d'Administration.

Mme SAMI souligne qu'elle ne pense pas que le but soit de bloquer le Conseil d'Administration. Ils souhaitent s'exprimer et donner leur point de vue.

LE PRESIDENT souhaite présenter le contexte et les enjeux de ce Conseil d'Administration qui va permettre de répondre aux questions formulées à l'instant. C'est une feuille de route qui est une construction dynamique. Cela signifie qu'il y a eu toute une démarche pour expliquer les causes, la vision qui est la leur d'une Nouvelle Université. Il a eu l'occasion de le présenter lors de son programme. Il rappelle qu'avec les colistiers ils ont présenté un programme U2020 dont 10 mesures parmi les 30 sont directement liées à ce qui va être débattu aujourd'hui. C'est une légitimité démocratique pour se lancer dans ce travail. Il y a eu un séminaire fin septembre avec des enseignants de l'Ecole Centrale et de l'Université. Il y a eu un Conseil d'Administration particulier dédié à ce sujet le 18 octobre. Il y a eu 40 visites pour rencontrer plus d'un millier de collègues au sein de l'Etablissement entre novembre et décembre sur des petits périmètres. C'était voulu de manière à avoir un échange. **LE PRESIDENT** peut garantir que cet échange a été extrêmement fort, extrêmement intéressant. Enfin, il y a eu des éléments de communication. Une interview assez longue a été réalisée qui précise véritablement les choses, qui explique. La moitié de ses vœux sont consacrés à la Nouvelle Université à Nantes. Il y a eu également le document d'orientation stratégique. Il y a donc eu beaucoup d'éléments qui se sont inscrits dans cette démarche d'explication.

Au-delà de la question du comment, c'est surtout la question du pourquoi qui est intéressante. Au plan national, il y a une spécificité de cloisonnement entre les acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui donne une difficulté de visibilité à plusieurs niveaux. A l'international, on le sait depuis bien longtemps, c'est parfaitement illisible. Il y a également une difficulté de visibilité pour le territoire. C'est très difficile pour une association, pour une entreprise de savoir à quelle porte frapper, avec qui signer un contrat collaboratif de recherche, avec qui travailler et signer une formation tout au long de la vie par exemple. Concernant la visibilité pour les familles et les étudiants, aujourd'hui c'est extrêmement difficile de s'y retrouver sans avoir les codes de ce qu'est l'Enseignement Supérieur aujourd'hui. Le maillage est tellement compliqué que ce n'est certainement pas un facteur de promotion sociale. **LE PRESIDENT** fait le constat aujourd'hui que l'organisation actuelle est socialement délétère. On est reconnu, on est valorisé parce que l'on est passé par une filière ultra sélective, une grande école. C'est scientifiquement inefficace. Au sein des mêmes laboratoires, alors que les écoles et l'Université travaillent ensemble, elles se retrouvent en compétition. Enfin, c'est économiquement inefficace.

C'est de l'argent public qui est utilisé pour des formations qui sont quasi identiques. Parfois les enseignants sont les mêmes. **LE PRESIDENT** pense que l'on peut faire beaucoup mieux. Pour toutes ces raisons, il pense qu'il faut revoir le modèle. C'est une vision de décloisonnement entre les acteurs de l'Enseignement Supérieur. Il s'agit d'ouvrir, de déployer sur le territoire. C'est donc la vision de la nouvelle Université à Nantes avec 4 fondateurs : l'INSERM, le CHU, l'Ecole Centrale et l'Université. L'Ecole centrale est le cousin de l'Université de Nantes le plus proche. C'est le même ministère, c'est une école publique. Les collègues qui sont dans ces unités ou sur la recherche travaillent au quotidien ensemble et c'est quelque chose qui marche bien.

Pourquoi est-ce que l'on a aujourd'hui ce Conseil d'Administration ? Pourquoi a-t-on ces documents ? Dans quelles conditions ? Pourquoi appeler les administrateurs à voter ? La démarche s'inscrit dans le cadre d'un phénomène extrêmement concurrentiel qui est la démarche des investissements d'avenir et la démarche I-site (initiatives sciences innovation territoire économie) pour laquelle l'Université de Nantes a été présélectionnée. Ces éléments sont importants à comprendre. C'est ce qui explique très clairement la difficulté de l'exercice. Ils ne peuvent pas communiquer largement sur toute la France le dossier et ils doivent en même temps expliquer à l'Etablissement ce qu'ils vont faire, d'où l'énergie mise personnellement pour aller au-devant des collègues. Cet élément extrêmement concurrentiel peut se comprendre. Jamais personne ne va diffuser son dossier à la concurrence. **LE PRESIDENT** rappelle qu'au final, l'objectif fin février est d'être dans les dix universités en France à vocation de rayonnement international. Cela veut dire que les étudiants vont avoir un diplôme d'une renommée tout à fait différente de ce que l'on a aujourd'hui. C'est la dernière chance, ce qui explique que cette phase est plus silencieuse que lui-même l'aurait voulu. L'idée, c'est que sur la base de cette feuille de route, il y ait une position du Conseil d'Administration pour que le jury international comprenne qu'il y a eu ces débats et qu'il y a eu une prise de position de l'Etablissement. Le jury voit ce qui se passe très clairement sur les sites. Il faut une prise de position du Conseil d'Administration sur une feuille de route. Cette feuille de route, ce ne sont pas les statuts, ce n'est pas quelque chose qui est gravé comme les statuts. Les statuts, on va avoir le temps de les construire. Il va y avoir beaucoup de groupes de travail par la suite avec là aussi quelque chose qui n'est pas facile. **LE PRESIDENT** sait qu'il y a eu beaucoup de réformes, beaucoup de choses à absorber parce qu'il y a eu des injonctions et il va demander en plus de travailler. Cette feuille de route, il a voulu la réserver et il continuera à le penser aux administrateurs pour clairement légitimer cette instance. Il faut impérativement que cette instance soit respectée. C'est pour cette raison qu'elle a eu la primeur de cette diffusion. Il y a eu une fuite. Ce document a été envoyé à la presse, dans toute la France. Il a été envoyé aussi à la concurrence. Le dossier est dévoilé. Ils ne l'ont pas voulu. Il a entendu les inquiétudes des uns des autres. Ils vont travailler pour rassurer, pour expliquer. C'est fondamental. Il ajoute que dans cette feuille de route, il y a des éléments que la loi ne permet pas de faire aujourd'hui. C'est important de le comprendre. Cela montre que cette feuille de route n'est pas un élément gravé. Il y a des éléments qui ne sont pas permis aujourd'hui par la loi.

La suite du processus va être de retourner vers l'Etablissement. **LE PRESIDENT** va retourner voir les collègues au plus près. Il va retourner leur expliquer, les écouter, leur expliquer comment ça va se passer, comment le travail, le process va être mis en place. Il va donc les solliciter pour qu'à l'horizon 2019, soit construite tous ensemble cette Nouvelle Université à Nantes. La méthode qui est aujourd'hui en cours d'élaboration sera finalisée pour le mois de mars et il l'expliquera à l'Etablissement.

L'ensemble de ces explications permet de comprendre pourquoi ils tiennent à ce Conseil d'Administration, le sens de cette feuille de route qui est un cap et pourquoi il est demandé de se prononcer sur cette feuille de route. Il propose maintenant de recevoir deux collègues, il va leur demander de se présenter et d'exprimer leur avis.

M. DELHOMME, étudiant à l'Université de Nantes, et Mme DAVID, enseignante à l'ESPE, entrent dans la salle du Conseil d'Administration.

LE PRESIDENT leur propose de s'exprimer en quelques minutes pour donner leur point de vue.

Mme DAVID indique que l'Assemblée Générale des personnels, qui s'est réunie en urgence le 2 février et qui a rassemblé environ 90 personnels, a adressé une demande solennelle aux membres du Conseil d'Administration, dont voici le texte : "L'Assemblée Générale des personnels de l'université réunie le 2 février demande le report du vote du Conseil d'Administration et la communication de la feuille de route aux personnels et étudiants afin que toutes les parties prenantes soient informées et en mesure de donner leur avis." Cette résolution a été votée à l'unanimité. Mme **DAVID** déplore par ailleurs que les personnels et étudiants réunis devant le bâtiment de la Présidence ne soient pas reçus.

M. DELHOMME appuie les demandes de report du vote et d'information des étudiants.

LE PRESIDENT les remercie pour cette prise de parole.

Mme BERNAULT souligne que la majorité est évidemment sensible aux opinions qui ont été exprimées ces derniers jours par quelques collègues et encore à l'instant. Ils tiennent néanmoins à rappeler que cette

feuille de route s'inscrit dans la continuité du programme qui a été présenté par **LE PRESIDENT** il y a un peu plus d'un an. Ils rappellent également que l'on y retrouve des éléments qui ont fait l'objet d'une discussion lors d'un Conseil d'Administration qui était consacré exclusivement à cette question au mois d'octobre dernier et que ces éléments ont également été évoqués par **LE PRESIDENT** à la fin de l'année 2016 à l'occasion de ses nombreux déplacements dans les différentes Composantes. Cette feuille de route définit un cap, elle définit des valeurs auxquelles ils sont très attachés, l'idée que l'Université doit jouer un rôle d'ascenseur social, le principe de solidarité entre les Pôles qui est inscrit noir sur blanc qui est de nature à assurer l'unité de cette Nouvelle Université et à donner finalement leur chance à tous les Pôles. C'est vraiment un principe fondateur et un principe essentiel. **LE PRESIDENT** l'a rappelé, le chemin pour construire cette nouvelle Université est à construire ensemble. La majorité réaffirme clairement son soutien à ce projet et à cette feuille de route.

Mme TONNERRE indique qu'au nom du collège BIATSS de la liste U2020, elle souhaitait dire au **PRE-SIDENT** qu'elle soutient également ce projet qui est extrêmement structurant pour l'Etablissement. C'est une opportunité importante qui offre une valeur ajoutée considérable pour le personnel et pour la formation et la recherche. Ils ont reçu de nombreuses réactions de collègues, des réactions positives de collègues qui saluent le travail déjà accompli et qui ont envie que les choses bougent. Elle entend les inquiétudes et les préoccupations face au changement. Elles sont légitimes mais elles ne doivent pas bloquer les choses. Elle a connaissance des contraintes fortes liées au calendrier I-site. La feuille de route dresse les jalons. Pour eux, le rôle du Conseil d'Administration sera aussi de veiller à ce que ces étapes se déroulent correctement dans le respect des personnels. Quelques éléments dans cette feuille de route viennent déjà conforter ceci : un socle social qui rappelle les grands principes et les valeurs de ce projet de nouvelle Université, des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens qui encadreront les relations et les compétences entre sites et qui définissent des règles de solidarité entre Pôles. A ce stade, c'est ce qui leur paraît le plus important de retenir.

Mme JOLLIET veut s'exprimer en complément de ce qui vient d'être dit pour appuyer le cap. Elle soutient ce projet depuis longtemps parce que depuis longtemps c'est en construction et c'est en construction pour les Facultés de l'ensemble Santé parce qu'il y a aussi un projet scientifique à la clé. Le timing est maintenant. Il y a donc un cap et un timing. Certes le projet de la Nouvelle Université à Nantes est élaboré depuis de nombreux mois par **M. LABOUX** et il est suffisant en lui-même. Il n'a pas forcément besoin de la pierre du projet Next mais ils ont compris la formidable force de potentialisation qui existait en interdisciplinaire entre la bio ingénierie et la santé pour construire un projet qui peut sortir du lot, qui peut tirer vers le haut l'Université, qui peut la valoriser à l'international, pas seulement sur le plan de la recherche, mais bien aussi sur le plan de la formation. C'est une formidable chance pour l'ensemble des enseignants et surtout pour l'ensemble des étudiants. Cet essor vers le haut vaudra pour toutes les Composantes, pour tous les étudiants. C'est une formidable chance, ce serait dommage de se priver de ce catalyseur qui peut être obtenu avec un projet cohérent. Ce projet cohérent, il lui faut une gouvernance et il était donc nécessaire de travailler au départ avec une feuille de route telle que celle-ci.

Mme SAMI souligne qu'il est indéniable qu'il y a effectivement au départ une belle idée, un très beau concept derrière. Ils l'avaient dit au **PRESIDENT** lors de la discussion du premier Conseil d'Administration qui a discuté du concept et de l'idée. Tout le monde était d'accord. Ils ont mis néanmoins un certain nombre de garde-fous. Ils avaient notamment demandé à ce que cette construction se fasse de façon concertée, très en amont avec les personnels concernés et avec des étudiants. Ils n'étaient pas contre l'idée. **Mme SAMI** tient à dire qu'effectivement il y a eu beaucoup de communication autour du concept, avec de beaux slogans. En revanche, entre la belle idée, le concept, la communication sur l'idée, sur le concept et la façon dont c'est mis en œuvre, il y a un monde. La lecture de la feuille de route l'a fait tomber de sa chaise. Les élus de la liste Ensemble sont aussi extrêmement intéressés et soucieux que l'Université puisse effectivement avoir l'I-site. **LE PRESIDENT** dit qu'il les respecte en tant que membre du Conseil d'Administration en leur donnant la primeur, mais elle pense qu'il faut aller beaucoup plus loin, il faut respecter les personnels en leur donnant l'information. Respecter les administrateurs, c'est aussi leur laisser la possibilité d'avoir l'avis de leurs collègues pour pouvoir voter en toute conscience et en toute connaissance de cause. Or, ce n'est pas le cas, dans la mesure où les discussions auront lieu après le vote. Le problème, c'est que cette feuille de route fige un certain nombre de choses. **Mme SAMI** considère que c'est comme si on leur demandait de signer un contrat de mariage sans savoir ce qu'il y avait dans le contrat. C'est exactement la même chose. C'est ce qui est demandé sur cette feuille de route. La feuille de route précise et fige un certain nombre de choses avec des échéances qui sont relativement précipitées. Tout ça se fait dans l'opacité la plus complète. Elle ne comprend pas pourquoi cela doit rester dans le secret le plus absolu à partir du moment où il y a eu des fuites et c'est sorti dans la presse. Dans la mesure où il y a un certain nombre de questions qui se posent, elle ne comprend pas l'opacité. Elle pense que cette nouvelle Université à Nantes qui est en train de se dessiner concerne toute l'Université. Elle considère que tous les personnels et tous les étudiants de l'Université sont l'Université et c'est eux qui font l'Université aujourd'hui, qui feront l'Université de demain. Les choses ne peuvent pas se faire sans qu'ils soient complètement partie prenante et qu'il y ait une concertation. Ils ont leur mot à dire. La façon dont cela se fait est

scandaleuse. Ces mots sont forts mais c'est exactement ce qu'elle pense. **Mme SAMI** ne peut pas imaginer que l'on puisse changer le destin de l'Université alors que la plupart de collègues n'ont pas pu avoir accès à la feuille de route. C'est un changement qui n'est pas mineur. C'est quelque chose qui va impacter l'Université. Elle pense que l'on doit discuter avant et non pas après.

« Ensemble » a l'impression qu'il y a des têtes pensantes qui pensent tout savoir, sans parler du **PRESIDENT** en particulier, et que les autres sont censés suivre. Elle considère que ce n'est pas comme ça que cela devrait se faire. Sans même parler de son sentiment sur ce qu'il y a à l'intérieur de la feuille de retour, elle considère la démarche en elle-même condamnable.

LE PRESIDENT souligne que ce sont des mots forts. Le sentiment et l'impression, il ne les partage pas. L'Université est composée de tous les membres de l'Université, d'abord les étudiants. Il pense d'abord à eux dans ce projet, dans cette vision.

Mme OBLE indique qu'en lisant le document, elle a cinq grosses interrogations.

En étant de l'extérieur, elle a eu le sentiment d'un démembrement de l'Université de Nantes. L'apparition de la notion d'économie de la connaissance, cela l'interroge sur le devenir de nos sociétés où la connaissance devient un marché. Ce n'est pas la même chose que l'accès à la connaissance pour tous. Elle s'interroge également sur la position des tutelles de laboratoire et notamment du CNRS. Par ailleurs, elle trouve qu'il y a peu d'informations sur le socle social commun.

La deuxième question porte sur le transfert de compétences. Sur la politique RH, elle demande quelle sera la mutualisation des personnels, aussi bien administratifs, de direction, des personnels d'enseignement ou personnels de recherche et quel sera l'impact sur les recrutements à venir ? Sur la valorisation et le transfert, elle voudrait qu'on lui explique le lien avec la filiale Capacités.

Sur l'offre de formation, elle se demande quelle sera la mutualisation. Il y a une question sur la sélection des étudiants et sur le coût d'inscription. Il est écrit : « attirer les meilleurs étudiants ». Pour elle, attirer les meilleurs étudiants, ce n'est pas la même chose que former les meilleurs étudiants. Elle revient à la notion de service public. Si elle, dans son travail, on lui demande de sélectionner les demandeurs d'emploi qui sont les plus faciles à insérer, elle aura peut-être un taux de placement qui sera meilleur mais elle ne répond pas à sa mission de service public qui est d'accompagner tous les demandeurs d'emploi y compris les plus éloignés. **Mme OBLE** a regardé le modèle d'Université Technologique de Munich. Il est écrit qu'il y a une forte sélection des étudiants et qu'il y a un soutien à la recherche dans les domaines qui intéressent les donateurs privés. Cela l'interroge. Il y a un problème de gouvernance dans ce nouvel EPSCSP. Les représentants du personnel au Conseil d'Administration seront à parité égale avec les membres nommés.

Ce nouvel EPSCSP n'est pas une Composante de l'Université. Elle demande si un EPSCSP peut être une filiale d'un autre EPSCSP. Elle s'interroge également sur le lien avec l'I-site et demande quel est le projet de l'Université en cas d'échec de l'I-site ou si il n'y a pas de modification législative. Dans le cadre de la troisième vague PIA, on voit apparaître des écoles universitaires de recherche, de nouveaux cursus universitaires, voire des sociétés universitaires de recherche sur le modèle de sociétés. Elle aimerait qu'on lui explique le lien avec l'UBL et les 11 Ecoles doctorales dans le cadre de ce projet. Elle voudrait également qu'on lui dise en quoi un pôle ECN rayonnerait plus que l'Université ou l'UFR. Ce qui lui semble important, c'est comment on valorise les formations universitaires auprès du monde socioéconomique. Ce n'est pas forcément en transformant les pôles universitaires que l'on va valoriser au mieux les formations universitaires.

Le cinquième point est un problème de méthode mais ses camarades en ont déjà parlé.

Elle demande pourquoi le Pôle ECN serait un EPSCSP et pas les trois autres Pôles. Elle ne voit pas pourquoi il y aurait une distinction entre les Pôles.

LE PRESIDENT répond qu'il ne s'agit pas d'un démembrement. C'est une Université unie. Ce n'est pas une vente d'un appartement, bien au contraire, c'est un rassemblement. Il y a trop de tendances aujourd'hui à un repli identitaire, à la construction de murs pour ne pas donner l'exemple notamment aux étudiants que l'on est capable de décroquer.

L'économie de la connaissance est un sujet en soi.

Concernant la tutelle des laboratoires, c'est la nouvelle Université.

Pour ce qui est des personnels, il n'a pas la réponse et il en est très content. Cela veut dire que le travail est à faire. C'est un enjeu majeur pour cette construction d'avoir un projet social, une construction sociale travaillée ensemble. Il aimerait que ce soit un élément de lisibilité de cette nouvelle Université et que l'on ait réussi à faire quelque chose qui soit rayonnant aussi de ce point de vue-là.

Sur la sélection et les droits d'inscription, ce n'est pas ça. Il a entendu des arguments de cette nature. Il ne l'a jamais défendu, il ne le défendra jamais.

Pour les étudiants, c'est extrêmement lisible, c'est comme aujourd'hui. Le recrutement à la Faculté des Sciences, à l'IUT et à Polytech sera la même qu'aujourd'hui. Les droits d'inscription seront les mêmes. Il insiste là-dessus.

Sur la valorisation et le transfert, Capacités reste filiale et restera filiale. Il faut l'arrimer fortement.

Sur la composition des instances, c'est dépendant de la loi. Aujourd'hui, on ne peut pas le faire. Il y a actuellement trente sites en France qui demandent un assouplissement de la loi, qui disent : « laisser nous faire en fonction de notre histoire, de notre capacité à travailler ensemble, de notre géographie, de nos projets, de notre ambition ». 30 sites en France sur 70-75 universités ne sont pas satisfaits de la loi telle qu'elle est aujourd'hui. C'est une pression importante.

En cas d'échec, la dynamique sera peut-être un peu freinée mais ça se fera parce que l'important ce n'est pas l'accélérateur, c'est la vision, c'est la Nouvelle Université à Nantes. Il y croit profondément et c'est ça qu'il faut faire.

Concernant l'UBL, nous sommes dans une situation effectivement où malheureusement nous sommes en concurrence, notamment avec le projet Rennais qui maintenant a d'ailleurs le dossier de l'Université de Nantes. A partir du moment où la feuille de route est diffusée, Rennes a le dossier. Nous sommes dans une situation un petit moins solide de ce point de vue-là. Les écoles doctorales sont mises en place, ça ne change rien. Pour **LE PRESIDENT**, l'UBL reste un réseau. Il rappelle que c'est la seule COMUE qui ne délivre pas de diplôme, c'est un modèle très particulier. C'est le seul en France de cette nature et les 27 membres tiennent à cette caractéristique. Il pense que la promotion individuelle participe de la promotion collective. Si Angers et Le Mans ont un projet intéressant, si l'UBS et l'UBO ont un projet intéressant et que ça apporte une plus-value, tout le monde va en profiter, de la même façon que pour Nantes et Rennes. Pour lui, il n'y a pas d'opposition de ce point de vue-là. Le fait d'être EPSCP pour Sciences et Technologie donne une agilité, une propension à interagir avec le milieu notamment socioéconomique et c'est cela qui est recherché. Pour cette construction, on prend ce qu'il y a de meilleur à l'Université, ce qu'il y a de meilleur dans une grande école publique du même Ministère et certes on va proposer une nouvelle construction mais on va aussi changer nos pratiques, changer nos modes de pensée.

M. PARPET souhaitait commencer par remercier **LE PRESIDENT** non pas pour son projet et son mode opératoire mais pour le lien qu'il a permis de créer pour l'UNEF avec les élus de l'Ecole Centrale car selon lui, face à une crise, on se soude. Au niveau de l'Ecole Centrale, il y a également une opacité impressionnante. Ils étaient censés avoir le document qui était communiqué au personnel, ce qui n'a pas été fait dans un premier temps. Ils ont eu une consultation pour tous les élèves et une présentation dans un amphithéâtre par **M. POITOU** de cette feuille de route, du projet en général, chose qu'ils n'ont pas eu à l'Université et qu'ils auraient énormément aimé avoir.

Cette situation leur a permis d'ouvrir un dialogue avec les étudiants de l'Ecole Centrale à la fois sur des questions qui pour eux pouvaient sembler unique à l'Université, des questions CROUS, des questions politiques, des questions d'échange de méthode. Cela leur a permis aussi de se rendre compte qu'il y avait la même absence de communication des deux côtés. **M. PARPET** souligne qu'il serait bien, alors que **LE PRESIDENT** disait qu'il faisait cette université pour les étudiants, de la faire avec les étudiants aussi. Ils n'ont pas du tout été pris en compte dans toute cette boucle. Ils ont été mis au courant assez tardivement. D'autres élus étudiants ont été peut-être mis au courant plus tôt et s'en vantent à l'heure actuelle mais ça n'a pas été le cas pour eux et il pense que sur un projet de cette envergure il aurait été bon de prévenir tout le monde pour ceux qui avaient l'information.

Il trouve scandaleux qu'il n'y ait eu aucune communication, que cette feuille de route ait été élaborée par les colistiers du **PRESIDENT**.

Il demande une consultation des étudiants sur le document. A l'heure actuelle, il y a plus de flou qu'autre chose. Ils sont obligés de faire du travail de terrain qui n'a pas été fait par les porteurs de ce projet pour aller essayer d'expliquer, essayer de faire en sorte que les étudiants comprennent les informations qui sont données au compte-goutte par la presse, pas toujours données de manière totalement impartiale. Il demande également le report, comme ce qui a été demandé la veille en Assemblée Générale. Il souhaite un peu plus de temps car le laps de temps était extrêmement court entre la réception du document définitive et le vote d'aujourd'hui. Il veut de la communication et du respect.

LE PRESIDENT note et il pense que c'est une bonne chose, qu'ils ont pu partager le fait qu'ils avaient les mêmes interrogations à l'Université et à l'Ecole Centrale, ce qui démontre bien qu'elles sont cousines, qu'elles ont les mêmes sujets, le même profil et il a pu le valider, les mêmes valeurs.

M. AFFILE souhaite apporter quelques réactions qui porteront sur la méthode et sur le fond. Sur la méthode, il considère que **LE PRESIDENT** était parfaitement légitime à travailler de manière confidentielle. On comprend très bien que dans un contexte concurrentiel entre les universités comme entre métropoles, quand on monte un dossier comme celui-ci, on doit le monter de façon relativement discrète pour éviter de laisser fuiter de bonnes idées, de bonnes intentions, pour ne pas plomber le dossier dans une compétition qui est ouverte. Ils ont l'habitude de travailler sur ce type de sujet sur lequel il faut prendre ses responsabilités en tant que représentant et travailler, acter des orientations qui ne sont pas complètement neuves puisqu'elles découlent d'un processus qui a pris naissance il y a déjà un certain nombre de mois voire d'années. Il n'y a donc pour **M. AFFILE** rien de choquant dans ce travail. Il s'agit de prendre ses responsabilités et c'est très bien ainsi. Ils rencon-

trent ces difficultés aussi dans leurs fonctions d'élu politique. C'est la difficulté à faire un équilibre entre la co-construction et la nécessaire prise de responsabilité par les représentants. Tout le monde est au sein de ce Conseil d'Administration à un titre ou à un autre représentant, pour certains des personnels, pour d'autres des étudiants, des collectivités ou d'organismes qui sont associés. Quand on est représentant, il nous appartient de prendre nos responsabilités, de travailler évidemment avec ceux que nous représentons. Sur un sujet aussi stratégique que celui-ci, si on commence à faire des assemblées générales en cours de route pour essayer de prendre l'avis de tous sur des grands principes et non pas sur la déclinaison de ces principes de façon opérationnelle, on voit bien que le secret n'est pas gardé très longtemps et que les forces qui s'assurent de l'avancée un peu plus lente se mettent en œuvre assez vite. **M. AFFILE** n'a absolument aucun souci avec la méthode employée, elle lui semble logique, cohérente. La coconstruction se fait après, c'est-à-dire une fois que l'on a tracé un axe, une orientation, tels que donnés par la feuille de route.

Sur le fond, il pense qu'il peut parler au nom des collectivités CARENE et Nantes Métropole, c'est un dossier qui est à la hauteur des enjeux du monde universitaire du 21^{ème} siècle. Pour exister, ils savent qu'il faut travailler ensemble CARENE et Nantes Métropole. Ils travaillent avec leurs amis rennais et brestois à une échelle qui est plus grande. Il lui semble que tous les acteurs sur un territoire sont à un moment ou à un autre condamnés à cette évolution. Il comprend que cela pose des inquiétudes, que ça interroge. Le changement est toujours problématique dans sa mise en œuvre. Mais le but de l'opération est parfaitement soutenu par les deux collectivités. De fait, cela participe aussi aux politiques d'attractivité et de rayonnement qu'eux-mêmes essayent de mettre en place. **M. AFFILE** rappelle que le budget de l'Enseignement Supérieur et de la recherche a été multiplié par deux sur ce mandat. C'est montrer combien Nantes Métropole accompagne de façon extrêmement forte et soutient l'Université de Nantes et l'ensemble des acteurs du monde universitaire, de l'Enseignement Supérieur et de la recherche sur l'agglomération nantaise.

Il pense qu'ils n'ont plus le choix aujourd'hui. Ils doivent voter ce dossier et ils doivent voter cette feuille de route précisément parce que ce n'est sans doute pas l'objet recherché mais la personne qui a organisé la fuite ne leur laisse plus le choix. S'ils ne votent pas aujourd'hui, il se demande comment ce serait interprété par le jury qui aura l'occasion de se prononcer d'ici peu de temps. Pour lui, ne pas voter conduirait à plomber le dossier. La personne qui a organisé les fuites a pris ses responsabilités. Il invite au nom des deux collectivités les membres du Conseil d'Administration à faire de même.

M. JAOUEN veut intervenir sur ce qu'il connaît le mieux, c'est-à-dire l'ingénierie au sein des Sciences et Techniques. Les collègues qu'il a pu rencontrer à Saint-Nazaire, la Roche-sur-Yon, Nantes, au sein des trois IUT, de l'UFR Sciences et Techniques, de Polytech, de l'Ecole Centrale de Nantes, sont tous très attachés à une grande Université, vecteur d'ascenseur sociale pour les étudiants mais aussi pour les personnels avec une vraie ambition, un ancrage territorial, une Université source de rayonnement et donc d'attractivité. Beaucoup de ses collègues font état de l'importance du continuum recherche-formation-innovation et ils sont convaincus que sur le territoire l'excellence n'est pas un gros mot d'une part et que d'autre part cette excellence ne concerne pas uniquement les ingénieurs généralistes managers mais aussi les ingénieurs technologues, les techniciens spécialisés de haut niveau. Ils sont convaincus qu'avec plus de passerelles et d'organisation, cet ensemble sera particulièrement efficace, cohérent et original au plan national. Tous lui parlent d'une grande Université bien sûr pour la production de savoir, la transmission de connaissances à la fois en formation initiale et continue. Certains insistent sur la responsabilité particulière des Sciences et Techniques pour répondre aux questions sociétales et industrielles, aux défis de demain, l'énergie, l'alimentation, l'environnement etc. **M. JAOUEN** voudrait souligner qu'il existe des liens déjà très forts depuis une trentaine d'années entre eux, entre tous ces acteurs qu'il connaît très bien parce qu'il est passé pratiquement dans toutes ces institutions et qui pourraient trouver une valeur ajoutée à cette nouvelle organisation dans le cadre de la Nouvelle Université à Nantes. Il voudrait souligner également qu'il y a un potentiel important de l'interdisciplinarité sur la Région des Pays-de-la-Loire, notamment entre l'ingénierie et les Sciences Humaines et Sociales, de nouveaux modèles économiques, des questions d'acceptabilité sociale, d'encadrement juridique, de nouveaux procédés, de nouveaux produits, de nouveaux usages. On revient ici à la question de la solidarité, de l'osmose entre les Pôles qui vont être construits. En conclusion, pour **M. JAOUEN** et pour eux, examiner une reconfiguration de ce paysage universitaire intégrant l'Ecole Centrale a beaucoup de sens, cela mérite toute leur attention. Cette feuille de route donne un cap, il s'en réjouit, il la soutient solidairement avec les élus de liste U2020.

M. CARTRON aimerait rappeler face à certaines remarques que lors du Conseil d'Administration du 18 octobre, les administrateurs ont eu la présentation de ce projet et ils ont été invités à se renseigner, ce qu'Interasso Nantes a fait en tant que première organisation représentative des étudiants, entre le 18 octobre et cette séance du Conseil d'Administration. Ils ont eu des échanges avec l'Université pour pouvoir poser leurs questions et c'est pour ça qu'aujourd'hui ils réaffirment leur volonté de travailler avec l'Université sur ce projet. Néanmoins, à la lecture de cette feuille de route, ils ont plusieurs remarques à faire. Tout d'abord, d'une manière générale, ils estiment qu'il y a un manque de présence de la vie étudiante dans cette feuille de route bien

qu'ils sachent la volonté de l'Université en la matière. Ils trouvent dommage l'absence de notion là-dessus, notamment par rapport à l'émancipation de chaque étudiant, à la construction d'un esprit critique concourant à forger les citoyens de demain. Ensuite, sur la gouvernance, ils l'ont déjà rappelé, leur volonté était qu'un étudiant soit nommé au sein des Pôles dans l'équipe politique mais surtout ils émettent un gros doute sur le fait qu'il y ait 50% de personnes élues, 50% de personnes nommées. Ils ont déjà émis ce doute lors de la COMUE il y a quelques années et au vu de ce qui se passe à la COMUE, ils réaffirment ce doute et espèrent que lors de l'élaboration des statuts, ils pourront faire bouger cette ligne.

M. CARTRON a une dernière remarque concernant le nom du Pôle Sciences et Techniques aujourd'hui qui pourrait reprendre le nom d'Ecole Centrale. Ils espèrent que ce nom n'est pas définitif car au vu des derniers sondages qu'ils ont pu faire, il ne conviendrait pas à l'ensemble des administrateurs. Pour conclure, **M. CARTRON** indique qu'Interasso Nantes apporte son soutien à ce projet, néanmoins la condition sine qua none à ce soutien est l'intégration de l'ensemble des élus Interasso Nantes dans l'élaboration des statuts et des différents groupes de travail.

LE PRESIDENT leur garantit. Sur la vie étudiante, effectivement c'est important, **M. CARTRON** a parfaitement raison, les représentants étudiants connaissent sa position là-dessus, mais c'est un petit peu en décalage par rapport à l'effet plutôt construction de ce document.

Sur les éléments de gouvernance, ils connaissent également sa position sur la place des étudiants dans la gouvernance même en infra au niveau des composantes. Au niveau polaire, cela lui semble une excellente idée. **LE PRESIDENT** veut, pour éviter la remarque de **Mme OBLE** tout à l'heure, un arrimage fort entre cette nouvelle Université et les Pôles. Il lui semble que les Directeurs ou Directrices de Pôle devraient être de droit au Conseil d'Administration. Certes, ce ne sont pas des élus, mais en faisant cela, en fonction de la composition du Conseil d'Administration, on arrive entre 65% et 75% de représentants de l'Etablissement. C'est un élément à débattre naturellement et la loi ne le permet pas pour le moment. Sur le nom, **LE PRESIDENT** indique qu'il a préféré poser les choses en toute transparence, afin qu'il n'y ait pas des choses cachées alors que ça lui paraît important. C'est un élément de discussion naturellement. Il remercie **M. CARTRON** pour cette intervention.

M. GRASSET va focaliser son propos sur cette nécessité du secret, de l'opacité. Il a la prétention de croire qu'il a une assez bonne expérience de ce que c'est qu'une compétition internationale à haut niveau. Dès que l'on commence à jongler avec des choses qui dépassent la centaine de millions d'euros, un processus compétitif est tout, sauf démocratique. A un moment donné, tous les coups sont permis et c'est le cas de la compétition I-site. Il ne peut donc considérer la diffusion de la feuille de route que comme une catastrophe pour le projet de l'I-site nantais. Son seul et unique espoir, c'est qu'il ne reste que trois semaines pour leurs adversaires pour trouver les arguments pour contrer le projet nantais qui est à l'évidence un projet d'excellence alors que le dossier écrit a été soumis il y a déjà quelque temps. Ils vont avoir du mal et sans doute pas la réactivité nécessaire pour pouvoir contrer toute la beauté de ce projet. Ce dernier nécessite le secret et il n'y a désormais plus de secret. A un moment donné, il y a obligation de consulter les collègues, de discuter avec eux, ce qui correspond à un processus démocratique parfaitement légitime. Mais ce n'est pas le moment. Les administrateurs savent pertinemment quelles sont les opinions et les positions de leurs collègues. **M. GRASSET** considère qu'il assume ses responsabilités, il sait où ils en sont dans le contexte de cet I-site, il sait quelle est la compétitivité extrêmement rude à laquelle ils sont soumis. Il estime que le processus est parfaitement légitime et les administrateurs doivent impérativement lors de cette séance donner l'atout indispensable pour donner encore plus de crédit à ce projet face aux adversaires.

Mme BARON souligne qu'il y a deux ans, sur les objectifs de l'université, les grandes questions du monde d'aujourd'hui, **LE PRESIDENT** leur a expliqué que c'était l'UBL qui résoudrait ces problèmes, qui ferait avancer et aller vers l'excellence. Actuellement, l'UBL a juste commencé à travailler que déjà on change d'organisation. Elle a du mal à suivre. Elle se demande comment peut-on voter quelque chose qui est illégal et considère qu'à ce compte-là on pourrait voter tout et n'importe quoi puis après demander au législateur de s'adapter au vote. Ensuite, ce qui l'a le plus fortement frappé dans cette feuille de route, c'est que pour un seul Pôle on crée un autre établissement, pas pour les autres Pôles. La marque ECN est très forte, elle est très installée, il y a un travail phénoménal fait par l'ECN et par les Ecoles Centrales en général pour installer la marque. On ne peut pas nier la qualité et l'excellence du travail de **M. POITOU** et de **M. CHEDMAIL** avant lui. Cependant, la marque Ecole Centrale, la marque des écoles, c'est tout sauf la mobilité sociale, tout sauf l'égalité, puisque ces écoles sont fondées sur la sélection, ces écoles n'ont de façon globale aucunement pris en compte l'augmentation du nombre d'étudiants en France puisqu'ils ont continué à les sélectionner. Le nombre d'ingénieurs formés par les écoles n'a pas augmenté en France depuis des années alors que le nombre de bacheliers a augmenté. Comment pouvons-nous mettre l'Université derrière cette marque ? C'est ça qui l'a le plus choquée.

LE PRESIDENT répond que sur l'UBL, il conteste son intervention. Il a porté l'UBL après avoir porté en 2012 dans son programme le fait qu'il fallait un axe Nantes-Rennes très fort parce que depuis trente ans il n'y avait pas de label de reconnaissance du travail réalisé à l'ouest de l'axe Lille-Bordeaux. Ils se sont dit avec leurs collègues de Rennes : « faisons une COMUE de manière à ce que les plus petits, les moins puissants, les moins lisibles, le plus excentrés puissent participer à une gouvernance commune ». **LE PRESIDENT** rappelle qu'au Conseil des membres de l'UBL, ils sont 27 et il y a 27 sièges. Il n'y a pas d'opposition de son point de vue entre les deux. Il invite les administrateurs à relire Document d'Orientation Stratégique de l'UBL approuvé à l'unanimité des 27. Il en est d'ailleurs l'un des rédacteurs importants. L'esprit n'est pas en opposition avec le rayonnement, le développement de chacun sur son site. L'UBL ce n'est pas tout, pour tous, en tout temps. C'est un réseau. C'est l'illustration par la loi de ce que l'on sait faire nous-même sur notre territoire en réseau avec notre géographie, notre configuration.

Comment voter un document illégal ? C'est justement parce que l'on va le voter, c'est justement parce qu'à travers la France il va y avoir beaucoup de sites qui vont dire qu'ils veulent absolument un aménagement de la loi parce qu'ils veulent faire des choses qui sont réellement un décloisonnement entre les acteurs de l'ESR et non pas simplement un rapprochement. On peut se rapprocher sans se parler. C'est justement parce que tout le monde va se prononcer que la loi va évoluer. C'est justement un moyen de la faire évoluer. Si on ne dit rien, rien ne se passera. Là, c'est nous qui proposons. On est force de proposition, ça change tout. Certes, on n'a pas l'habitude, c'est la première fois qu'on le fait.

Il y a une proposition pour l'un des Pôles d'être EPSCP. Les autres Pôles, sous réserve d'accord des acteurs, d'un processus de maturation, d'une plus-value, peuvent avoir ce statut à terme.

Sur la marque, **LE PRESIDENT** fait remarquer qu'il ne va pas changer les modes de recrutement des uns et des autres. On a aussi une Ecole d'ingénieurs interne à l'Université qui recrute aussi sur des modalités qui ne sont pas celles de la Faculté des Sciences. Pour autant, on ne touche à rien de ce point de vue-là. C'est sécurisant pour les étudiants.

L'ECN est une Ecole publique qui relève du même Ministère. Son histoire est à bien des égards commune avec celle de l'Université, il suffit notamment de regarder la liste des Présidents d'Université.

M. LUPI expose les choses de son prisme d'Enseignant-Chercheur à la Faculté des Sciences. Il constate qu'ils savent déjà faire les ponts dans la recherche et échanger. C'est plus délicat quand il s'agit de l'enseignement et de l'intérêt des étudiants. Il souhaite que cette structure leur permette de favoriser ces échanges entre Composantes et davantage accentuer leurs efforts en termes d'enseignement pour le bienfait des étudiants. Il tient à souligner que les étudiants de Master 2 vont parfois faire leur Doctorat dans ces écoles et dans leurs laboratoires et sont également recrutés comme Enseignants-Chercheurs à l'Ecole Centrale ou dans d'autres Composantes. Pour lui, c'est extrêmement important de valoriser la qualité de leur enseignement, que l'on puisse également accentuer la solidarité entre les Pôles à terme. Ils font déjà des choses dans le cadre des RFI. Il faut encore les accentuer. Il a également entendu les attentes des différents collègues et il les invite très vivement à participer à la coconstruction dès le résultat de l'I-site.

Mme SAMI précise qu'Ensemble n'a ni organisé la fuite ni été à l'origine de celle-ci. Ils travaillent de façon transparente. Elle comprend qu'il faille effectivement prendre ses responsabilités. Elle sait les prendre quand il le faut, mais il lui semble qu'il faut également veiller à ne pas oublier que les élus ne sont que des représentants et ceci quel que soit le niveau de responsabilité. Il lui semble très important, quel que soit le niveau, de veiller à ne pas perdre le contact avec les gens qui les ont élus. Evidemment, il n'y a jamais l'unanimité nulle part mais elle pense qu'il est quand même important qu'ils sachent écouter celles et ceux qu'ils représentent.

Elle veut bien entendre qu'il faille être compétitif. Le principe lui-même était fondateur, le fait de fédérer dans le périmètre de Nantes et environ l'Université et les écoles publiques lui semblait tout à fait fédérateur. Elle demande en quoi cette feuille de route qui fige un certain nombre de choses est liée à la réussite ou non de l'I-site. Elle aimerait le comprendre.

Il lui semble que la force et la richesse de l'Université de Nantes, c'est sa pluridisciplinarité. Jamais de façon claire, aucun Président de cette Université n'a pu être élu lorsqu'il a défendu la séparation de l'Université. Elle entend bien effectivement que la nouvelle Université à Nantes reste pour le moment une Université mais quid de demain ? Elle sait bien que **LE PRESIDENT** actuel est attaché au fait que ça reste une seule Université, mais au final, quand on regarde la feuille de route, il est demandé de créer un EPSCP qui a toutes les prérogatives d'une Université ou d'une Ecole. Si elle lit ce qui est marqué, il est écrit que les trois premiers Pôles (Humanités, Droit, Economie Gestion et Santé) resteront à l'intérieur de la Nouvelle Université à Nantes. Le quatrième Pôle qui reprend le nom d'Ecole Centrale de Nantes a la personnalité morale d'EPSCP disposant des RCE et c'est une filiale de la Nouvelle Université à Nantes. Quand elle regarde finalement les compétences qui sont déléguées ou qui ne sont pas transférées à la nouvelle Université à Nantes, elle voit quand même une partie à droite, Pôle sans statut d'EPSCP, qui est vraiment très maigre, ce sont les Pôles qui vont rester à l'intérieur de la Nouvelle Université à Nantes, et puis elle voit un Pôle avec statut d'EPSCP qui a absolument toutes les prérogatives : pilotage du budget, organisation et gestion interne, politique RH, recrutement, gestion des personnels, gestion autonome de la recherche, de la valorisation et du transfert, pilotage de l'offre de for-

mation etc. Il lui semble qu'il y a quand même un grand danger, même si n'est peut-être pas le but qui est derrière. En tout cas, il lui semble qu'il y a un grand danger pour que ce soit le premier pas vers la séparation de cette Université.

Enfin, **Mme SAMI** pense que la gouvernance qui est proposée est une gouvernance qui est absolument anti-démocratique. Elle n'est pas d'accord avec la structuration qui est proposée aussi, mais quel que soit les Pôles, elle est complètement d'accord pour que ces Directeurs de Pôle fassent partie du Conseil d'Administration. En revanche, on n'a pas besoin d'arriver à un fonctionnement où il y a 50 % de personnes élues et 50 % de personnes nommées. Elle ne sait pas qui nomme ces personnes. Il s'agit d'un fonctionnement manifestement anti-démocratique. Elle veut bien être minoritaire dans un Conseil d'Administration à partir du moment où ce sont les élections qui l'ont décidé. Etre minoritaire dans la forme même dès le départ pour les Enseignants-Chercheurs, cela lui semble un peu gênant.

LE PRESIDENT rappelle l'importance du nombre d'heures passées à échanger avec les collègues de toute nature, de toute responsabilité dans l'Etablissement. Il ne sait pas si **Mme SAMI** se rend compte du travail que cela a représenté. Il a fallu deux mois pour le faire. 40 rencontres, c'est considérable. Il s'est engagé, il le répète, à revenir sur le terrain, notamment là où ça posait le plus de questions.

Sur la Filiale, il précise que c'est entre guillemets. On peut légitimement se poser la question du risque de séparation. Il rappelle les éléments forts de cette nouvelle Université à Nantes. Cette dernière est le seul lien avec la tutelle. Cela signifie que le budget passe par le Conseil d'Administration de l'Université. C'est fondamental. C'est cela qui verrouille tout. Il n'y a qu'un budget. La tutelle échange avec la Nouvelle Université. La stratégie, c'est la stratégie de la Nouvelle Université. Elle est construite à ce niveau-là. Les étudiants sont inscrits à la Nouvelle Université. Les diplômés sont ceux de la Nouvelle Université. Les signatures sont celles de la Nouvelle Université. Ce sont des signes forts qui montrent qu'il y a unité. Les statuts qui seront travaillés ensemble vont être de nature à faire en sorte qu'il n'y ait pas de séparation, c'est important. Personne n'a intérêt à changer. On a tous intérêt à avoir une visibilité sur le site nantais qui ne soit pas une visibilité éparpillée. C'est ça la philosophie. L'EPSCP Sciences et Technologie n'a pas toutes les prérogatives. Il accepte d'être sous le contrôle d'un autre. Quel est le plus grand contrôle que le contrôle financier ?

LE PRESIDENT est convaincu qu'il faut mettre en place ce modèle. Il faut le construire parce que c'est tout à fait original, c'est le seul modèle qui soit aussi intégré aujourd'hui. C'est le point fort de l'I-site. En sciences, même si l'on a des pépites, nous ne sommes pas les plus rayonnants dans tous les domaines. On voit bien les tentatives à travers la France de faire mieux entre les acteurs de l'Enseignement Supérieur. Le CHU par exemple va être associé à la nouvelle Université. Dans tous les pays du monde, le CHU est dans l'Université. Là, il sera associé, on ne peut pas faire plus mais ça a un sens extrêmement fort. Ce rapprochement, avec le soutien des organismes (INSERM, CNRS), est quelque chose qui va très loin dans une vision très intégrée sur le site.

Mme TRICHET veut que **LE PRESIDENT** reste fier de ce projet. De toute évidence, on peut à Nantes constater qu'il y a eu effectivement des acteurs au niveau de l'Ecole Centrale, des acteurs au niveau de la Faculté des Sciences, des IUT pour croire dans ce projet, pour croire qu'il va permettre à une grande Ecole de prendre une responsabilité forte et de la prendre même au niveau national, c'est-à-dire ne pas s'occuper simplement d'une élite de 2 000 étudiants, mais apporter son expérience, sa force d'organisation, sa dynamique pour cinq fois plus d'étudiants, un total d'environ 10 000 étudiants. C'est bénéfique pour tous. Il va y avoir des formations qui vont être portées vers le haut. Ce n'est pas une organisation qui veut exclure des étudiants, bien au contraire. Cette première étape au niveau de ce Pôle sera peut être un modèle aussi pour les autres Pôles. On est aussi en discussion pour construire pour les autres Pôles des choses aussi ambitieuses.

Mme OBLE souligne que sur le projet I-site, il lui semblait que l'on était sur sciences de l'ingénieur, industrie et santé du futur. Elle ne comprend pas pourquoi le Pôle Sciences doit obligatoirement être créé tout de suite et pas le Pôle Santé. On est bien sur les deux champs. Par ailleurs, d'après les informations qu'elle a, le CNRS n'était apparemment pas informé.

LE PRESIDENT répond que sur sciences et technologies, il y a une construction à faire puisqu'aujourd'hui ce sont deux établissements différents. C'est un démonstrateur. Si les autres Pôles, parce qu'ils y trouvent une plus-value, veulent le faire, dans son idée c'est possible. Sur le CNRS, il lui répond qu'elle n'a pas la bonne information. Il a l'information au plus haut niveau du CNRS. Par rapport à cette vision, il y a un soutien tout à fait fort et très clair.

M. BROCHARD indique qu'en tant qu'administrateur du collège BIATSS et représentant du SNPTES qui est un syndicat de terrain qui écoute beaucoup les personnes sur le terrain et qui a un maillage très important au sein de l'Université et de l'Ecole Centrale, les remontées ont été jusqu'à présent très bonnes sur le projet, sur les visites que **LE PRESIDENT** a faites. Ils ont eu de très bons retours mais également beaucoup de questions que **M. BROCHARD** avait fait remonter. Après le passage du **PRESIDENT** à l'UFR Sciences, un cer-

tain nombre de collègues BIATSS avaient un certain nombre d'interrogations et souhaitaient lui poser des questions sur la suite du projet

M. BROCHARD indique officiellement que ce n'est pas eux qui sont à l'origine de la fuite de la feuille de route. Le fait que les personnels apprennent par la voie d'un article de presse la concrétisation du projet, a été très mal ressenti par les personnels. Il n'a jamais eu autant de retour des personnels à ce sujet. Sur la forme, il considère que c'est une mauvaise chose.

Sur le fond du dossier, il partage l'avis de **Mme SAMI** et des étudiants sur la nouvelle gouvernance. Pour eux, ce n'est clairement pas acceptable. Il n'est pas acceptable selon lui de passer à une représentation 50-50. C'est pour eux un point de blocage très clair.

Les remontées du terrain concernent notamment le nom du Pôle Sciences et Technologies qui s'appellerait Ecole Centrale de Nantes. Ils ont des remontées que ce soit des BIATSS ou des enseignants, de personnes qui leur disent qu'ils ne veulent pas avoir cette entité, qui ne comprennent pas pourquoi on prendrait le nom d'Ecole Centrale de Nantes, notamment à l'UFR Sciences alors que l'UFR Sciences est plus « grosse » que l'Ecole Centrale. Ils ne voient pas pourquoi on garderait ce nom. Ils voient bien l'idée du nom Ecole Centrale, mais ce n'est pas pour cela que les personnels adhèrent à cette idée.

Les personnels leur ont fait remonter beaucoup d'inquiétudes sur les conséquences de cette nouvelle structuration. Ils se demandent ce qui va changer concrètement pour eux, notamment dans les services transversaux, les scolarités, les services financiers, les services informatiques. C'est assez anxiogène. Il faudra apporter des réponses très rapides sur ce que cette nouvelle organisation, si elle est votée, engendrera sur les personnels. Il a bien entendu que **LE PRESIDENT** reviendra vers les personnels mais il faudra véritablement apporter des réponses soit à travers les groupes de travail, au sein desquels le SNPTES acceptera de travailler, soit directement vis-à-vis des personnels.

Enfin, les personnels, dans la nouvelle structuration notamment du Pôle Sciences et Technologies, leur ont fait remonter le problème de l'appartenance à la Nouvelle Université de Nantes. Si le Pôle Sciences et technologies est un EPSCP, cela signifie qu'il y aura des Comités Techniques, des Commissions Paritaires d'Etablissement, un Conseil d'Administration à part. Ainsi, la gestion des carrières, et c'est indiqué dans la feuille de route, des personnels de l'UFR Sciences de Polytech et des IUT se fera maintenant au niveau du Pôle et plus au niveau de la Nouvelle Université. Quel est le sentiment d'appartenance que vont avoir ces personnels vis-à-vis de la Nouvelle Université ? Ils auront un sentiment d'appartenance à l'Ecole Centrale qui est une marque forte comme cela a été rappelé. En quoi, auront-ils un sentiment d'appartenance à la Nouvelle Université de Nantes. **M. BROCHARD** partage également l'inquiétude d'une éventuelle séparation de ce Pôle dans le futur. Qu'est ce qui empêcherait à l'avenir cet EPSCP Ecole Centrale de sortir de la Nouvelle Université ?

Dans les statuts des élus, **M. BROCHARD** demande si un personnel de cette nouvelle Ecole Centrale pourra être élu aux instances de la Nouvelle Université de Nantes puisqu'actuellement on ne peut pas être élu à la fois à l'Ecole Centrale et à l'Université de Nantes.

Il y a donc beaucoup d'interrogations, beaucoup de choses qui les amènent aujourd'hui à ne pas pouvoir se positionner sur ce projet favorablement.

LE PRESIDENT répond que, concernant la fuite dans la presse, il croit savoir d'où ça vient. Il sait que ce n'est pas **M. BROCHARD**. Ce n'est pas lui non plus. A partir du moment où ça a fuité dans la presse et qu'un organe de presse diffuse ce document tel qu'il est, il est nécessaire de réagir. Pour les autres organes, il leur est demandé de ne pas diffuser. Ils répondent à leurs questions mais ils leur demandent de prendre un peu de temps. Ce document a été adressé à la presse. Un organe n'a pas voulu jouer le jeu, ils ont dû répondre. D'autres ont joué le jeu et ils attendent les instances pour publier.

Pour répondre à **M. BROCHARD**, **LE PRESIDENT** considère que ce n'est pas celui qui est le plus gros qui compte. La taille, ce n'est pas le sujet. Il y a beaucoup de petites composantes dans l'Etablissement qui existent autant que les grosses. Ce n'est pas un rapport de force. Il faut se sortir cette idée de la tête. L'Histoire est petite en SHS, l'Odontologie est petite en Santé par exemple. Ce n'est pas un rapport de force.

Sur la méthode, concernant les groupes de travail, il y a répondu. Il y a plusieurs phases. La phase actuelle est très difficile et il croit qu'il le dira au Président du jury. Il faut qu'il y ait une inscription très claire des Conseils d'Administration pour gagner. L'oral est le 20 février et les résultats sont le 24. Après, on passe à une toute autre phase où il y aura explication sur le terrain, mise en place de groupes de travail. Il y a beaucoup de sujet. Il a échangé avec le Recteur sur un certain nombre d'éléments. Il souhaiterait que les personnels de Sciences

et Technologie puissent être élus au Conseil d'Administration de la Nouvelle Université. Ce sont des questions conceptuelles, des questions constitutionnelles. Il faut oser de manière à pouvoir ne pas rester sur des choses qui sont très particulières. Il faut les construire, mais dans cette deuxième phase.

Mme DRONNEAU indique qu'elle est tombée de haut en lisant la feuille de route. Elle s'est dit qu'elle n'avait rien, ou en tout cas pas tout compris à ce qui était proposé.

Lors de la présentation de la vision polaire du Président, il n'a jamais été question de créer un Pôle avec un statut différent des autres au point de ne plus être une Composante de l'Université de Nantes. C'est donc avec stupéfaction qu'en tant qu'administratrice elle a découvert la volonté de créer un EPSCP avec responsabilités et compétences élargies pour le Pôle Sciences et Technologies intégrant l'UFR Sciences, les trois IUT, Polytech Nantes et l'Ecole Centrale de Nantes. Ce choix aura des conséquences irréversibles : transferts des emplois et de la masse salariale, autonomie sur la politique de la recherche et sur le pilotage de l'offre de formation tout au long de la vie. Le plus grave sera peut-être ou probablement, en tout cas elle le voit comme ça maintenant, la scission de l'Université en deux. Il n'existe aucune garantie à l'heure actuelle concernant le maintien de l'unité de cette université. Son appellation Ecole Centrale de Nantes aura pour conséquences de brouiller l'image des Composantes de l'Université qui la composeront comme Polytech ou les IUT qui ont mis un certain temps à asseoir leurs marques. Au fond, s'agit-il vraiment d'intégrer l'Ecole Centrale à l'Université de Nantes ou au contraire de sortir le Pôle Sciences et Technologies de l'Université ? La restructuration des services et le transfert des personnels qui en découleront remettent en cause le mouvement de restructuration de services qui a eu lieu ces dernières années, mouvement qui a nécessité des efforts sans précédent des personnels en particulier BIATSS et qui n'a pas encore donné lieu à un bilan permettant de conclure à son efficacité. Les personnels sont-ils vraiment prêts à vivre une période de déstabilisation et d'incompréhension des rôles, de voir décomposer des services d'appui qui avaient tant de mal à se professionnaliser ? **Mme DRONNEAU** pense particulièrement à la DRPI. Il y aura une période d'incertitude concernant les perspectives de carrière, Les promotions ne seront plus traitées par une instance unique par corps, la future Ecole Centrale de Nantes ayant ses propres instances décisionnaires en la matière (CPE, Conseil Académique).

Un dialogue social de qualité aurait peut-être pu les rassurer. Au contraire, il n'y a eu aucune consultation des principaux concernés, personnels et étudiants. Il y a eu une présentation trompeuse du projet avant l'établissement de cette feuille de route et une remise en cause de la composition du Conseil d'Administration diminuant la représentativité des personnels et des étudiants. Pour toutes ces raisons, l'UNSA éducation ne peut pas approuver cette feuille de route.

LE PRESIDENT remercie **Mme DRONNEAU** pour cette explication de vote. Elle n'a pas pu être là le 18 octobre. Il ne juge pas, mais ce débat a eu lieu dans l'Etablissement. Il a parlé de personnalité morale, il a parlé du nom. Le 18 octobre, les administrateurs ont échangé sur le sujet pendant trois heures et demie. Tout ceci a été évoqué.

M. GUEVEL voulait d'abord dire qu'aujourd'hui il a le sentiment que c'est un acte politique fondateur avant tout. Le débat s'oriente vers des points en effet qui peuvent soulever de multiples interrogations mais il lui semble que suite au Conseil d'Administration qui s'est tenu au mois d'octobre 2016, ce moment-là et ce Conseil d'Administration du 3 février se préfiguraient. Il convient en effet de se positionner aujourd'hui parce que cette Nouvelle Université à Nantes préfigure la gouvernance du projet Next. Reculer à ce stade et cela a été dit dans les précédentes interventions condamnerait le projet Next. Ce serait dramatique. Il voulait aussi pointer du doigt le fait que cette nouvelle Université à Nantes est constituée de quatre Pôles. Les discussions se sont beaucoup focalisées, et il le comprend compte tenu de certains éléments qui sont contenus dans ce document, sur l'un des Pôles qu'il appellerait Sciences et Techniques, car sinon cela soulève de multiples interrogations. Cependant, les quatre Pôles sont concernés. Ils se structurent, s'organisent, construisent leur devenir avec des niveaux de maturation qui sont très différents, avec des histoires différentes, des périmètres pour certains biens plus larges. Pour autant il a le sentiment que dans les quatre Pôles, il y a cette perception qui est une nécessité d'avancer en ce sens et d'organiser, structurer l'Université ainsi. Il lui semble que tous les administrateurs élus ici sont conscients qu'il y a quand même un risque ou en tout cas qu'il faudra une extrême vigilance pour qu'il n'y ait pas scission et que dans les statuts de la nouvelle Université à Nantes, ce Pôle Sciences et Techniques, s'il était doté d'un tel statut, soit tenu de rester Université. Il y a dans ce document un élément important et c'était important de l'écrire. C'est le fait que ces Pôles devront rester solidaires et aussi qu'ils ne devront pas s'ériger comme des structures autonomes, indépendantes. Il faudra cette porosité entre eux qui existe déjà d'ailleurs. Finalement, ce débat qu'il comprend tout à fait au sujet du nom de ce Pôle Ecole Centrale, finalement ils auraient pu l'avoir sur un autre pôle. Il a entendu des collègues qui veulent en débattre, notamment concernant le Pôle Humanités. Rien n'est figé, tout reste ouvert. Le travail reste à faire et c'est comme ça qu'ils l'entendent en tant qu'administrateur d'U2020. Il n'y aura pas trop des deux années à venir pour construire tous ensemble.

LE PRESIDENT confirme que dès lors que l'on avait une lisibilité choisie dans le cadre de l'appel à projets I-site sur santé du futur, industrie du futur, il a tenu à rencontrer souvent les Directeurs de composante, les Directeurs d'unité de manière à ce qu'ils comprennent l'opportunité de pouvoir participer à des sujets qui sont par nature interdisciplinaires. Il a eu des propositions, notamment des laboratoires sur le volet sciences, dans différents domaines, Sciences Humaines et Sociales, Droit Economie Gestion. Il a eu plus de deux pages de propositions. Ça les intéresse de profiter de cette opportunité. **LE PRESIDENT** voulait absolument valider l'idée que l'Etablissement était uni derrière cette compréhension d'un appel à projets parmi d'autres. Il y a trois mots : unité, interdisciplinarité, ces Pôles sont poreux, et solidarité entre les Pôles, y compris d'un point de vue budgétaire.

M. GRASSET partage globalement tout ce qui a été dit sur les inquiétudes parfaitement légitimes, sur le pari qui est en train d'être fait. Il s'agit en effet d'un pari. Il a eu la chance de participer à deux journées fin septembre où se sont rencontrés les partenaires du futur projet, l'Ecole Centrale, les IUT, Polytech et l'UFR de Sciences pour discuter et essayer d'avoir une idée sur le fait qu'ils soient capables de se parler, qu'ils aient réellement des choses à faire ensemble. Le matin du premier jour, ils ne savaient pas si ils avaient une quelconque idée ou une possibilité quelconque de faire des choses ensemble. A titre personnel, la vraie question que **M. GRASSET** avait était : pourquoi l'Université va là-dedans ? Elle va se faire « bouffer ».

L'inquiétude est exactement la même de l'autre côté. Les objectifs et les intérêts de Centrale ne sont évidemment initialement pas les mêmes, historiquement pas les mêmes que ceux de l'Université. Mais finalement, ce qu'il ne faut pas oublier selon lui, c'est que derrière tout ça, il y a une vision, une vision à haut niveau qui est qu'il est plus que nécessaire de changer le carcan, le dogme habituel, ce cloisonnement entre les écoles d'ingénieurs et les universités ouvertes à tous. L'avenir est ailleurs. C'est ça le discours qu'il a entendu depuis plus d'un an sur la Nouvelle Université à Nantes et sur le besoin d'évoluer au 21^{ème} siècle. Cette vision-là, il peut témoigner que Centrale a la même. Centrale Nantes fait un pari extrêmement risqué parce qu'elle se démarque de manière catégorique de ce que font les autres ou de la vision qu'ont les autres écoles centrales et le réseau d'écoles centrales en France. Le pari est des deux côtés. Il comporte des risques. Tout le monde en est conscient. Il y a des inquiétudes qui sont complètement légitimes et pour lesquelles nous avons deux années pour travailler tous ensemble pour que ça marche au mieux. C'est un vrai pari, on y croit ou on n'y croit pas. **M. GRASSET** y croit.

M. CHENE souhaite remercier pour ce travail collectif qui est accompagné par les élus mais qui est porté par une minorité. On est dans une compétition internationale importante. **M. AFFILE** a rappelé l'importance pour les partenaires socioéconomiques notamment de ce projet. C'est un projet porté également par les acteurs qui nous accompagnent et qui incidemment auront une incidence forte sur les étudiants. C'est extrêmement important en tant qu'administrateur mais aussi en tant que père de famille. Il trouve ça extrêmement important pour eux aussi que tout ça soit également rappelé.

LE PRESIDENT a également rappelé l'importance d'arrimer fortement la filiale Capacités à la Nouvelle Université à Nantes. C'est quelque chose qui lui semble aussi un élément extrêmement important.

Concernant la compétition, on peut être rassuré qu'il n'y ait pas eu des fuites plus tôt vu l'ampleur du travail et de toutes les négociations qui ont eu lieu depuis des mois et des mois. Peut-être que ces trois semaines ne permettront pas aux concurrents de s'organiser suffisamment pour remettre en cause l'I-site.

Concernant le Pôle Economie Gestion, il y a eu une réunion avec les enseignants. Le Directeur a rappelé l'ensemble de la démarche. Certains s'interrogent sur la manière d'envisager la place de l'acteur Audencia dans ce futur Pôle, dans la mesure où actuellement il y a un accord entre Centrale et Audencia.

Dans ces quatre Pôles, il faut bien penser solidarité. Si nous accompagnons l'I-site qui porte principalement sur la santé et sur l'industrie du futur, bien sûr il faut se dire que l'ensemble des quatre Pôles seront impactés. Il faut qu'il y ait vraiment une solidarité, c'est important. **M. CHENE** soutient évidemment avec force et fierté ce projet de Nouvelle Université à Nantes.

LE PRESIDENT souligne qu'il y a deux effets d'entraînement. Il y a l'effet d'entraînement interne à l'Etablissement et là il faut absolument le valider. Il évoquait plus tôt les réunions qu'il a pu faire. Cela lui paraît vraiment important que l'Etablissement soit uni, soit solidaire, y compris d'un point de vue économique. Ainsi, un petit pourcentage des ressources propres d'un Pôle pour aller aux autres. Il pense que ça permettrait à chacun de trouver sa place. Cela peut ne pas faire plaisir, mais ça lui paraît important qu'il y ait cette solidarité d'ensemble de l'Etablissement. Pour ce qui est des autres écoles, nous ne sommes pas dans la même configuration. L'Ecole Centrale appartient au même ministère, c'est un cousin extrêmement proche de l'Université. Pour autant, l'Université travaillera avec les autres. **LE PRESIDENT** a des demandes de beaucoup d'écoles. Le travail à faire sera tout à fait variable, en fonction notamment de la tutelle, de l'histoire, de la culture. On est sur quelque chose d'intégré avec les cousins les plus proches.

LE PRESIDENT propose de passer au vote.

Mme SAMI demande si l'on ne peut vraiment pas discuter sur la possibilité de reporter ce vote.

LE PRESIDENT répond qu'il a été clair. Ce vote est une étape pour gagner. La deuxième phase sera radicalement différente et il en sera le premier satisfait. Ce jury, ce concours et ce dialogue avec l'Etablissement sont des choses extrêmement complexes. **LE PRESIDENT** assume ses responsabilités et il est très fier de porter ce projet.

LE PRESIDENT indique que **M. GENON** donne procuration à **M. LABOUX**, **M. POUZAIN** à **M. ME-NUET**, **Mme HOUEL** à **Mme BERNAULT**

Le Conseil d'Administration approuve avec 26 voix pour et 9 contre la feuille de route relative à la création d'une Nouvelle Université à Nantes

LE PRESIDENT remercie les administrateurs pour leur prise de position. Il entend bien les remarques qui sont faites. Maintenant il faut se concentrer sur le succès. Il mettra toute son énergie pour gagner. Il partagera ces résultats, il espère positifs. Ce sera ensuite la deuxième phase, ils y travaillent déjà.

LE PRÉSIDENT lève la séance à 10H00.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Olivier LABOUX





UNIVERSITÉ DE NANTES



Centrale
Nantes

Feuille de route

Principes fondateurs relatifs aux statuts de la nouvelle université à Nantes

Préambule

Dans les années à venir, les transformations géopolitiques seront marquantes à l'échelle de la planète, notamment en termes de mutation démographique, dérèglement climatique, rareté des ressources naturelles, développement d'une économie mondialisée, révolutions industrielle et agricole, ou encore convergence des transitions numériques, énergétiques, socio-économiques, politiques.

L'enseignement supérieur mondial poursuivra ses évolutions du début du millénaire, deviendra multipolaire et s'appuiera sur un nouveau modèle de l'économie de la connaissance.

Les institutions occidentales feront face à des concurrents solides en position dominante, bien décidés à attirer les meilleurs étudiants et, si possible, à pérenniser leur insertion professionnelle sur leur propre territoire.

Aujourd'hui, en France, les politiques successives de regroupements et d'appels à projets révèlent de fait une différenciation des universités, orientées soit recherche soit formation. Le lien des Etablissements avec les territoires devient ainsi une réalité, déterminante pour leur développement réciproque.

L'université française est donc d'ores et déjà plus ouverte et globale. Elle s'empare, tant en recherche qu'en formation, des enjeux de la planète, en lien très fort avec son territoire, systématiquement connectée au monde socio-économique et à l'international.

Cette dynamique confère désormais aux acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche un rôle central et une responsabilité décisive.

Ils ne peuvent plus s'attacher à exécuter leur activité propre de formation et recherche sans une conscience accrue de cette responsabilité : ils ne peuvent prétendre « bien faire » sans entendre d'abord « faire bien commun ».

L'Université de Nantes (UN) et l'Ecole Centrale de Nantes (ECN) souhaitent être en mesure d'anticiper pleinement ces transitions majeures.

Les deux établissements se fixent pour objectif de refonder d'ici à deux ans les liens université – école en créant un nouveau modèle d'Université à Nantes.

Missions de la nouvelle université à Nantes

- La formation initiale et continue tout au long de la vie,
- L'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle des étudiant-es,
- La diffusion de la culture humaniste scientifique, technique et industrielle,
- La recherche scientifique et technologique, en liaison avec les organismes nationaux de recherche, ainsi que la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société,
- Le développement des liens entre les activités d'enseignement, de recherche et d'innovation,
- Le concours à la politique d'aménagement du territoire,
- La participation à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Le développement d'une politique d'échanges et de coopération pour promouvoir l'internationalisation des formations et la visibilité internationale des activités de recherche.

Piliers de la nouvelle université à Nantes

- Ouverture, lutte contre les déterminismes, humanisme, décloisonnement et excellence,
- Responsabilité, production de connaissances et éthique,
- Emancipation critique, réussite et insertion.

Ambitions de la nouvelle université à Nantes

- Etre un acteur européen de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à l'international,
- S'intégrer pleinement dans le développement socio-économique de ses territoires,
- Réussir le pari de l'excellence pour une université ouverte à tous,
- Développer une recherche et une formation interdisciplinaires qui se distinguent par leur impact sur la société.

1. L'organisation générale de la nouvelle université à Nantes

La nouvelle université à Nantes, qui regroupe les principales forces de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du site de Nantes (UN et ECN), est un EPSCP au sens de l'article L 711-2 du Code de l'Education (disposant des RCE). Elle est créée par décret ministériel. Elle comprend en son sein :

- des composantes regroupées en pôle,
- un ou plusieurs autres EPSCP qu'une modification législative doit entériner.

La nouvelle université à Nantes est organisée autour de 4 pôles (futurs « Facultés ») :

- Humanités,
- Droit-Economie-Gestion,
- Santé,
- Sciences et Technologie.

Les 3 premiers pôles (Humanités, Droit-Economie-Gestion, Santé) regroupent des entités qui sont aujourd'hui intégrées à l'Université et qui resteront à l'intérieur de la nouvelle université à Nantes.

Le 4^{ème} pôle, qui reprend le nom d'Ecole Centrale de Nantes, regroupe :

- l'actuelle Ecole Centrale,
- l'Ecole Polytech de l'Université,
- l'UFR des Sciences et Techniques,
- ainsi que les IUT de Nantes, de Saint-Nazaire et de la Roche-sur-Yon.

Cet ensemble a la personnalité morale d'EPSCP (disposant des RCE). Il constitue le pôle Sciences et Technologie, « filiale » de la nouvelle université à Nantes.

La nouvelle université à Nantes comprend par ailleurs :

- une composante académique (l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education),
- des membres associés (CHU de Nantes, Ecole de Design Nantes Atlantique...).

Les 4 pôles fondateurs ne peuvent se désolidariser de la nouvelle université à Nantes.

Un 5^{ème} pôle « Art et Création » pourrait être constitué dans un second temps.

2. La répartition des compétences entre la nouvelle université à Nantes et ses pôles

Les compétences de la nouvelle université à Nantes

La nouvelle université à Nantes assume les compétences suivantes :

- le projet stratégique d'établissement,
- le contrat quinquennal de site conclu avec l'Etat,
- le budget (subvention pour charge de service public, frais d'inscription) et l'allocation interne des ressources budgétaires au niveau de chacun des 4 pôles,
- le plan pluriannuel d'investissements (volet immobilier et volet numérique du CPER, Plan Campus...),

- l'inscription des étudiants et la délivrance des diplômes,
- la signature des publications,
- les projets immobiliers,
- la coordination du système d'information, de la démarche qualité et de la communication,
- le projet social commun,
- l'audit interne.

Les compétences des pôles

Le périmètre des compétences qu'assume chaque pôle varie selon son statut. Le tableau, ci-après, détaille les compétences déléguées (ou non transférées à la nouvelle université à Nantes) :

Pôles avec un statut d'EPSCP	Pôles sans statut d'EPSCP
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation et gestion interne ▪ Pilotage du budget alloué par la nouvelle université à Nantes (masse salariale + dotation de fonctionnement) et de ses ressources propres ▪ Politique RH (recrutement des personnels, gestion des carrières, référentiel des enseignants chercheurs...) dans le cadre du plafond d'emplois fixé par la nouvelle université à Nantes (plafond Etat notifié à l'appui du budget alloué) ▪ Gestion autonome de la recherche, de la valorisation et du transfert ▪ Pilotage de l'offre de formation et de la formation tout au long de la vie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion de certaines enveloppes budgétaires déléguées (heures complémentaires, mensualités de remplacement...) ▪ Gestion RH déconcentrée dans le respect de la politique d'établissement ▪ Gestion des ressources propres

3. Le dispositif et les instances de gouvernance de la nouvelle université à Nantes

Le Président de la nouvelle université à Nantes nomme chaque Directeur de pôle, sur proposition de l'instance de gestion du dit pôle.

Le Directeur de l'ECN (pôle Sciences et Technologie) est nommé sur proposition du Président de la nouvelle université à Nantes, par le Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, après avis du conseil d'administration de l'ECN.

Chaque pôle dispose d'un Directeur et d'une instance de gestion (un Conseil d'Administration pour le pôle Sciences et Technologie).

Le Président de la nouvelle université à Nantes s'appuie :

- sur un Directoire composé de 8 membres : le Président de la nouvelle université à Nantes, les 4 Directrices-teurs de Pôle, le Directeur Général du CHU de Nantes, le PDG de l'Inserm ou son représentant, le Président du CNRS ou son représentant. La stratégie est partagée en amont, notamment en termes de GRH, de recherche, de formation, de politique de site, de transfert technologique...
- sur un Conseil d'Administration composé à parité de membres élus et de membres nommés,
- sur un Conseil Académique.

Le Président de la nouvelle université à Nantes est élu par les membres du Conseil d'Administration.

Les 4 Directrices-teurs de Pôle sont membres de droit du Conseil d'Administration.

Chaque pôle dispose de statuts propres et d'un règlement intérieur.

Le Président de la nouvelle université à Nantes s'appuie sur une équipe de direction (Vice-Présidents, Cabinet, Direction Générale des Services).

4. Les instances de gouvernance de l'Ecole Centrale de Nantes (pôle Sciences et Technologie)

L'ECN est un EPSCP qui doit pouvoir comporter en son sein des composantes.

L'ECN dispose d'un Conseil d'Administration composé à parité de membres élus et de membres désignés (dont le Président de la nouvelle université à Nantes).

L'ECN dispose d'un Conseil Académique.

5. La contractualisation interne

Le Président de la nouvelle université à Nantes conclut avec chaque Directeur de pôle un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (y compris avec les pôles ayant un statut d'EPSCP). Ce contrat constitue le socle de la délégation accordée et des compétences transférées.

La contractualisation interne définit les règles de solidarité financière et de respect du cadre budgétaire.

Les services transversaux et communs de la nouvelle université à Nantes s'engagent auprès de chaque pôle par le biais d'un contrat de service.

6. Les principes de gestion liés à la mise en place de la nouvelle université à Nantes

La nouvelle université à Nantes s'appuie sur deux grands principes de gestion.

Un modèle budgétaire et économique équilibré :

La nouvelle université à Nantes s'appuie sur un modèle budgétaire qui garantit :

- l'équilibre financier global de l'entité nouvelle université à Nantes,
- la capacité d'auto-financement des grands projets immobiliers et numériques,
- la dynamique de développement de chaque pôle,
- la solidarité entre les pôles.

Un socle social commun :

La nouvelle université à Nantes se dote d'un socle social commun. Il s'agit d'un « accord général » dont les différents principes devront être respectés par chaque pôle. Ce socle social commun pourra porter :

- sur les grands principes de gestion RH,
- sur la qualité de vie au travail,
- sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.
- sur la prévention des risques psychosociaux,
- sur le handicap,
- sur l'égalité Femmes-Hommes,
- sur la mobilité entre les pôles des personnels.

Nantes, le 18 janvier 2017

Olivier LABOUX



Président
Université de Nantes

Arnaud POITOU



Directeur
Ecole Centrale de Nantes

La trajectoire vers la nouvelle université à Nantes

3 février 2017	CA exceptionnels de l'Université de Nantes et de l'ECN pour se prononcer sur la feuille de route
Fin février 2017	Audition de l'ISITE
Juin 2017	Statuts de la nouvelle université à Nantes
Juin 2017	Préfiguration du pôle Sciences et Technologie sous la coordination d'Arnaud POITOU
Septembre 2017	Préfiguration des 3 autres pôles : Droit-Economie-Gestion, Santé, Humanités (le Président proposera à chaque pôle un préfigurateur)
Janvier 2018	Statuts du pôle Sciences et Technologie
Juin 2018	Statuts des 3 autres pôles (Droit-Economie-Gestion, Santé, Humanités)

DOCUMENT CONFIDENTIEL - RÉSERVÉ AUX ADMINISTRATEURS